

ÉLABORATION DU PLUi

RAPPORT DE PRÉSENTATION - TOME 1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL : AGRICOLE ET FORESTIER

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

Prescrite par délibération du Conseil communautaire le 24/11/2022

Vu pour être annexé à
Le Président :



INTRODUCTION	3
QUELLE DYNAMIQUE AGRICOLE ET SOCIALE À LA CCVHA ?	5
1. Une présence agricole contrastée : quelles différences entre les communes ?	5
2. Un emploi agricole structurant malgré la diminution des exploitations : vers un nouveau modèle d'organisation territoriale ?	7
VERS QUELLE STRUCTURATION FONCIERE VONT LES EXPLOITATIONS ?	9
1. Évolution des SAU des exploitations agricoles : enjeux structurels et organisationnels	9
2. Des SAU par exploitation disparates suivant les communes	11
3. Exploitations par classes de SAU	12
4. Des formes juridiques mixtes présentant des organisation contrastées	13
LES PRODUCTIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE	16
1. Un modèle agricole marqué par la polyculture et l'élevage	16
2. Un élevage bovin en mutation : des exploitations moins nombreuses mais de taille plus importante	23
3. Et le bio dans tout ça ?	24
LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS	25
1. L'évolution démographique : une corrélation entre tendances nationales et tendances locales dans le monde agricole	25
2. Les dynamiques d'installation : trouver un équilibre entre offre et demande	28
3. Le devenir de l'élevage, anticiper la transmission pour sécuriser l'avenir	29
L'AGRICULTURE AU CŒUR DES ENJEUX DU TERRITOIRE	30
1. Les circuits courts et la vente directe	30
2. La circulation routière et les difficultés pour les engins agricoles	30
3. Les enjeux liés aux réserves d'eau agricoles	33
4. La diversité des projets ENR et points de vigilance	34
LA PRODUCTION FORESTIERE ET LA FILIERE BOIS	36
ANNEXES	41

INTRODUCTION

L'agriculture constitue un pilier essentiel du développement et de l'identité de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA). À la fois secteur économique majeur et espace de production alimentaire, elle joue un rôle central dans l'équilibre social, économique et environnemental de l'intercommunalité, notamment en garantissant la préservation des paysages et de la biodiversité.

Le présent diagnostic agricole s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), outil stratégique visant à concilier les dynamiques de développement avec la préservation des ressources et des activités agricoles. Il a pour ambition de dresser un état des lieux précis des réalités agricoles locales, et d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui pèsent sur ce secteur.

La CCVHA se caractérise par une diversité de systèmes agricoles, allant des élevages aux exploitations céréalnières, en passant par les productions spécialisées et les circuits courts. Ces activités, souvent familiales et ancrées dans le territoire, sont confrontées à des défis majeurs : pression foncière, changement climatique, renouvellement des générations, adaptation aux attentes sociétales et aux réglementations environnementales.

Dans ce contexte, le diagnostic agricole du PLUi se fixe pour objectif de comprendre les dynamiques agricoles locales et leurs évolutions récentes pour pouvoir dresser une stratégie d'aménagement pertinente et adaptée au territoire communautaire.

Méthodologie :

Une méthodologie de concertation structurée et progressive a été mise en œuvre afin d'assurer une implication active des acteurs du territoire.

En amont, début 2025, une convention a été établie avec la Chambre d'agriculture, permettant de mobiliser des bases de données agricoles fiables et consolidées. Ces données sont confortées par les déclarations de la Politique Agricole Commune (PAC), les recensements agricoles, les informations issues de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), garantissant ainsi une connaissance fine et actualisée du tissu agricole local.

Trois réunions générales d'information destinées aux exploitations ont été organisées entre le 18 et le 20 mars 2025, chacune localisée dans un bassin de vie¹ afin d'assurer une couverture territoriale équilibrée et de toucher le plus large public possible. Ces temps forts ont permis, notamment, de présenter les objectifs du PLUi, d'expliquer la démarche de diagnostic agricole et d'ancrer les premiers échanges avec les acteurs locaux. En complément, une série de permanences agricoles s'est tenue entre le 31 mars et le 3 avril 2025 (3 journées entières), puis du 23 au 29 avril (3 demi-journées), réparties sur l'ensemble du territoire intercommunal. Ces permanences, en plus des premières réunions d'information, ont permis de rencontrer 248 exploitations agricoles en entretiens individuels (soit 46% des exploitations), dans une logique de proximité et d'écoute active, afin de mieux cerner les enjeux fonciers, économiques

¹ Les 3 bassins de vie ont été définis par la charte de gouvernance du PLUi en septembre 2022

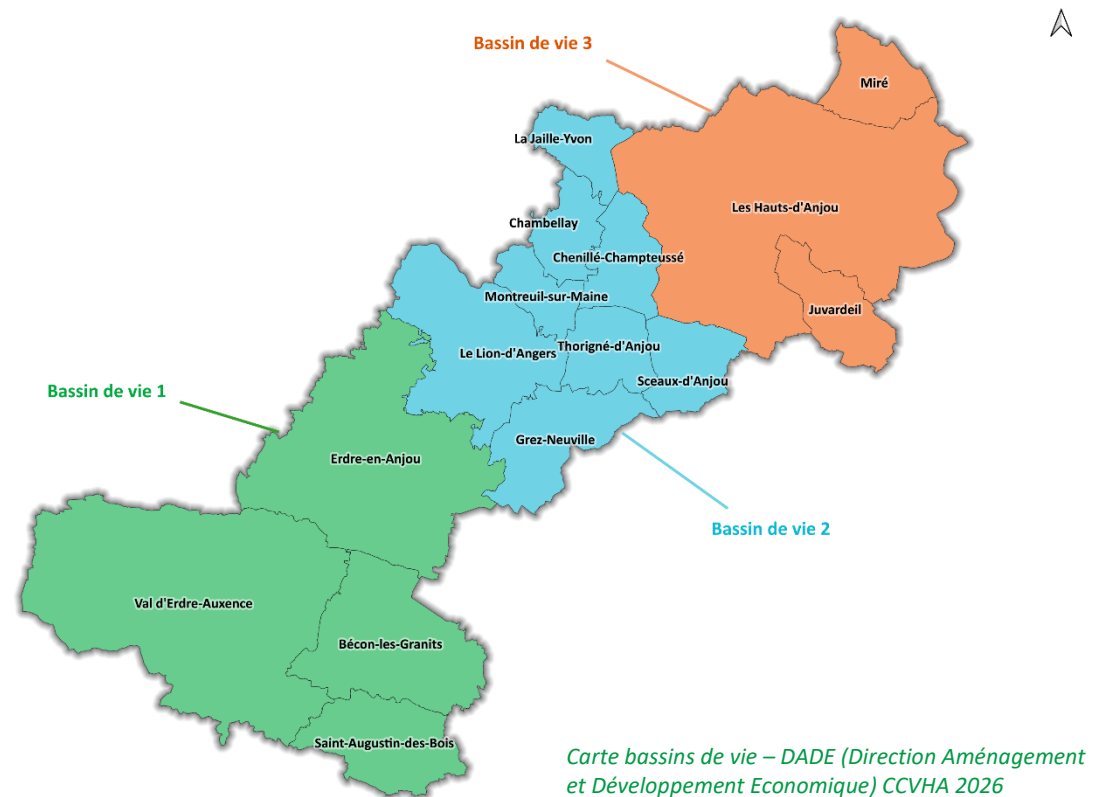


et environnementaux propres à chaque structure. Ces 248 entretiens ont permis de mettre à jour les bases de données générales fournies par la Chambre d'Agriculture, support principal des analyses statistiques globales. Enrichis de certains points s'appuyant exclusivement sur ces 248 entretiens qualifiés : circulations routières, projets de réserves d'eau, projet ENR, transmissions...

Cette alternance entre information collective, dialogue de proximité et mobilisation de données fiables témoigne d'une volonté de rendre le diagnostic accessible, inclusif et représentatif de la diversité du territoire.

	Nombre d'exploitations principales	Nombre d'exploitations principales rencontrées	Taux de participation par commune %
Bassin de vie 1			
Bécon-les-Granits	45	16	36%
Saint-Augustin-des-Bois	22	11	50%
Val d'Erdre-Auxence	100	42	42%
Erdre-en-Anjou	73	32	44%
Bassin de vie 2			
La Jaille-Yvon	12	6	50%
Montreuil-sur-Maine	12	6	50%
Greze-Neuville	25	15	60%
Sceaux-d'Anjou	12	3	25%
Le Lion-d'Angers	51	27	53%
Thorigné-d'Anjou	20	8	40%
Chenillé-Champteussé	8	5	63%
Chambellay	10	7	70%
Bassin de vie 3			
Juvardeil	10	5	50%
Les Hauts-d'Anjou	117	52	44%
Miré	17	12	71%
TOTAUX	534	247	46%

- de 40 %
 - de 45 %
 + de 55 %



QUELLE DYNAMIQUE AGRICOLE ET SOCIALE À LA CCVHA ?

1. Une présence agricole contrastée : quelles différences entre les communes ?

Le territoire de la CCVHA totalise **481 exploitations agricoles** qui sont le support d'activités de **681 chefs d'exploitations** (individuels ou associés - chiffres MSA/CAPDL 2022).

NB : la différence du nombre d'exploitations agricoles entre les données MSA 2022 et nos bases travaillées dans le cadre de ce diagnostic s'explique par une critérisation poussée de la MSA qui retire de ses statistiques les cotisants solidaires (exploitants/exploitations < à une SMA - superficie minimum d'assujettissement - ou dont l'activité est < à 1200h de travail/an).

% / dpt			
Exploitations agricoles ⁽²⁾	(nb) :	481	9%
SAU moyenne*	(ha) :	94	87 ⁽¹⁾

* surfaces déclarées à la PAC, donnée 2022

Source : MSA

fiche chiffres clés CAPDL juin 2025

¹⁾ moyenne départementale. ⁽²⁾ hors cotisants solidaires.

% / dpt			
Chefs d'exploitation ⁽²⁾	(nb) :	681	9%
dont hommes	(en %) :	74%	77% ⁽¹⁾
dont femmes	(en %) :	26%	23% ⁽¹⁾
dont à titre exclusif	(en %) :	85%	86% ⁽¹⁾
dont à titre principal	(en %) :	5%	7% ⁽¹⁾
dont à titre secondaire	(en %) :	9%	7% ⁽¹⁾
Age moyen	(année) :	49	48 ⁽¹⁾
Salariés	(nb ETP) :	471	4%

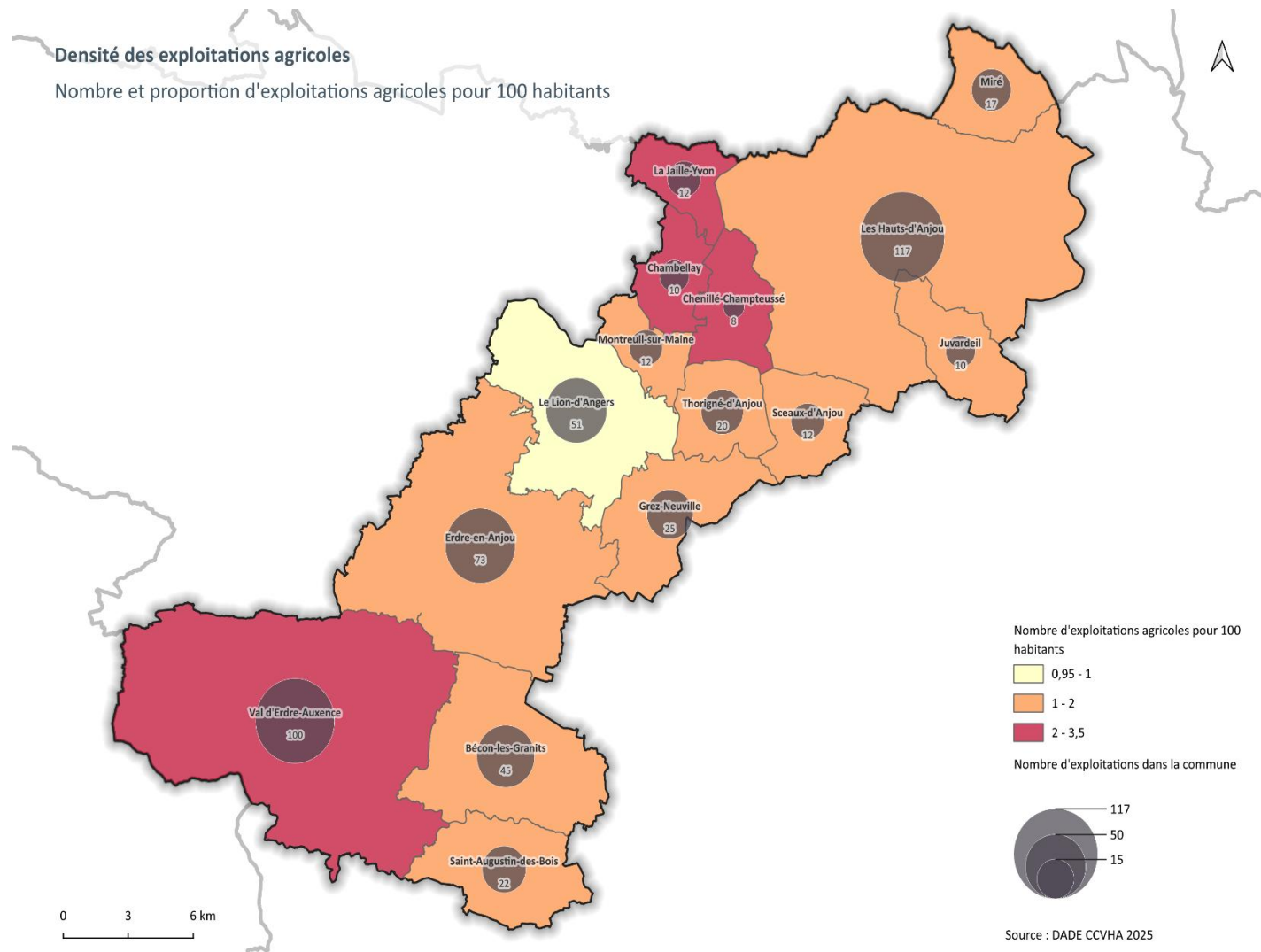
Sur les communes du territoire, le nombre d'exploitations agricoles pour 100 habitants est généralement compris entre 1 et 2.

Ce niveau est similaire au ratio observé à l'échelle de la communauté de communes d'Anjou Bleu Communauté (1,59 exploitation pour 100 habitants).

Le territoire présente toutefois certaines particularités. Rapporté à 100 habitants, la commune nouvelle du Lion-d'Angers se distingue par le plus faible nombre d'exploitations agricoles. À l'inverse, des communes comme La Jaille-Yvon, Chambellay et Chenillé-Champteussé se caractérisent par une présence agricole relativement forte.

Ces écarts traduisent des **profils communaux contrastés, entre des espaces plus urbanisés et des communes à dominante rurale.**

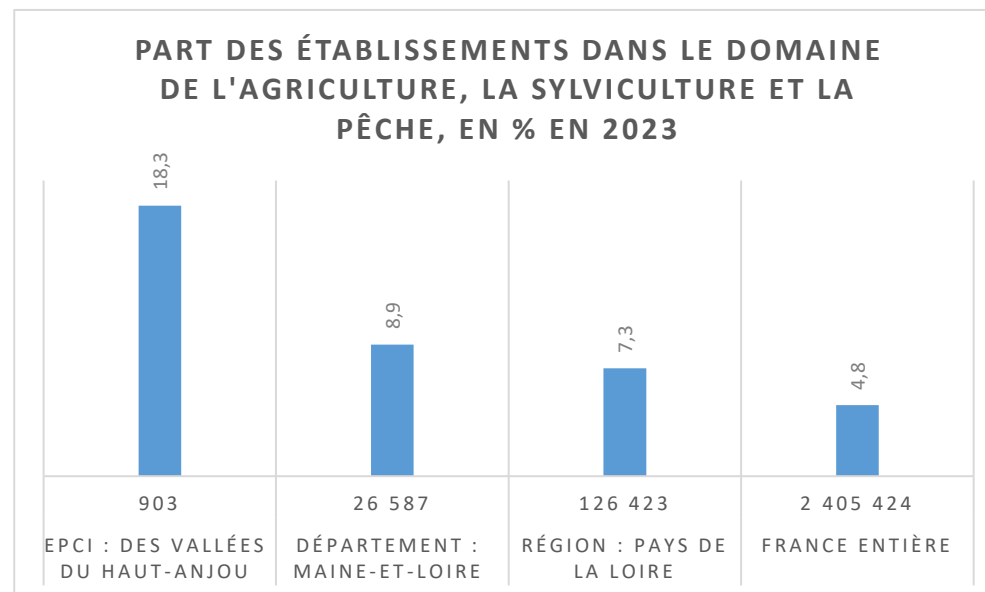
La commune de Val d'Erdre-Auxence constitue également un cas particulier : elle combine une densité d'exploitations agricoles relativement élevée (rapportée à la population) et un volume de population important. Elle apparaît ainsi comme une commune à la fois ancrée dans une dynamique rurale forte et marquée par des espaces plus urbanisés, principalement sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais.



2. Un emploi agricole structurant malgré la diminution des exploitations : vers un nouveau modèle d'organisation territoriale ?

L'agriculture sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou est un secteur d'activité économique particulièrement dynamique en comparaison des chiffres départementaux, régionaux et nationaux. En termes de nombre d'établissements, en 2023, **c'est plus de 18% des établissements** qui sont dans le secteur agricole sur la CCVHA, contre 9% pour le Maine-et Loire, 7% pour la Région et 4.8% pour la France. Si on ajoute la partie « amont » (agrofourniture, équipement, services) et la partie « aval » (agro-alimentaire) de la filière, on arrive à **22% de l'activité** sur la totalité des établissements économiques de la CCVHA.

En termes d'emplois, les proportions sont encore plus marquées. C'est **près de 1 emploi sur 4 de la CCVHA** qui est lié à l'agricole. En effet, on compte en 2022 plus de 9 300 emplois sur la CCVHA, parmi lesquels plus de 2 200 concernent directement ou indirectement l'activité agricole (les chefs d'exploitations, les emplois salariés et tous les autres emplois de l'amont et de l'aval de la filière), **soit 24 %**. C'est, en partie, lié à la présence de la société Elivia (abattoirs) qui comptabilise à elle seule près de 640 emplois.



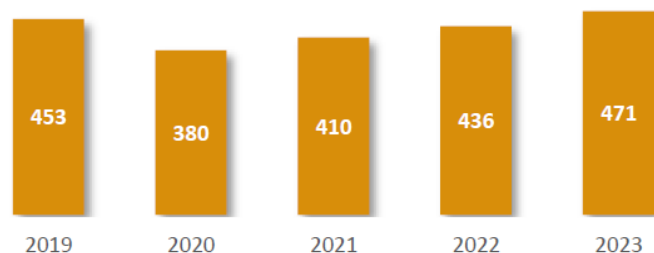
Nombre d'établissements fin 2023

Source : Insee, Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) en géographie au 01/01/2025



On peut noter une légère remontée récente du nombre de salariés agricoles sur la CCVHA entre 2020 et 2023, passant de 380 à 471. A titre comparatif, en 2021 la communauté de communes Anjou Bleu Communauté ne comptait que 257 emplois salariés agricoles² contre 410 pour la CCVHA.

Evolution du nombre d'équivalents temps plein salariés agricoles

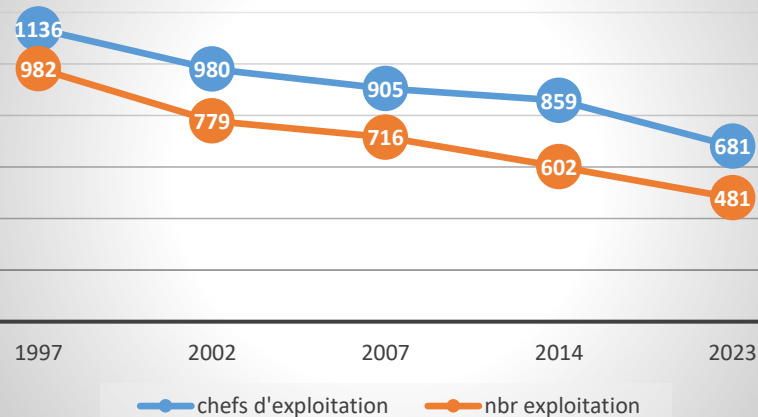


Source : CAPDL données statistiques juin 2025

Source : MSA

Le territoire de la CCVHA n'échappe pas au phénomène de diminution continue du nombre d'exploitations qui s'est enclenché depuis plus de 40 ans. On observe en 25 ans sur la CCVHA : – 40% du nombre d'exploitations et – 51 % du nombre de chefs d'exploitation. Sur la dernière décennie, malgré un ralentissement de la décroissance observée, c'est encore environ (12 exploitations) par an qui disparaissent. C'est pourquoi la CCVHA s'est engagée dès 2023 dans un programme d'actions innovantes « Territoire Pilote Transmission », afin de favoriser la transmission agricole et l'accompagnement individuel et collectif des cédants.

Chefs d'exploitation et entreprises



Source : CAPDL livrable transmission 2016-2019 + données stats juin 2025

Il est à noter que des exploitations disparaissent alors que les surfaces agricoles ne diminuent presque pas. Ce sont de grosses exploitations qui absorbent les surfaces agricoles disponibles. Ce qui pose notamment une problématique de reconversion des bâtiments agricoles vacants, car si certains bâtiments peuvent continuer d'être utiles en sites secondaires, beaucoup restent sans usages ou difficilement réhabilitables.

² Diagnostic agricole du PLUi d'Anjou Bleu Communauté – décembre 2021 - CAPDL



Constats :

- **481 exploitations** agricoles, supports d'activités de **681 chefs d'exploitations**
- **Près d'1 emploi sur 4** de la CCVHA est lié à l'activité agricole
- **Une diminution continue du nombre d'exploitations** et de chefs/ffes d'exploitations
- Des communes **fortement dotées en exploitations agricoles** : Val d'Erdre-Auxence, La Jaille-Yvon, Chambellay, Chenillé-Champteussé



Enjeux :

- La **reconversion des bâtiments** agricoles vacants
- La **transmission** des exploitations plutôt que l'agrandissement

VERS QUELLE STRUCTURATION FONCIERE VONT LES EXPLOITATIONS ?

1. Évolution des SAU des exploitations agricoles : enjeux structurels et organisationnels

Au niveau national, un constat récent interpelle, issu de l'étude Teruti³ : alors que la population a augmenté entre 1950 et 2023 passant de 40 à 68 millions d'habitants, la surface agricole utile (SAU) a diminué, passant de 35 à 27 millions d'hectares en France.

Par ailleurs, sur une période d'analyse bien plus réduite, la SAFER souligne que « pour la troisième année consécutive, la **consommation de terres agricoles par l'urbanisation est en nette baisse**, atteignant un niveau inédit depuis trente ans »⁴, ce qui traduit un **ralentissement de l'artificialisation des terres agricoles** qui peut notamment être lié aux politiques publiques (ex : ZAN).

Qu'en est-il réellement, localement ? Sur la CCVHA, la SAU conserve des proportions stables depuis les 30 dernières années (46 000 Ha, environ **72%** de la totalité du territoire). En comparaison à la moyenne départementale (63%), ce taux d'occupation agricole des sols indique l'importance de la contribution de l'agriculture à la structuration de l'espace géographique.

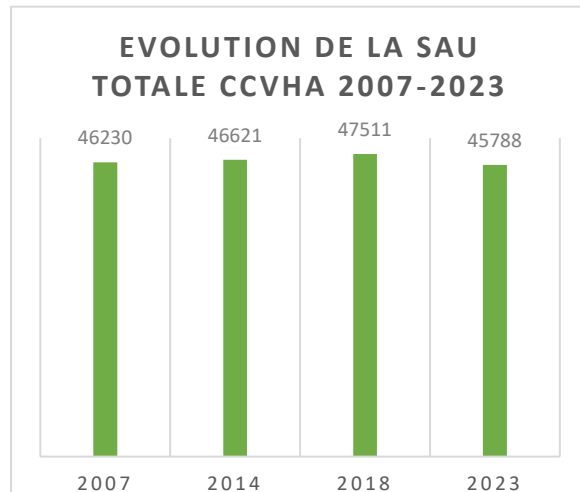
		% / dpt	
SAU*	(ha) :	45 788	10%
SAU* / surface territoire	:	72%	63% ⁽¹⁾
Surface irriguée / SAU (RA 2020)	:	6%	10% ⁽¹⁾

Chiffres clés CCVHA - CAPDL juin 2025

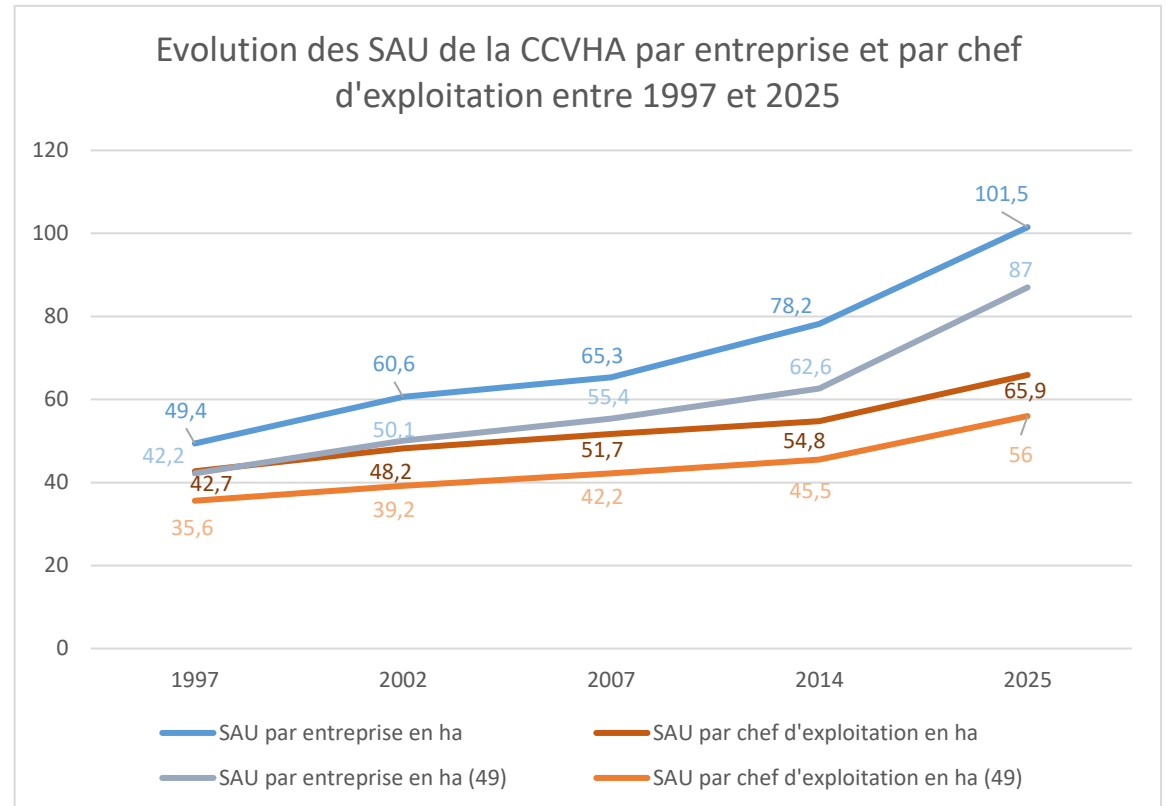
Source : RPG PAC

³ Enquêtes occupation et usages des sols - AGRESTE

⁴ Article Localtis – Banque des Territoires 23 mai 2025 – Michel Tendil



Source : CAPDL divers livrables + données statistiques juin 2025



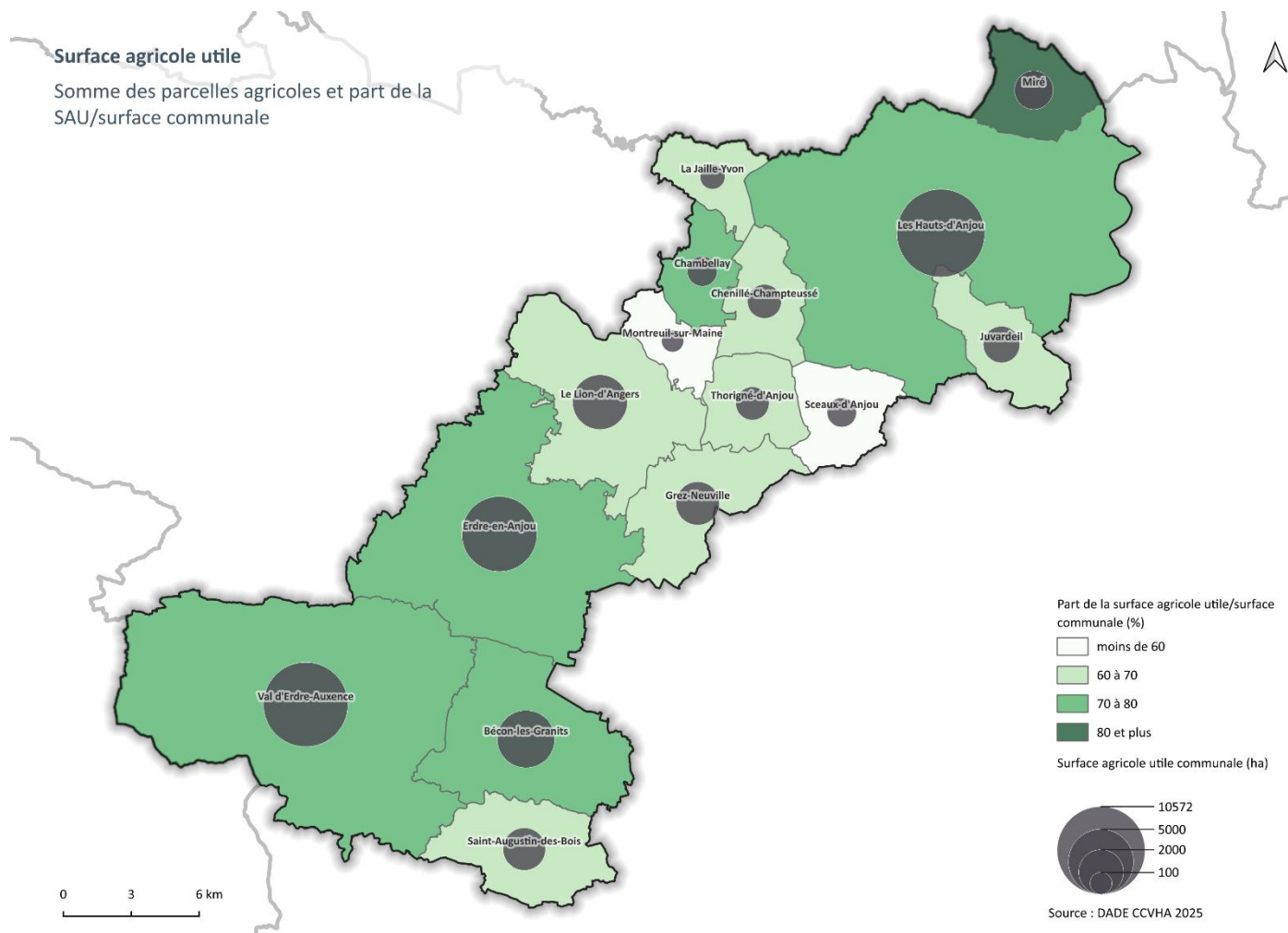
Source : données CAPDL 1997 à 2014 + données DADE CCVHA 2025

En ramenant le critère de surface moyenne par exploitation, on observe que la surface exploitée par entreprise en 2025 (101,5 Ha/entreprise) est supérieure à celle du département (87 Ha/entreprise). Cette évolution s'inscrit dans la continuité des dynamiques passées. La communauté de communes est marquée par une augmentation de la taille des structures foncières des exploitations agricoles. Cette tendance se confirme à travers la surface moyenne par chef d'exploitation, qui atteint 65,9 ha en 2025, contre 56 ha à l'échelle départementale.

Ce constat peut notamment s'expliquer par la concentration foncière liée à la réduction du nombre d'exploitations, entraînant mécaniquement une hausse de la taille des exploitations ou encore par le type d'activité productive choisie par les exploitants. En outre, certaines orientations techniques/économiques peuvent nécessiter de plus grandes surfaces agricoles.

2. Des SAU par exploitation disparates suivant les communes

Dans certaines communes, la part de SAU/surface communale est supérieure à la moyenne enregistrée sur la CCVHA (72%, taux référence 2025) : Bécon-les-Granits (79%), Chambellay (76%), Les Hauts-d'Anjou (74%) et Val d'Erdre-Auxence (73%) ; voire même + de 80% pour la commune de Miré (82%).



3. Exploitations par classes de SAU

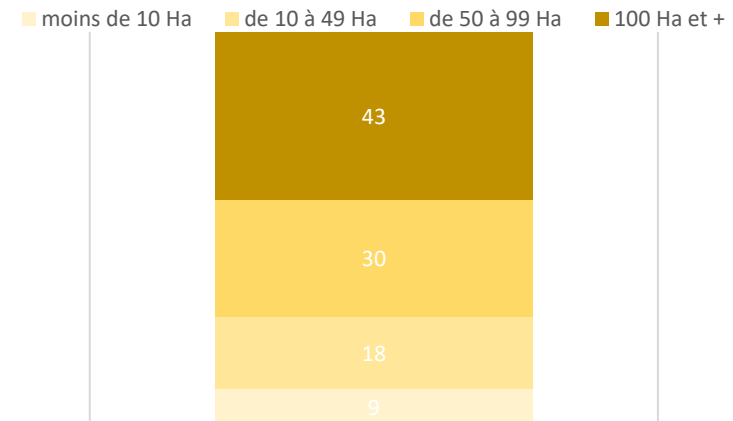
Malgré la décroissance continue du nombre d'exploitations et de chefs d'exploitation, on observe très peu de déprise agricole sur la CCVHA. Ce sont les tailles moyennes des exploitations qui augmentent, 101,5Ha/exploitation en 2025 contre 78.2Ha/exploitation en 2014.

En affinant l'analyse structurelle par tranches de SAU, on observe une grande diversité de tailles d'exploitations. On remarque que plus de 40% des exploitations disposent de plus de 100 Ha contrairement aux petites entreprises plus faiblement représentées.

On observe aussi quelques spécificités selon les bassins de vie. Une part légèrement plus importante de petites exploitations sur le bassin de vie n°2 (12% des exploitations contre 8% dans les 2 autres bassins). Ce constat peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment une pression foncière plus forte autour de la commune du Lion-d'Angers, ainsi que par les types des productions agricoles qui s'y sont développés (maraîchage...).

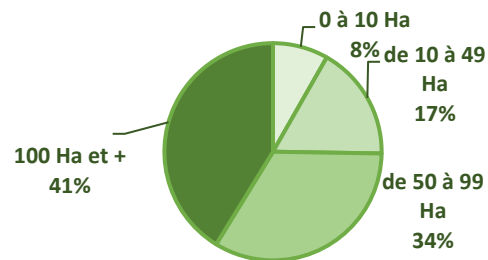
On constate également une prédominance des grandes surfaces marquées par la polyculture et l'élevage sur le bassin de vie n°3 avec + de 50% des exploitations qui font plus de 100 Ha.

EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR CLASSES DE SAU (EN %)

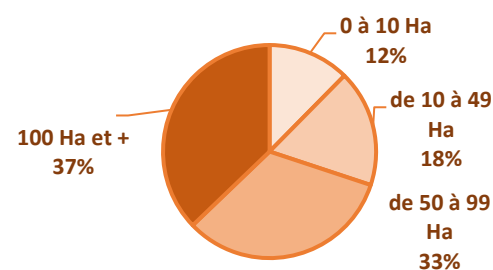


Source : données DADE CCVHA 2025

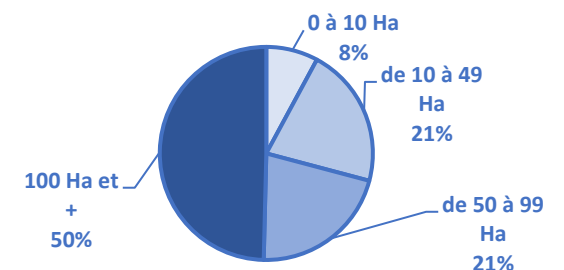
RÉPARTITION DE LA SAU PAR CLASSES DE SURFACES D'EXPLOITATIONS - BV 1



RÉPARTITION DE LA SAU PAR CLASSES DE SURFACES D'EXPLOITATIONS - BV 2



RÉPARTITION DE LA SAU PAR CLASSES DE SURFACES D'EXPLOITATIONS - BV 3



Source : données CAPDL / PAC + analyse DADE CCVHA 2025

Les petites exploitations (moins de 20 Ha) se réduisent en nombre mais se sont, malgré tout, maintenues depuis 20 ans. Sur la CCVHA, elles valorisent près de 600 Ha en 2025. Elles se maintiennent, notamment, grâce au développement de la filière équine (1/3 d'entre elles) et l'émergence des productions spécialisées (fruits, maraîchage...) dont les débouchés se développent avec l'engouement pour le circuit court et la production locale.

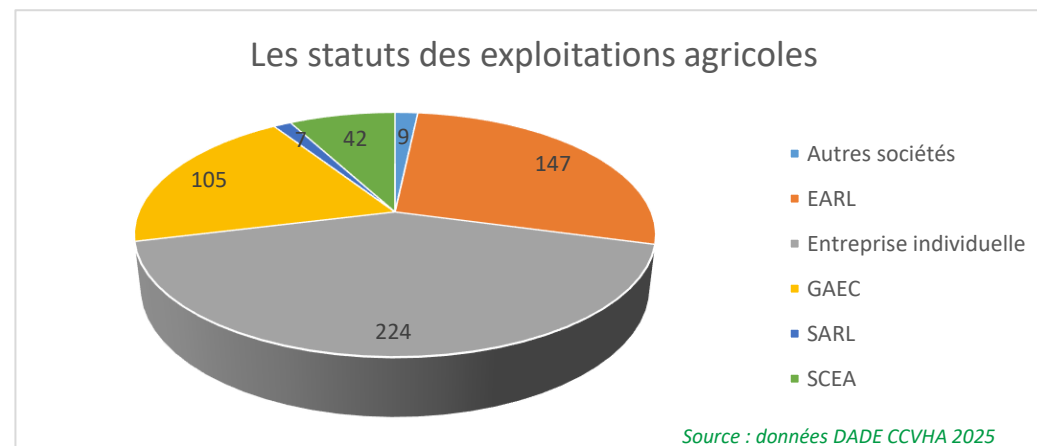
Les dernières évolutions constatées peuvent laisser supposer que les tendances iront : d'une part, à la réduction des exploitations dites moyennes (entre 50 et 100 ha), pour aller vers les grandes exploitations,

mais aussi d'autre part, une augmentation des exploitations de petites surfaces. Pour cette seconde tendance, cela est lié au développement des modèles de production nécessitant moins de surfaces agricoles, avec des projets dits « atypiques », des porteurs de projets en maraîchage, arboriculture, des reprises en collectifs avec plusieurs ateliers, diversifiant leurs activités avec la transformation des produits et la vente directe. Toutefois, le rôle des « grandes exploitations » reste important, notamment dans un objectif de conservation des élevages bovins et de la polyculture, ceci, afin de répondre à quelques enjeux du territoire (emplois, paysage...).

4. Des formes juridiques mixtes présentant des organisation contrastées

Les exploitants agricoles du territoire sont majoritairement regroupés sous forme sociétaire pour la gestion des exploitations. Sur les 534 exploitations du territoire, 310 sont gérées sous **formes de sociétés**. Cela représente un total de **58% des exploitations** du territoire. On constate une évolution de ce type de gestion puisque ces exploitations représentaient environ 51% en 2014 pour les communes du territoire. La forme sociétaire la plus représentée est l'entreprise agricole à responsabilité limitée (EARL).

Cette proportion, globalement proche des statistiques que l'on peut observer dans le Maine et Loire, est différente de la composition des exploitations au niveau **national**. En effet, selon l'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) – données 2023, publiée par Agreste (ministère de l'Agriculture) - les exploitations individuelles représentent 54% des exploitations sur le territoire national et **46 % des exploitations sont gérées sous formes de sociétés**.





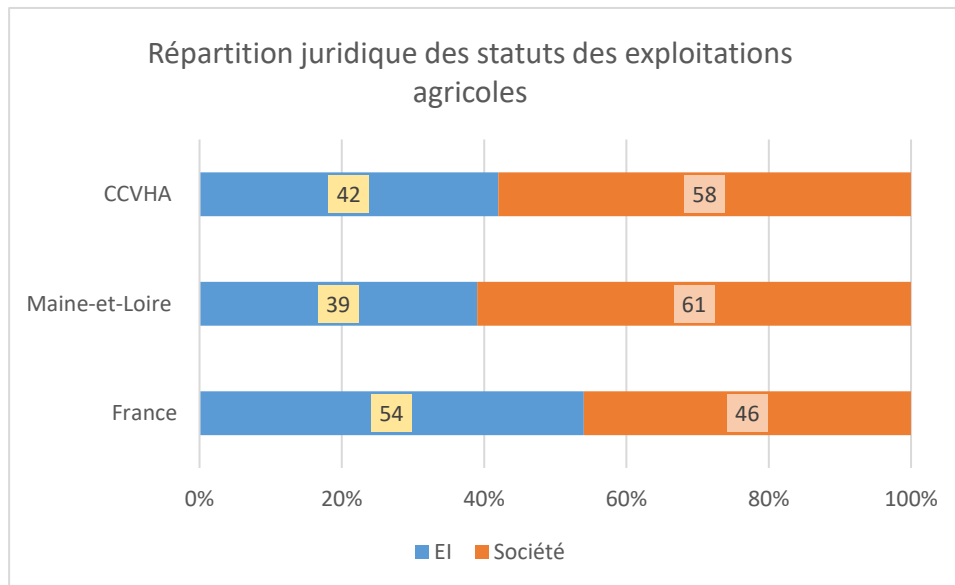
Les formes sociétaires les plus représentées sur le territoire sont les **EARL (27,5% des exploitations agricoles totales)** et les **GAEC (19,7% des exploitations)**. Depuis 2014, on observe des évolutions dans les dynamiques liées aux formes sociétaires : les GAEC progressent dans la part des exploitations du territoire (14 % en 2014), tandis que les EARL connaissent un léger recul (30 % en 2014). Ces chiffres confirment un développement des formes d'exploitation agricole collectives sur le territoire, présentant des intérêts notamment en termes de mutualisation des machines et d'organisation du temps de travail. Il est à noter qu'actuellement les GAEC comptabilisent la part la plus importante des exploitants agricoles puisqu'ils regroupent environ 32,2% des exploitants.

Malgré cette majorité des formes sociétaires, **les entreprises individuelles restent importantes sur le territoire (41,9% des exploitations)**. Cependant, les exploitants individuels ne représentent que 28,4% de la totalité des exploitants du territoire.

	Exploitation individuelle	EARL	GAEC
SAU moyenne par exploitation	42,5	91,98	166,75
SAU moyenne par exploitant en HA	42,5	71,53	70,32
Nombre d'exploitants (personnes physiques) par exploitation	1	1,29	2,1

Source : données DADE CCVHA 2025

Les exploitations de forme « sociétaire » regroupant plusieurs exploitants, sont généralement plus grandes que les exploitations individuelles. Si l'on s'intéresse exclusivement aux formes sociétaires des exploitations agricoles : les GAEC sont les formes sociétaires qui sont composées du plus grand nombre d'exploitants : 2,1 en moyenne par exploitation.



Source : enquête sur la structure des exploitations agricoles - AGRESTE + données DADE CCVHA 2025



Constats :

- SAU stable - **46 000 Ha - 72%** du territoire
- **Bécon-les-Granits, Chambellay, Les Hauts-d'Anjou, Val d'Erdre-Auxence et Miré ont une SAU supérieure à 72%** de leur surface totale
- En **moyenne 101,5 Ha/exploitation** contre 78,2 Ha/exploitation en 2014.
- 310 exploitations sont gérées en **sociétés (58%** des exploitations)
- **42 %** des exploitations en entreprises **individuelles**



Enjeux :

- Des **transmissions** plus difficiles nécessitant **plus de capitaux**
- Des **déplacements routiers** plus importants, des **matériels roulants plus volumineux**
- Des pratiques agricoles pouvant nécessiter des **regroupements parcellaires** et donc pouvant avoir des **impacts sur le paysage et l'environnement**
- Des impacts potentiels liés à **l'agrandissement des exploitations agricoles** : plus de 40 % des exploitations présentent une superficie supérieure à 100 ha, tandis que seulement 9 % disposent de moins de 10 ha.

LES PRODUCTIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

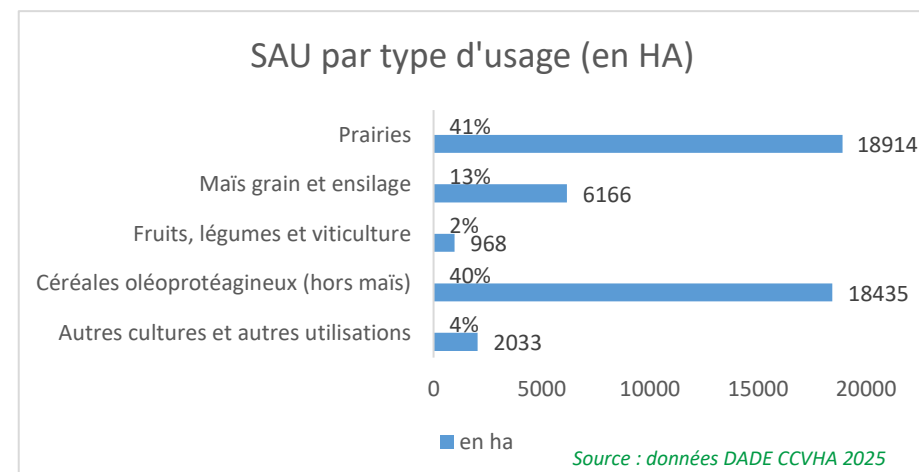
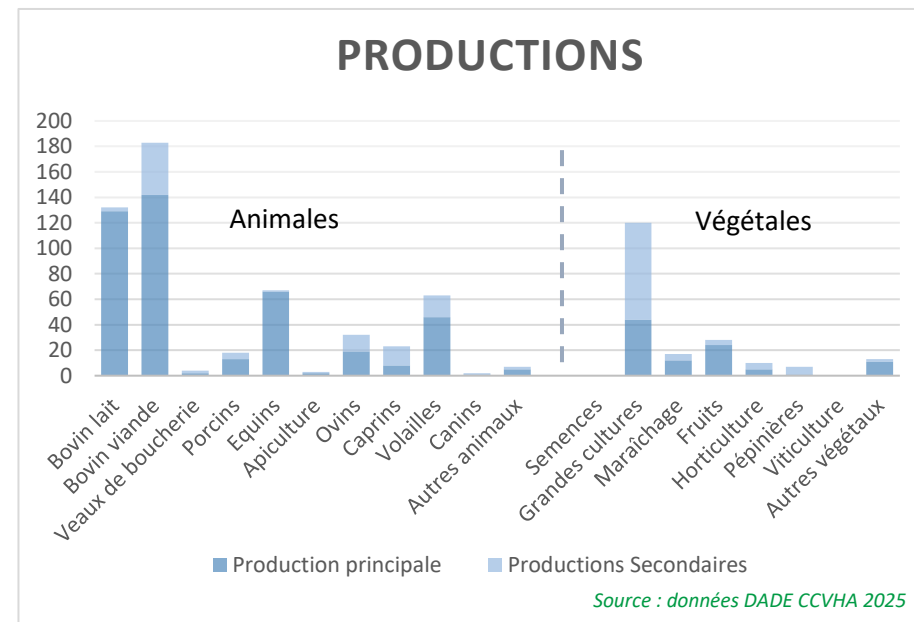
1. Un modèle agricole marqué par la polyculture et l'élevage

Les productions animales représentent la majorité des activités agricoles présentes sur le territoire. Parmi elles, les élevages bovins occupent une place prédominante. En effet, près de **60 % des exploitations** pratiquent **l'élevage bovin** (viande ou lait), que ce soit en production principale ou secondaire. Ce type de production reste prépondérant sur le territoire puisqu'en 2014 ce chiffre représentait une part de 65% de la totalité des exploitations du territoire. Il convient également de préciser que l'orientation dominante des élevages bovins du territoire est la production de viande.

Les autres productions animales présentes, par ordre d'importance, sont les équins, les volailles, les ovins et les porcins.

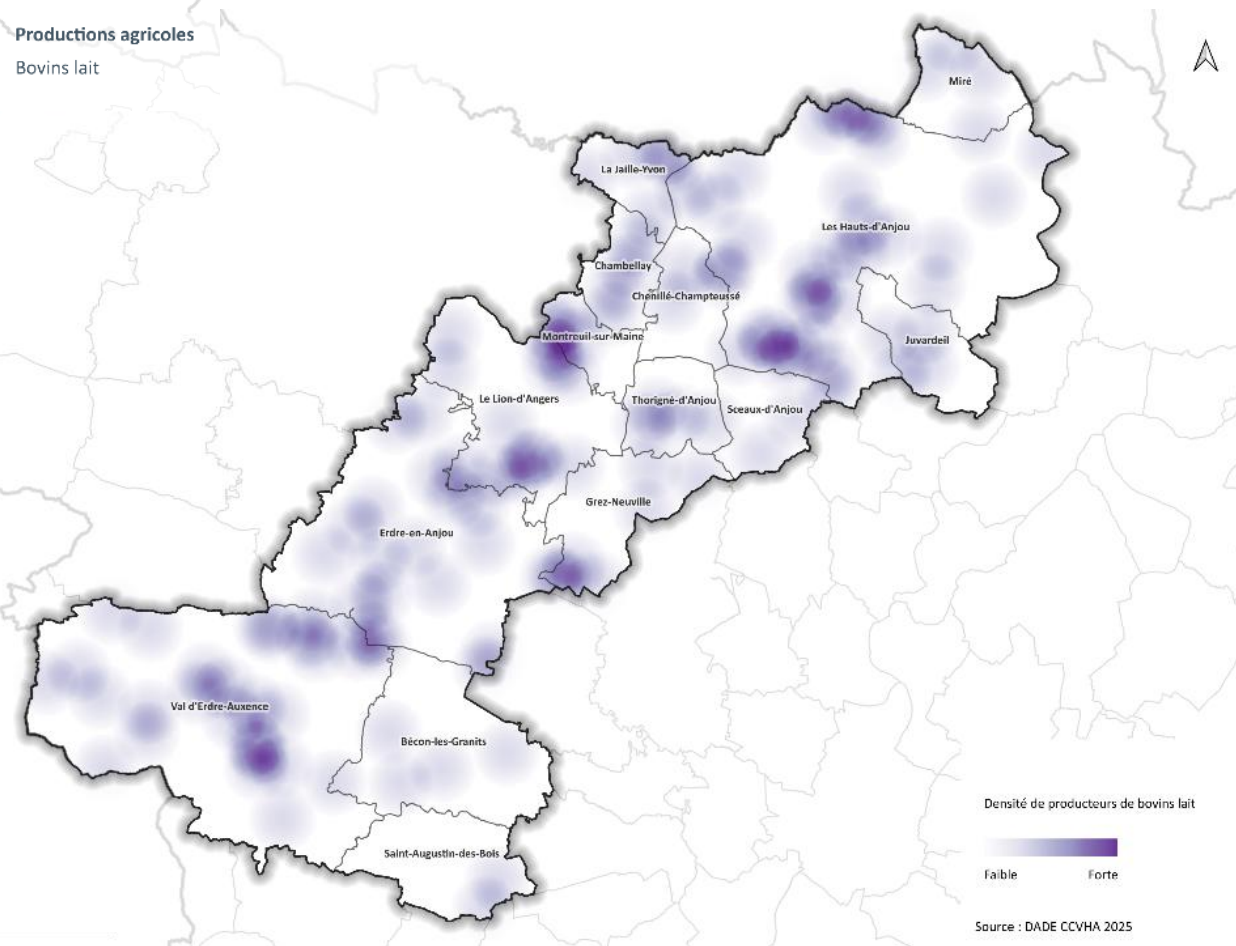
Par ailleurs, les exploitations dont l'activité principale relève des productions **végétales représentent 18 %** de l'ensemble des exploitations du territoire. Il est toutefois important de souligner qu'environ 18 % des exploitations développent également une production végétale en complément d'une autre activité principale.

L'analyse de la Surface Agricole Utile (SAU) met en évidence une très forte dominance des prairies, des cultures céréalières et du maïs (grain et ensilage), représentant environ 94 % des surfaces exploitées. Cette structuration traduit la prépondérance d'un système agricole de polyculture-élevage à l'échelle de la CCVHA.



Productions agricoles

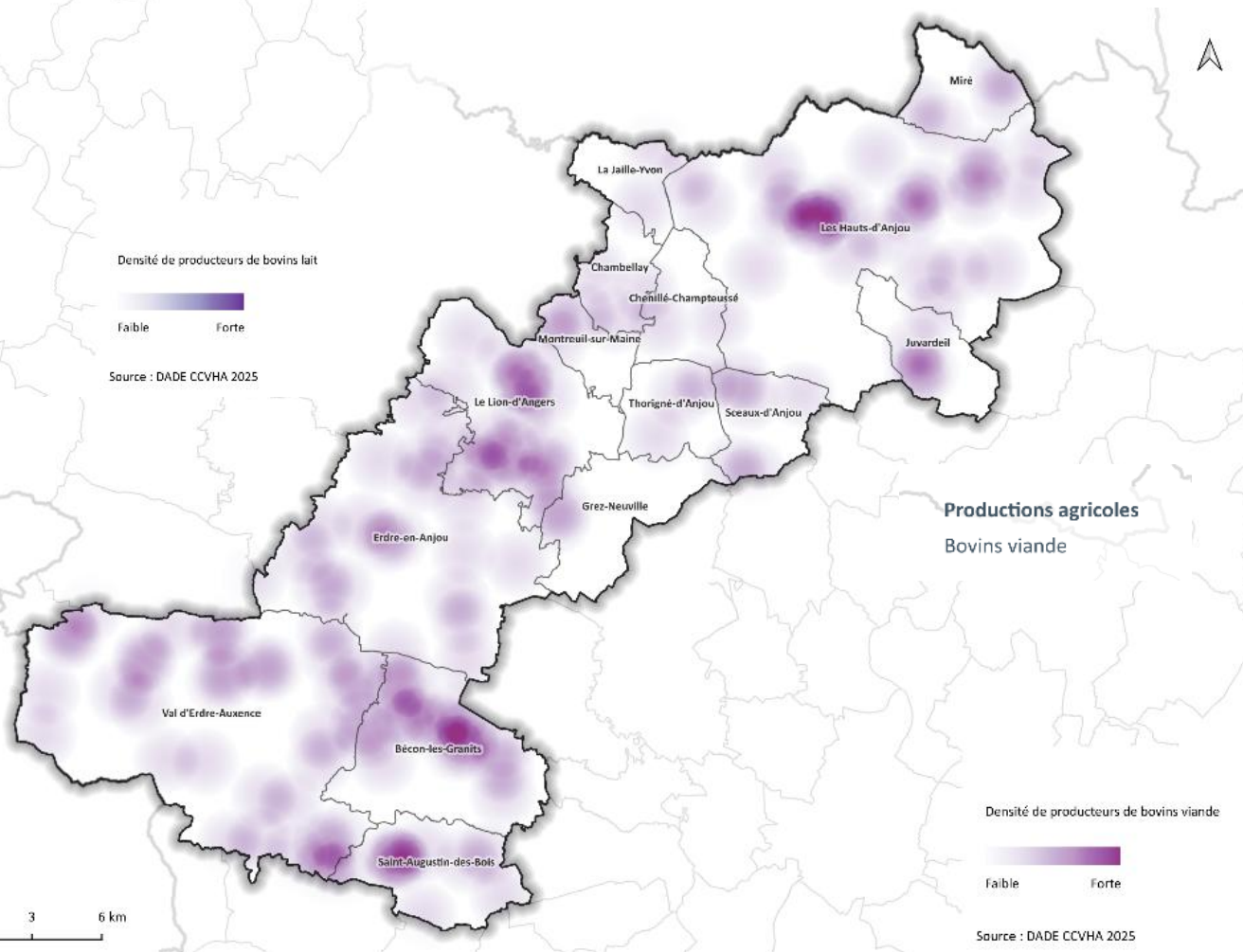
Bovins lait



0 3 6 km

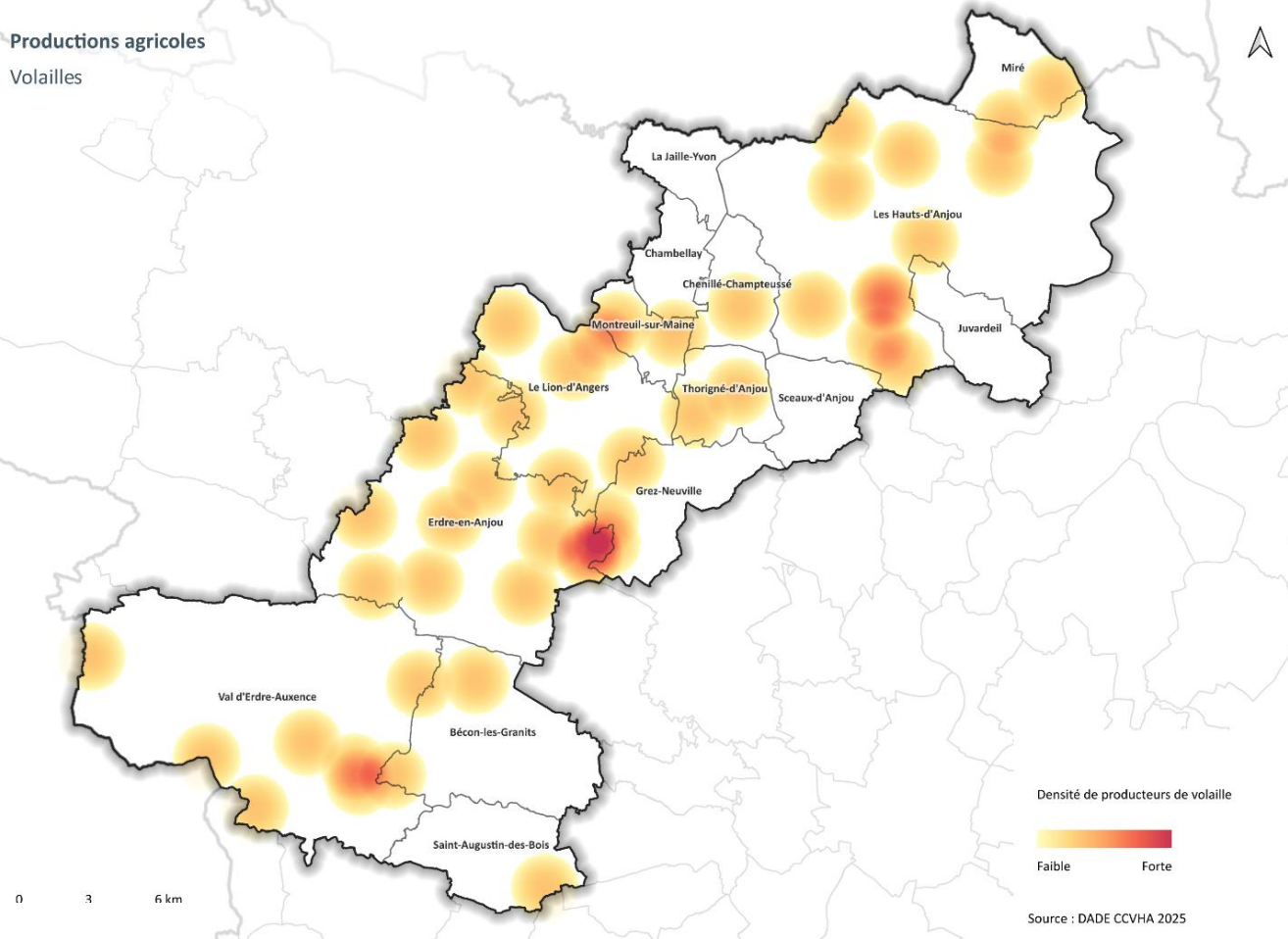
Productions agricoles

Bovins viande



Productions agricoles

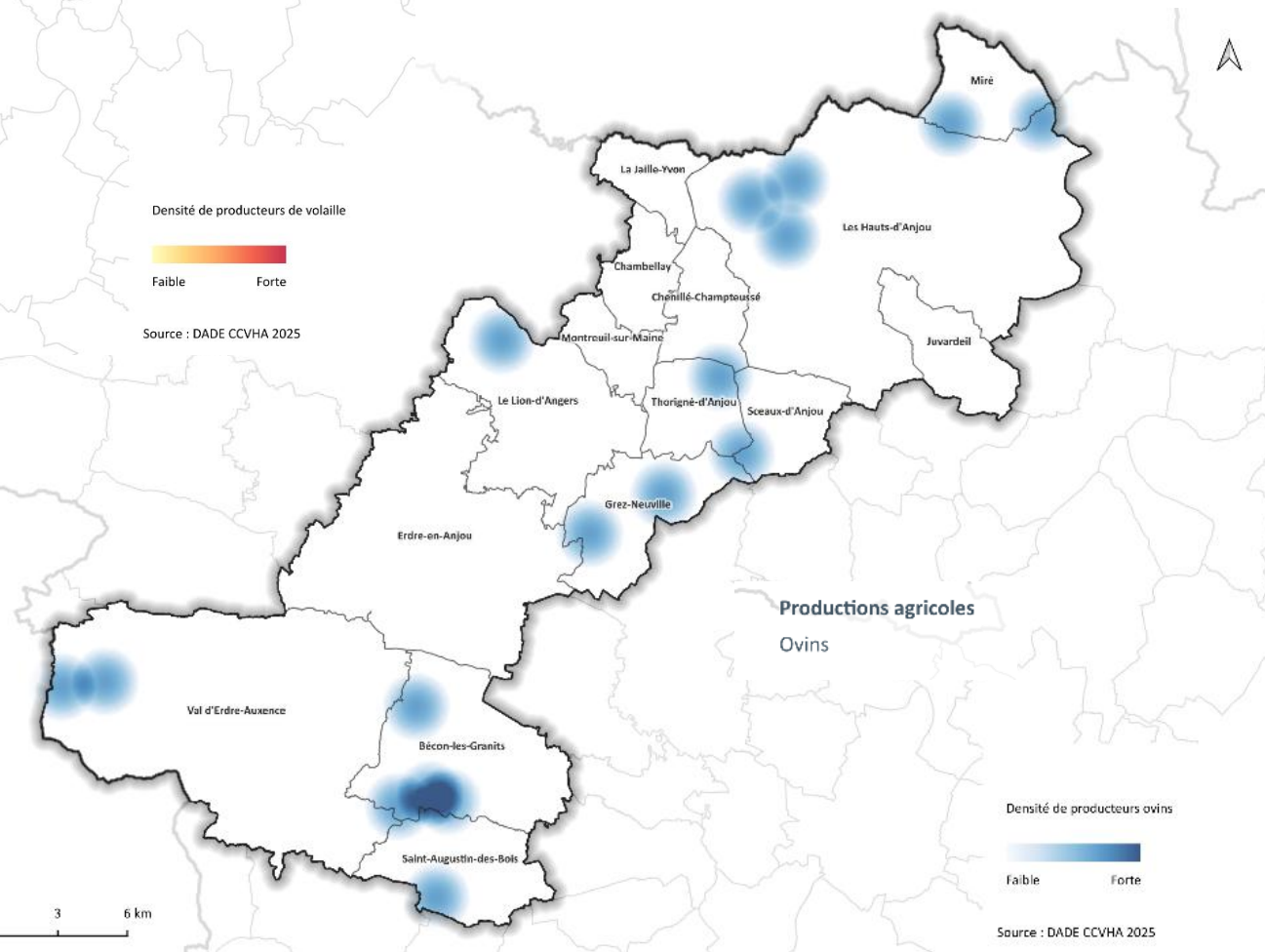
Volailles



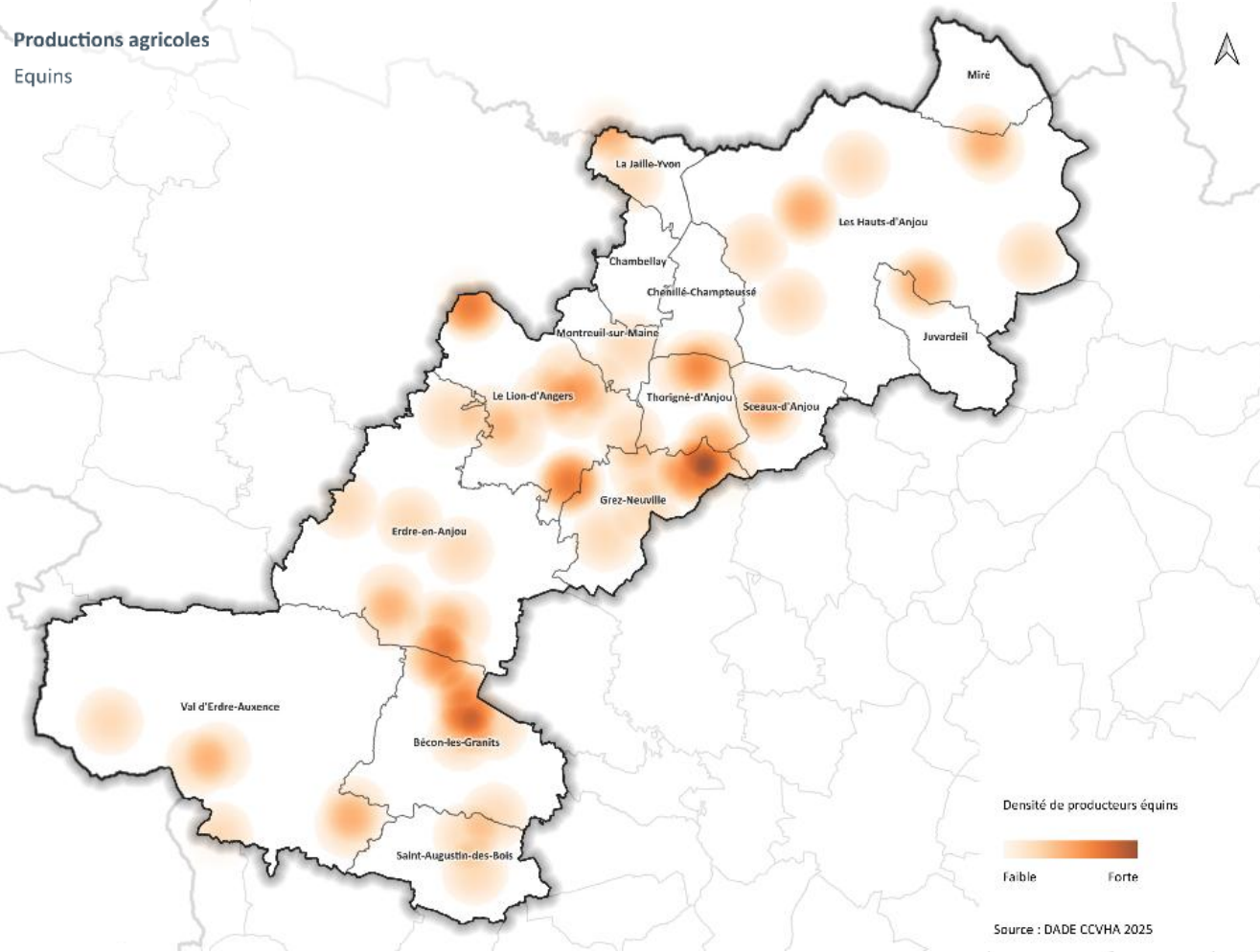
0 3 6 km

Productions agricoles

Ovins



Productions agricoles
Equins



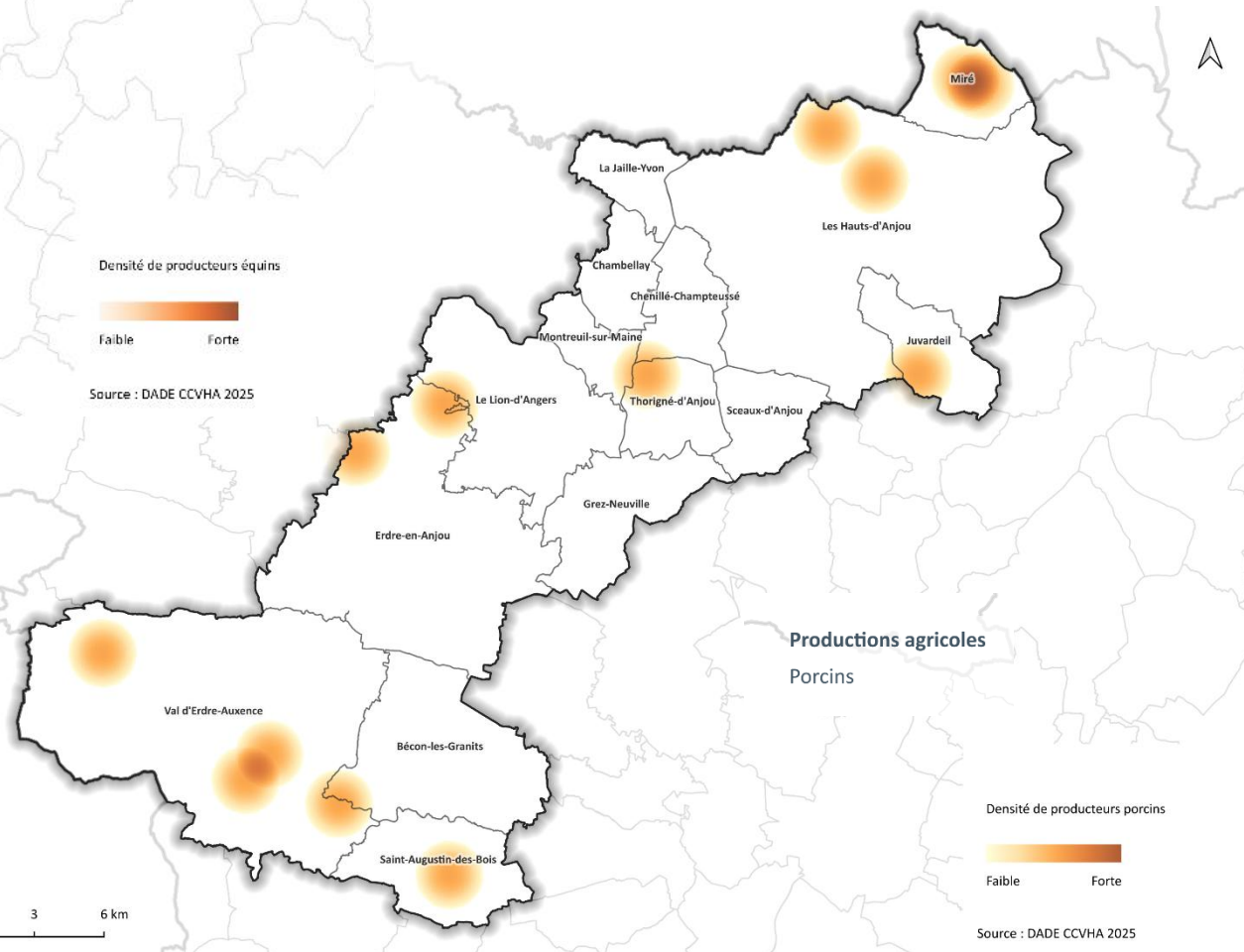
Densité de producteurs équins



Source : DADE CCVHA 2025

0 3 6 km

Productions agricoles
Porcins



Densité de producteurs porcins



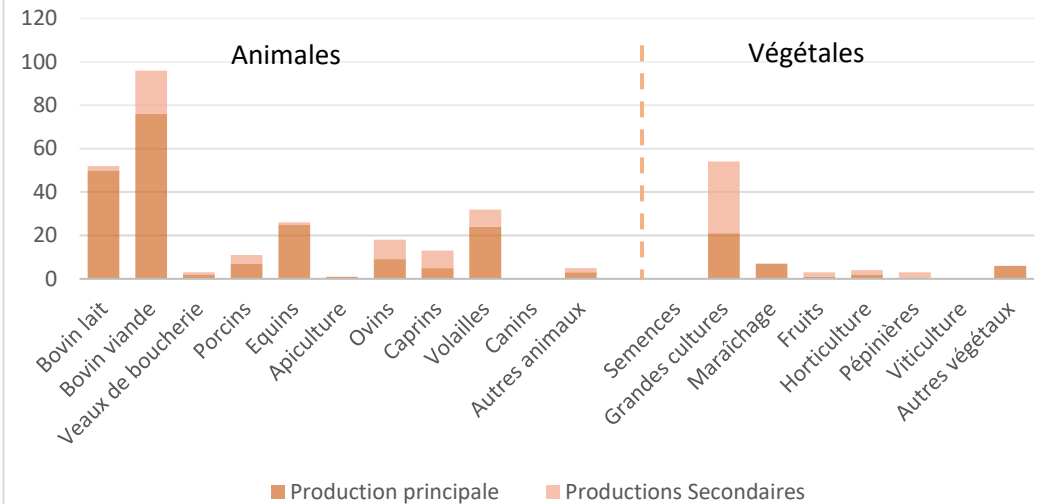
Source : DADE CCVHA 2025

Analyse par bassin de vie : BV1

Plusieurs spécificités liées aux types de productions peuvent être observées selon les bassins de vie :

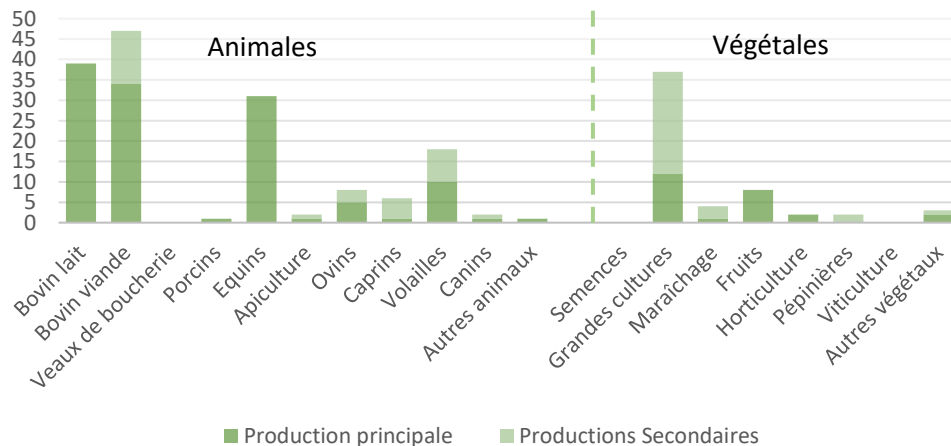
- Une répartition générale très proche de celle observée à l'échelle de la CCVHA ;
- La production fruitière dans ce secteur, est proportionnellement moins représentée que les autres types de production, par comparaison avec les autres bassins de vie ;
- À la différence des deux autres bassins de vie, les exploitations dont l'activité principale est la production « bovin viande » sont supérieures à celle de « bovin lait ».

PRODUCTIONS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES BV1



Source : données DADE CCVHA

PRODUCTIONS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES BV2



Source : données DADE CCVHA

Analyse par bassin de vie : BV2

Un bassin de vie caractérisé par :

- Une présence significative de la **production équine**. Cette concentration s'explique notamment par la présence du Haras National du Lion-d'Angers, qui constitue un pôle équin majeur à l'échelle nationale. Cette structure a favorisé, directement ou indirectement, l'installation et le développement de nombreux professionnels de la filière équine sur son périmètre d'influence ;
- Des productions végétales et animales globalement similaires aux répartitions sur le territoire.

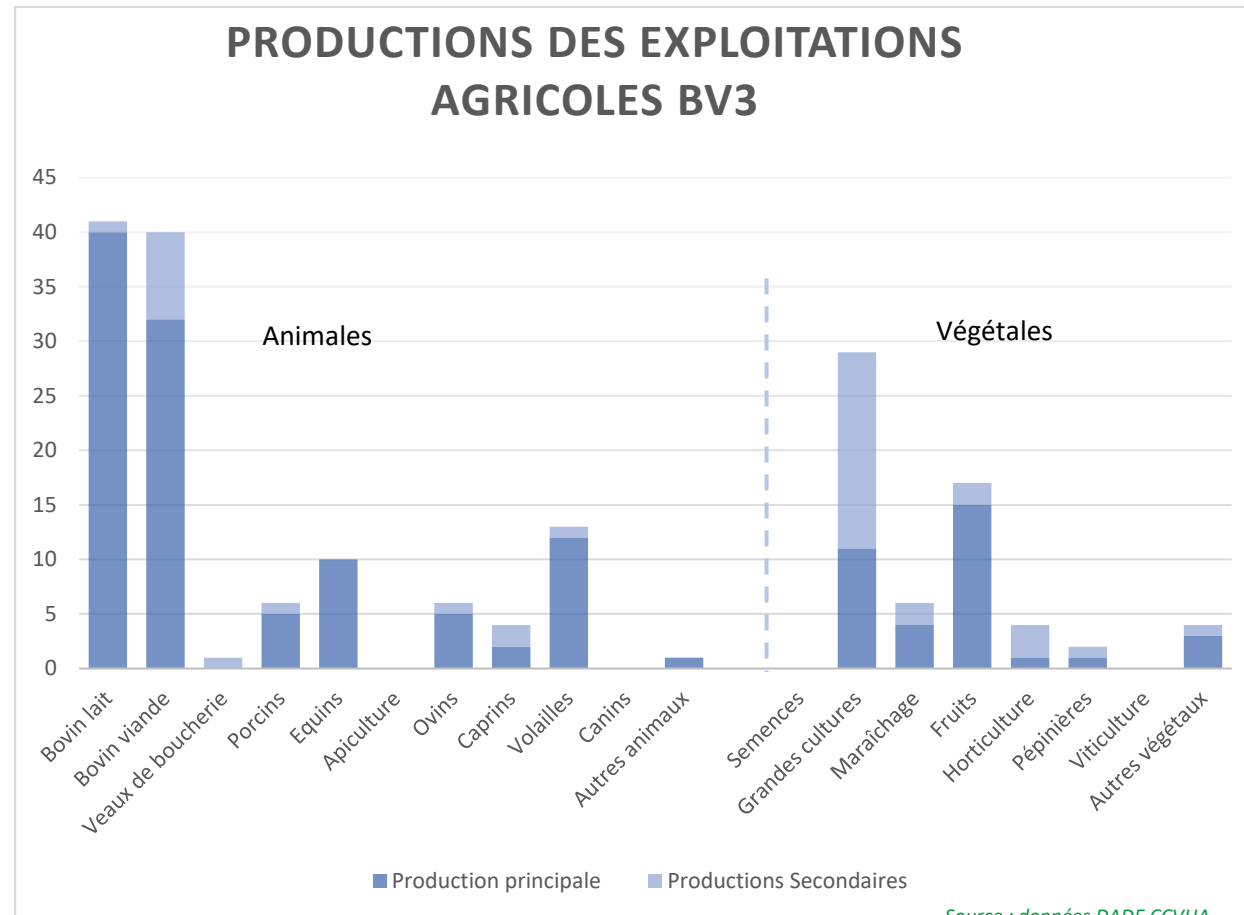
Analyse par bassin de vie : BV3

Les exploitations équinées sont moins représentées : elles ne constituent que 7 % des exploitations agricoles de ce territoire et sont devancées par les élevages de volailles en termes de productions animales ;

Le bassin de vie se distingue également par l'importance de la production fruitière, qui représente la **première production végétale en activité principale**. Les vergers y sont particulièrement présents et structurants dans le paysage agricole local.

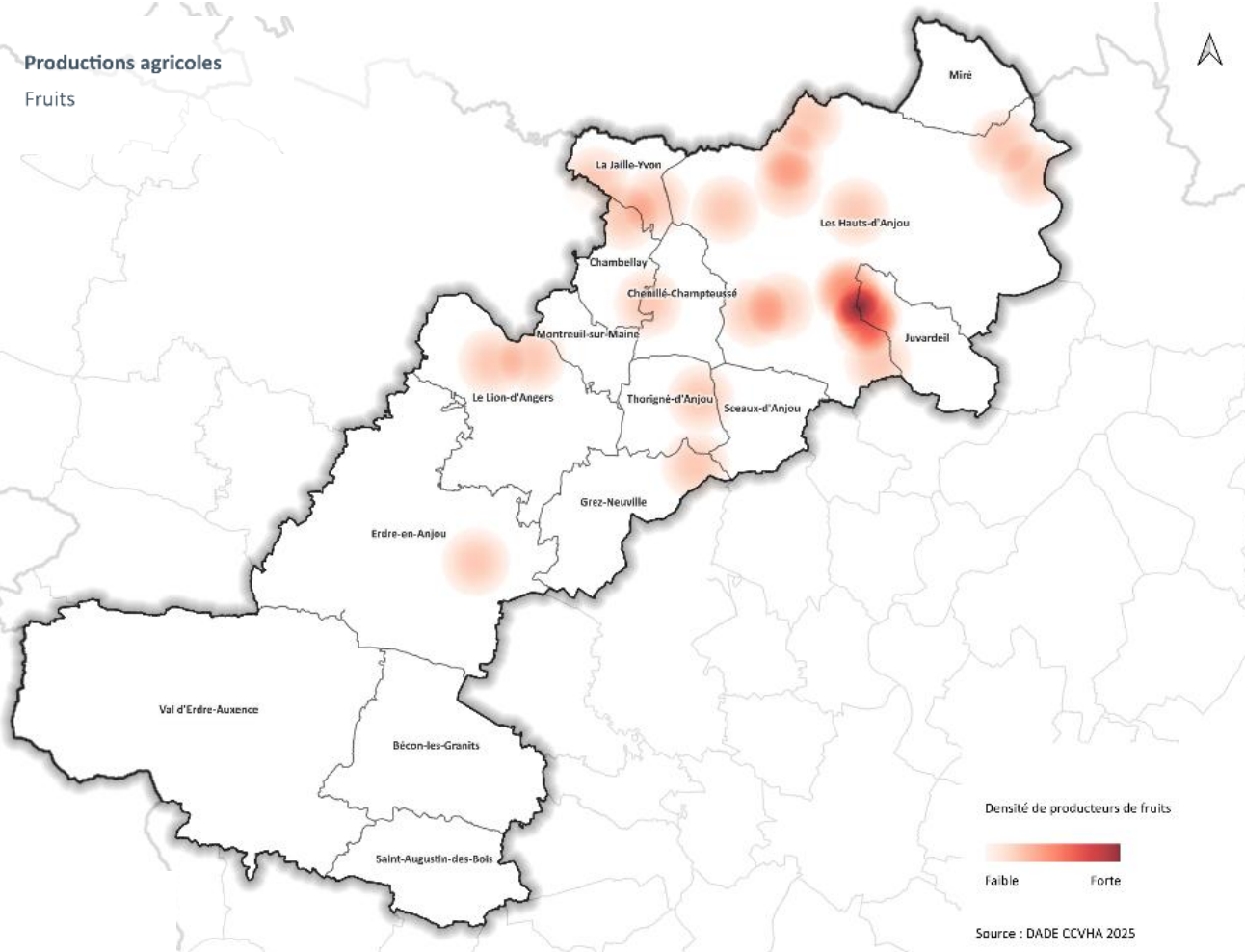
La concentration d'exploitations fruitières sur ce territoire peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- ✓ des sols adaptés aux cultures fruitières, notamment aux vergers ;
- ✓ un climat tempéré océanique favorable à l'arboriculture en Maine-et-Loire ;
- ✓ une tradition historique d'arboriculture, structurée autour d'entreprises locomotives et d'unités de transformation agroalimentaires, qui ont contribué à organiser et dynamiser la filière.



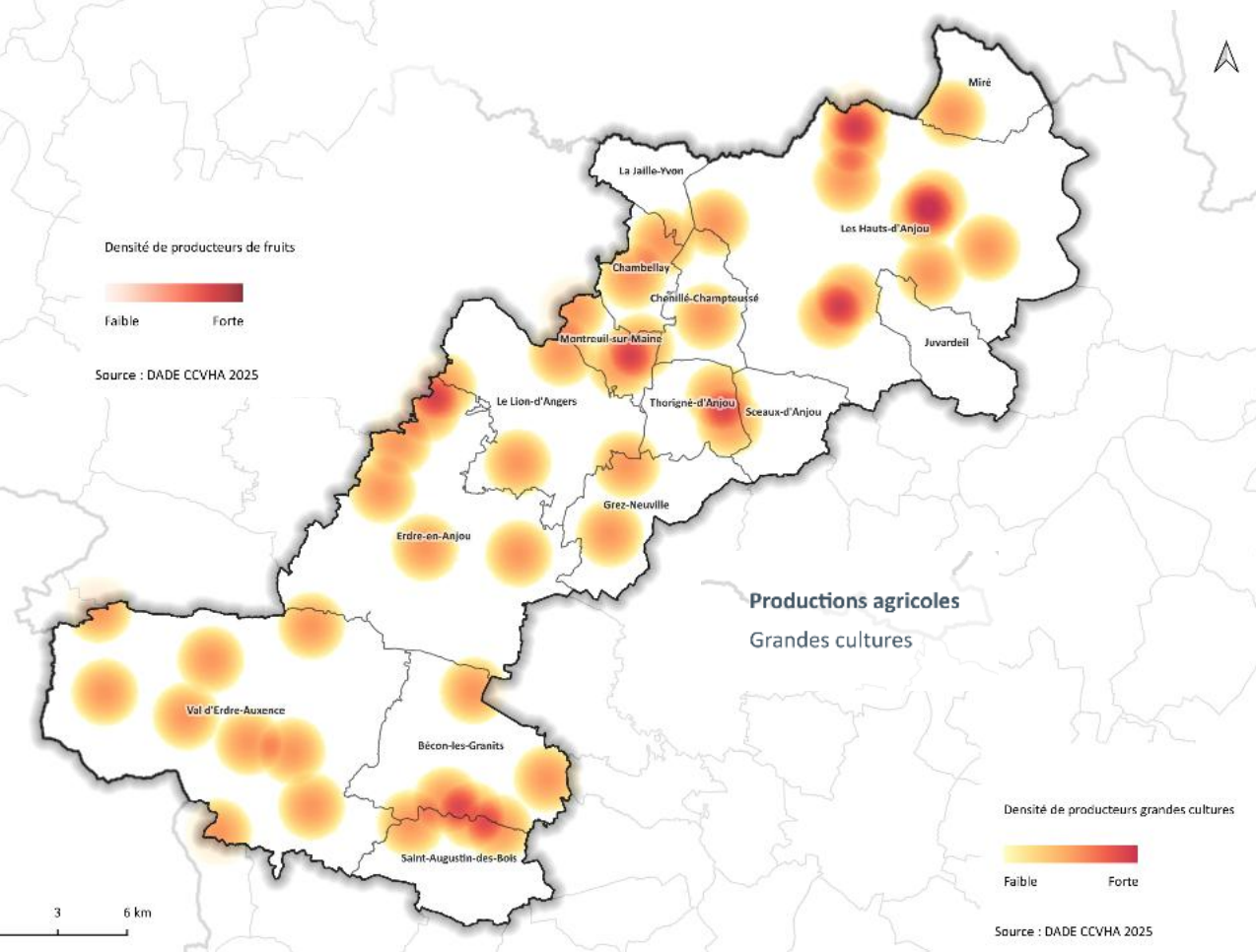
Source : données DADE CCVHA

Productions agricoles
Fruits



0 3 6 km

Productions agricoles
Grandes cultures



2. Un élevage bovin en mutation : des exploitations moins nombreuses mais de taille plus importante

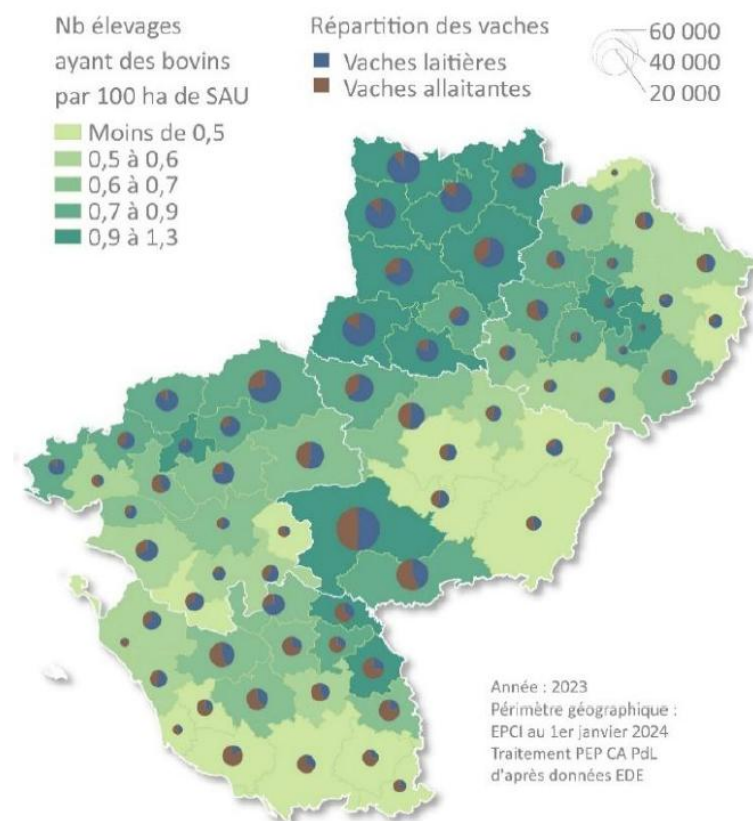
On observe une prédominance de l'activité d'élevage sur le territoire de la CCVHA, indispensable à l'identité de ses paysages et de son économie, au regard aussi de la présence de la société Elivia au Lion-d'Angers depuis la fin des années 80. La taille des cheptels augmente. Elle atteint en moyenne 82 vaches laitières et 67 vaches allaitantes par exploitation en 2024, contre respectivement 62 et 53 en 2014. Les cheptels des exploitations de la CCVHA sont plus importants que ceux de l'autre communauté de communes du Pays de l'Anjou Bleu puisque leurs exploitations laitières sont à 66 vaches en moyenne et les allaitantes à 50 en moyenne par exploitation⁵. On dénombre au total sur la CCVHA **près de 20 300 vaches productrices** composées à 53% de vaches laitières et à 47% de vaches allaitantes.

Il est à noter parallèlement une baisse du nombre d'élevage bovin et une **baisse lente mais réelle du cheptel total** du territoire : - 10 % entre 2019 et 2024.

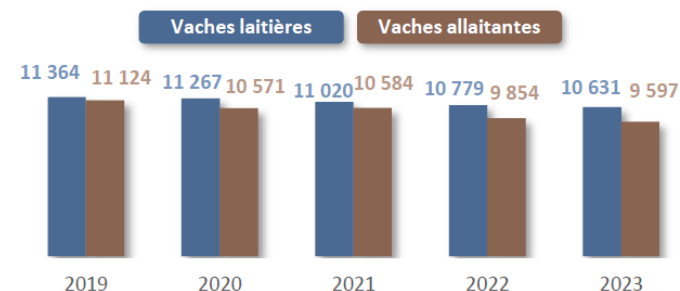
Ces statistiques sont le reflet des crises laitières successives et, certainement, de la baisse de la consommation de viande bovine. Si le PLUi ne peut influencer sur ces différents éléments, il est malgré tout indispensable que les meilleures conditions possibles soient maintenues pour assurer la pérennité des élevages, pour le maintien des paysages bocagers notamment.

⁵ Diagnostic agricole du PLUi d'Anjou Bleu Communauté – décembre 2021

Répartition des élevages bovins en Pays de la Loire



Evolution des vaches (en têtes)



Source : CAPDL – Chiffres clés 2023 – publication juin 2025

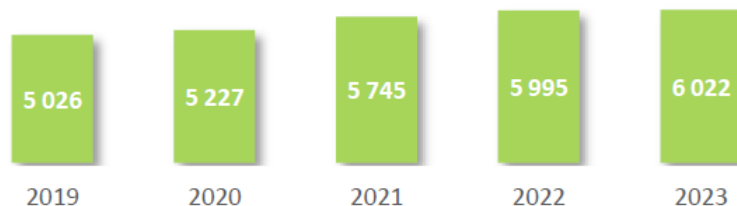
Source : EDE

3. Et le bio dans tout ça ?

Au niveau départemental, les exploitations agricoles en bio représentent plus de 1 100 exploitations (données du PAC DDT – chiffres 2020). Alors que la CAPDL comptait 99 exploitations bio en 2023, notre état des lieux agricole fait état de **92 exploitations bio en 2025 (20% des exploitations du territoire et 37,2% des exploitations rencontrées lors des permanences agricoles)**. En comparaison, Anjou Bleu Communauté compte 84 exploitations bio (15% de ses exploitations au total)⁶. Rapportée à la SAU, on observe une **légère baisse récente de la SAU en bio** sur la CCVHA qui atteint les 5 530 Ha en 2025 contre 6 022 Ha en 2023. Sur les 45 788 Ha de SAU de la CCVHA, la SAU bio représente 12%.

Ces chiffres sont complètement en adéquation avec les tendances globales de l'évolution de l'agriculture biologique en France. En effet, après une belle dynamique de développement depuis une dizaine d'années, le bio subit une légère crise depuis 2024 : baisse de la consommation de produits bio suite au COVID, à l'inflation, crise sur le prix du lait qui a induit un déclassement du lait « AB » dans les circuits conventionnels..., facteurs cumulatifs qui ont eu pour conséquence directe la réduction des marges et donc la baisse de rentabilité de ces exploitations.

Evolution de la SAU en agriculture biologique (en ha)



Source : CAPDL – Chiffres clés 2023 – publication juin 2025

Source : Agence Bio

Sur la CCVHA, les productions agricoles **les plus produites en bio** sont majoritairement **le lait** (24 exploitations) et la **viande bovine** (18 exploitations) ainsi que les **ovins** (8). Elles se répartissent de manière uniforme sur tout le territoire avec un nombre d'exploitations plus important sur les communes des Hauts-d'Anjou et Val d'Erdre-Auxence, corrélé, aussi, à la part plus importante d'exploitations sur ces communes. Si on rapporte au nombre d'exploitations par commune, on observe une forte représentativité du bio sur les communes suivantes : Chambellay (30% des exploitations de la commune), Sceaux d'Anjou (25%), Les Hauts-d'Anjou et Juvardeil (20%).



Constat :

- **60 % des exploitations** sont liées à l'élevage bovin (viande ou lait)
- **Bassin de vie n°2** marqué par une production **équine**
- **Bassin de vie n°3** marqué par la production **fruitière**
- Globalement, tendance à la diminution de l'élevage mais **augmentation des cheptels** en parallèle
- **92 exploitations bio** en 2025 (20% des exploitations du territoire) – lait, viande et ovins en majorité
- Le bio particulièrement présent sur Chambellay, Sceaux d'Anjou, Juvardeil et Les Hauts-d'Anjou

⁶ Diagnostic agricole du PLUi d'Anjou Bleu Communauté – décembre 2021

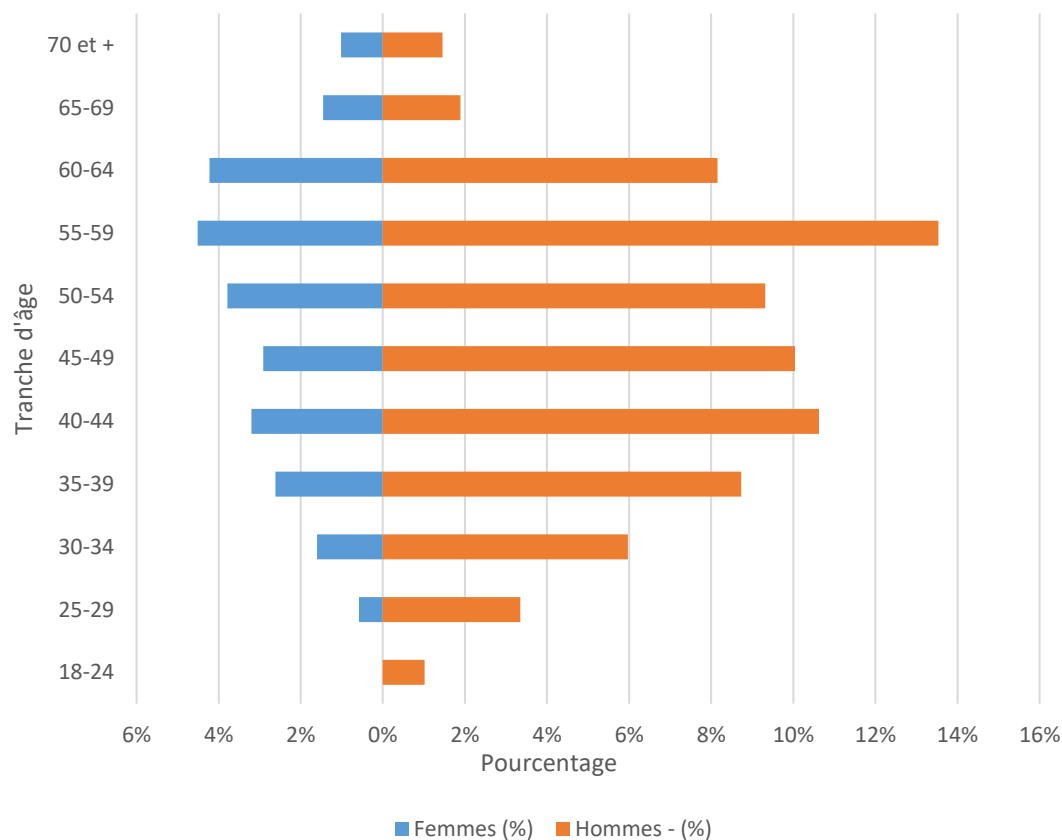
LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS

1. L'évolution démographique : une corrélation entre tendances nationales et tendances locales dans le monde agricole

La pyramide des âges des exploitants agricoles de la communauté de communes met en évidence plusieurs éléments structurants pour l'analyse du territoire :

- La **moyenne d'âge** des exploitants agricoles est de **48,7 ans**. Ce chiffre est quasiment identique à l'âge moyen des exploitants agricoles dans le département (environ 49 ans en 2020, source : recensement agricole AGRESTE). L'âge moyen des hommes est de 47,9 ans, tandis que celui des femmes est légèrement plus élevé, avec une moyenne de 51,2 ans. Les **femmes** représentent par ailleurs **25 %** de l'ensemble des exploitants agricoles du territoire. Par comparaison avec la moyenne départementale de 22 % en 2020 (source : recensement agricole AGRESTE), on observe une plus forte représentation sur le territoire.
- La tranche d'âge la plus représentée est **celle des 55-59 ans**, qui regroupe environ **18 %** des chefs d'exploitation. Plus largement, les exploitants susceptibles de **cesser leur activité dans les dix prochaines années**, ou avant, représentent près de 36 % de l'effectif total. Cela représente environ **250 agriculteurs répartis sur 175 exploitations**. Parmi eux, environ la moitié pourrait prendre leur retraite dans un délai inférieur à cinq ans.

Pyramide des âges des exploitants de la CCVHA



Source : données DADE CCVHA 2025



Ces évolutions démographiques constituent un enjeu majeur dans le cadre de l'élaboration du **PLUi**. Elles sont susceptibles d'avoir des conséquences significatives sur le fonctionnement et l'organisation des exploitations agricoles, notamment en termes de :

- **Structure du foncier agricole**, en favorisant soit l'agrandissement des exploitations existantes, soit un **morcellement du foncier** et une **recomposition spatiale des exploitations**, réparties sur plusieurs secteurs ou plusieurs communes ;
- **Émergence de nouveaux profils d'agriculteurs**, souvent pluriactifs, développant de **nouveaux modèles agricoles**, tels que l'agritourisme, la vente directe ou l'agriculture biologique ;
- **Augmentation des friches agricoles et pression accrue en faveur des changements de destination** des bâtiments et des terres agricoles.

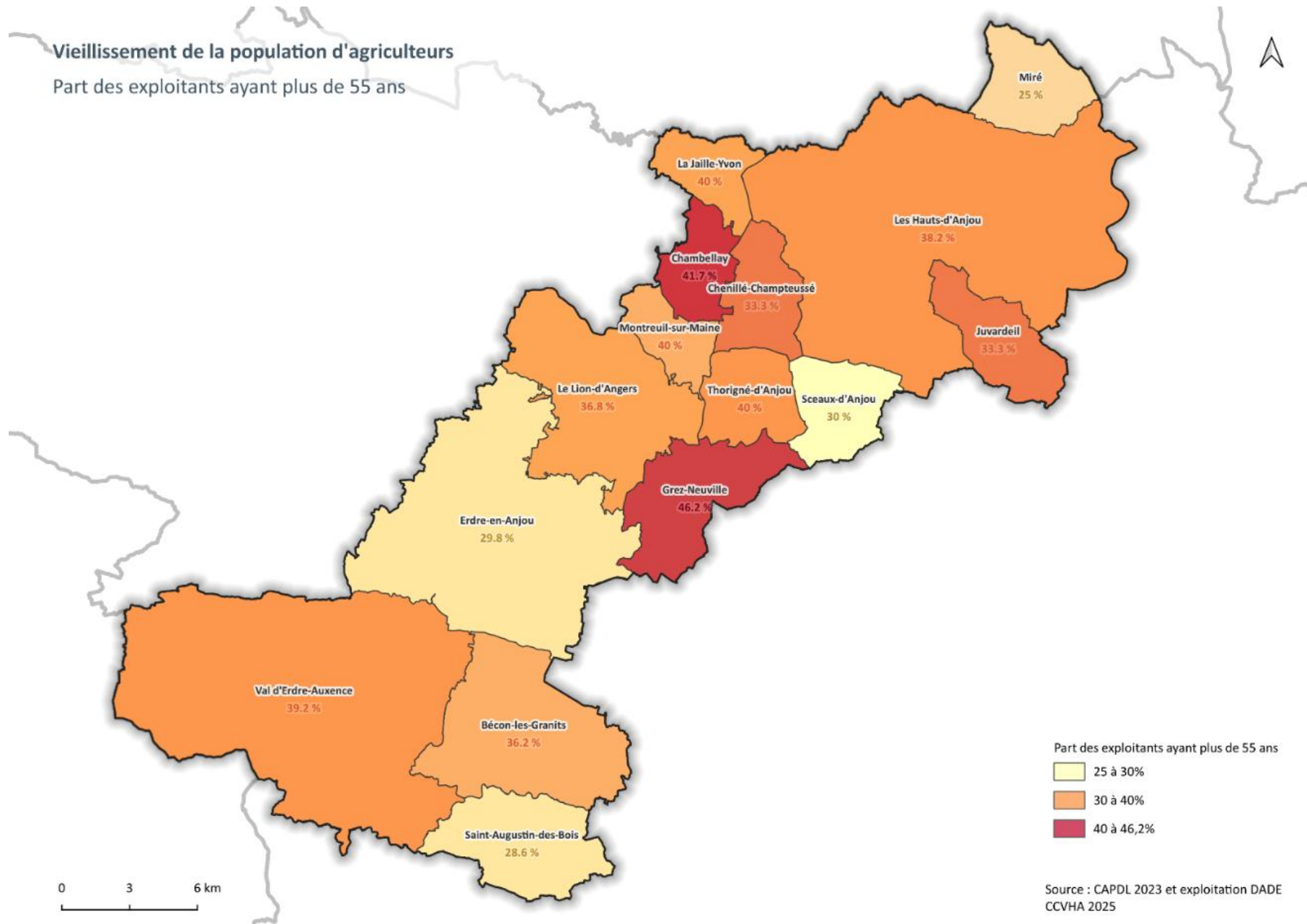
Dans ce contexte, la question de la transmission des exploitations apparaît comme un enjeu central pour les prochaines années. 60 projets de reprise en cours de réflexion, ont été portés à notre connaissance soit environ 24,7% des exploitations rencontrées.

A noter, la faible représentativité des exploitants de moins de 30 ans sur le territoire (environ 5%). En effet, depuis plusieurs années les exploitants peinent de plus en plus à s'installer. Les causes souvent évoquées par les agriculteurs eux-mêmes : le coût de l'installation (machines, foncier), la pénibilité du travail, l'incertitude concernant l'avenir de la profession et également les retombées économiques.

La carte ci-après présente **la proportion d'agriculteurs de plus de 55 ans par commune** et met en évidence l'importance de l'enjeu de la transmission notamment pour les communes dont la part de ces agriculteurs représente plus de 40%.

Vieillesse de la population d'agriculteurs

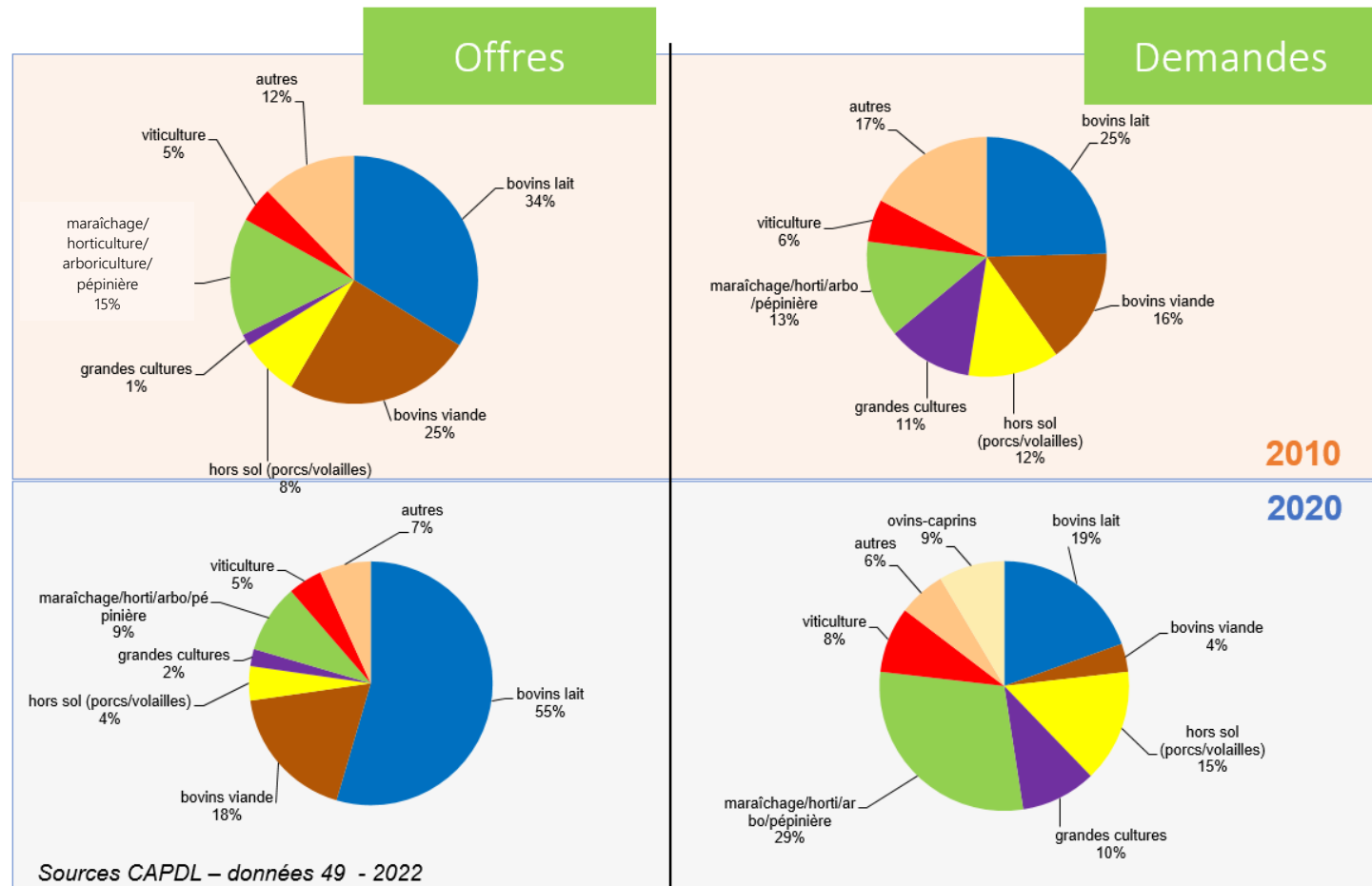
Part des exploitants ayant plus de 55 ans



2. Les dynamiques d'installation : trouver un équilibre entre offre et demande

L'avenir est malgré tout prometteur, car la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, et plus localement, l'antenne Segréenne, nous précise qu'en ce début d'année 2026, environ **50 porteurs de projets agricoles** sont identifiés et souhaitent s'installer sur le secteur de la CCVHA (et alentours). En termes de chiffres, entre 2016 et 2023, la moyenne **d'installations par an sur la CCVHA était de 22,6**. Avec une moyenne de 33 départs en retraite par an sur cette même période, le **taux de renouvellement des exploitations est de 69% sur la CCVHA** (un peu moins de 3 installations pour 4 départs en retraite par an). Au niveau de la Région, le taux de renouvellement est de 56% sur la même période. On peut en conclure que la CCVHA conserve, malgré tout, une bonne dynamique d'installation.

L'enjeu principal sur la question de l'installation reste l'adéquation entre les fermes à transmettre et les souhaits des futurs installés. Il y a souvent un décalage entre les deux. Dans le cadre du programme Territoire Pilote Transmission de la CVHA lancé en 2022, la CAPDL présentait ces graphiques, révélant cette problématique :



3. Le devenir de l'élevage, anticiper la transmission pour sécuriser l'avenir

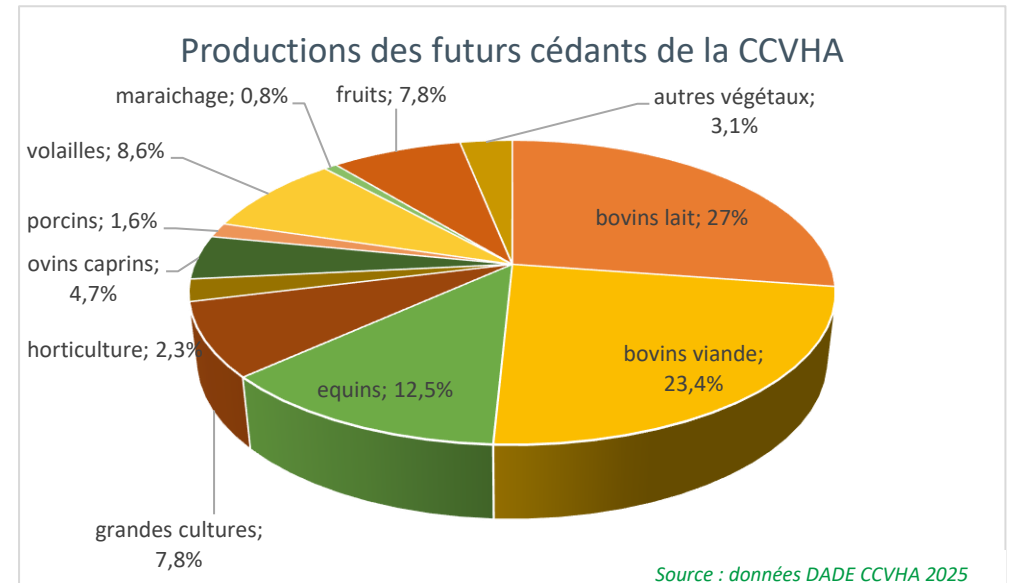
Lors des permanences réalisées au printemps 2025, nous avons pu rencontrer près de 50% des exploitations de la CCVHA. Sur ces 247 exploitations, 61 nous ont informés être concernées par la transmission dans les prochaines années (à court terme, - de 5 ans). Elles valorisent 6 530 Ha (moyenne 107 Ha par exploitation) et 34 d'entre elles sont en production bovine (20 en viande et 14 en lait).

Si on ne considère que les + de 60 ans, mais cette fois-ci sur la totalité des exploitants de la CCVHA, on comptabilise **128 exploitants, dont près de 80% en exploitations d'élevage** (35 en bovins lait, 30 en bovins viande, 16 en équins...). Et encore une fois, plus de 50% en élevage bovin.

La question de la pérennité de ces exploitations se pose donc véritablement, notamment si la demande d'installation en élevage n'évolue pas. Pour autant, plusieurs hypothèses, peuvent et doivent, être envisagées, au cas par cas :

- le remplacement d'un associé, dans le cas d'une exploitation sociétaire, qui peut être préparé à l'avance en prenant un apprenti ou un salarié quelques années avant la retraite ;
- la transmission en division, soit à plusieurs futurs installés, soit à l'agrandissement d'un voisin et à une ou plusieurs installations en parallèle...

La grande majorité de ces exploitations, à l'avenir incertain, peuvent trouver preneur en étant bien préparées et accompagnées. De multiples solutions techniques et financières existent pour réduire les risques liés à des reprises en élevage dont l'enjeu principal est l'importance des capitaux à reprendre.



Constat :

- Moyenne d'âge des exploitants : **48,7 ans**
- **36 % des exploitants ont plus de 55 ans - environ 250 agriculteurs**
- **50 porteurs de projets agricoles** sont identifiés et souhaitent s'installer sur le secteur de la CCVHA
- En moyenne, **22,6 installations agricoles/an**
- **Décalage entre l'offre et la demande** : 73 % des exploitations à transmettre en bovins et seulement 23 % des projets d'installations souhaités en élevage bovins
- Enjeu de reprises d'exploitations en élevage / **importance des capitaux** dans ces exploitations



L'AGRICULTURE AU CŒUR DES ENJEUX DU TERRITOIRE

1. Les circuits courts et la vente directe

En l'état actuel de nos connaissances et sur la base du guide des producteurs locaux de l'Anjou Bleu réalisé par le PETR, un peu plus d'une quarantaine d'exploitants de la CCVHA valorisent leur production en circuits courts. C'est très peu, 8%, en comparaison du volume d'exploitants présents sur le territoire, et de la diversité des productions présentes.

Dans ces 43 exploitations proposant de la vente directe, on trouve de nombreux produits :

- de la production animale : viande, lait, fromages (vache et chèvre), volailles... ;
- ainsi que la production végétale : légumes, fruits, mais aussi horticulture, pépinières ;
- ou encore des produits plus atypiques, mais en développement, comme la spiruline.

Les points de vente sont divers : à la ferme, sur les marchés, ou grandes surfaces alimentaires locales. Malgré la grande tendance de la période covid où les circuits courts ont explosé, cela n'a pas perduré sur le territoire. Des exploitants sont pourtant impliqués, à l'heure actuelle, dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial de l'Anjou Bleu. Il s'agit d'un projet de plateforme logistique d'approvisionnement, permettant la mise en lien et en collectif des productions locales pour développer fortement les circuits courts.

2. La circulation routière et les difficultés pour les engins agricoles

Depuis une soixantaine d'années, on observe une évolution très rapide de la taille et du poids des engins agricoles. Cette spécificité, alliée à la faible vitesse de ces véhicules, à une visibilité réduite et à un rayon de braquage important, fait que ces engins rencontrent des contraintes particulières pour se déplacer sur les routes.

Concernant le réseau routier et les difficultés de déplacement, plusieurs points de vigilance ont été soulevés au cours des entretiens menés avec les agriculteurs. Ces points de vigilance se retrouvent à la fois en zone rurale et en zone urbaine. De manière générale, quel que soit le type d'environnement, les informations recueillies font état de rues ou de routes étroites pouvant entraîner des difficultés de manœuvre.

En milieu rural plus particulièrement, plusieurs difficultés spécifiques, mais qui ne sont pas exclusivement observées dans ces espaces, ont été signalées, notamment :

- des signalisations pouvant poser des problèmes ;
- des vitesses excessives de certains véhicules ;
- des routes et leurs abords pouvant s'avérer dégradées (câbles électriques gênant la circulation, arbres non élagués, problèmes de fossés, nids-de-poule, etc.) ;
- des distances importantes à parcourir lorsque le foncier agricole est morcelé.

En milieu urbain, ces difficultés générales peuvent également être complétées par :

- des aménagements urbains parfois peu adaptés aux engins agricoles (ronds-points, terre-pleins centraux, etc.) ;
- des véhicules mal stationnés ;
- une circulation dense ;
- le partage de l'espace avec les autres usagers de la route (vélos, piétons, trottinettes, etc.).



Chemin des Fontaines à Brain-sur-Longuenée – Erdre-en-Anjou

La configuration urbaine peut entraîner des difficultés pour le passage des véhicules agricoles

En milieu urbain, avec le stationnement des véhicules, la traversée des bourgs peut s'avérer délicate pour les engins agricoles



Rue d'Anjou à Brain-sur-Longuenée – Erdre-en-Anjou

cohabitation entre les engins agricoles et les autres usagers de la voirie, notamment les cyclistes.

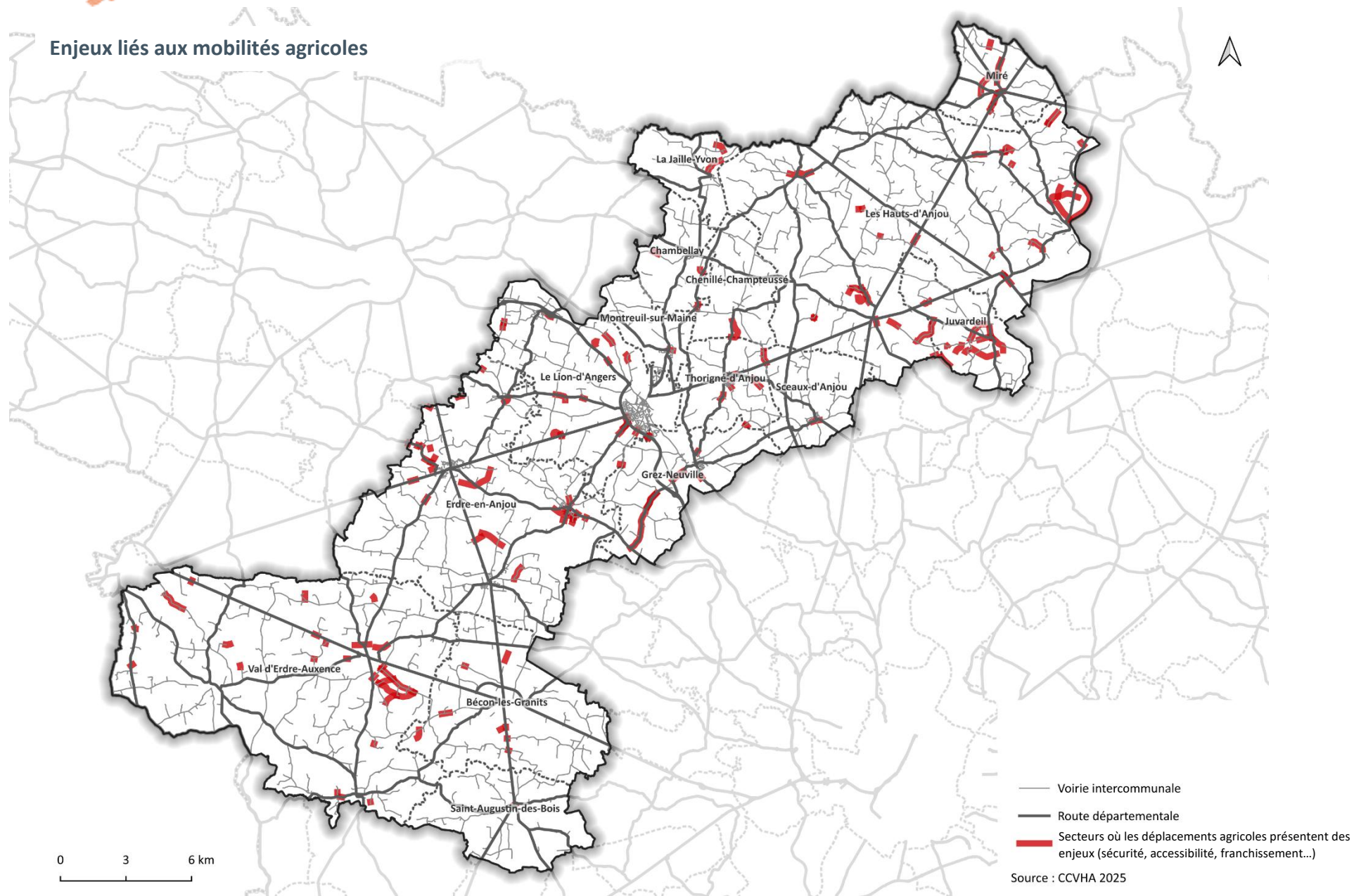
À l'avenir le réseau de voirie secondaire sera pour certains axes, le support d'aménagements cyclables, ce qui peut conduire à repenser la circulation des engins agricoles. Cette nécessité d'aménager les conditions de circulation s'est notamment présentée dans le cadre d'un projet de liaison cyclable entre Bécon-les-Granits et Le Louroux-Béconnais (commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence). Dans ce projet, entamé par la CCVHA, le Département a fait évoluer la charte de circulation des engins agricoles et a intégré certains dispositifs de régulation de vitesse compatibles pour le passage des engins.

D'une manière générale, les agriculteurs rencontrés ont également fait part de difficultés pour traverser certains bourgs du territoire et notamment sur la commune de Juvardail ou encore sur les communes déléguées de Brain-sur-Longuenée, La Pouëze (communes déléguées d'Erdre-en-Anjou)

Il sera donc nécessaire de maintenir une vigilance particulière sur ces enjeux, afin d'assurer une circulation sûre et fluide pour tous les usagers, tout en préservant la mobilité des engins agricoles, élément clé pour l'économie locale et la pérennité de l'activité agricole.

essaire
oriser la

Enjeux liés aux mobilités agricoles



3. Les enjeux liés aux réserves d'eau agricoles

L'accès à l'eau constitue un facteur de vulnérabilité majeur pour l'agriculture du territoire, particulièrement face au durcissement des épisodes de sécheresse et à la baisse chronique des niveaux des nappes phréatiques. Cette dépendance est variable selon les filières, avec une pression accrue sur les zones de maraîchage, d'arboriculture et d'élevage. Lors de nos entretiens individuels ont été d'identifiés de potentiels projets de nouvelles réserves d'eau. Certaines réserves, plus importantes en volume, pourraient constituer des réserves de substitution. Ces équipements peuvent devenir essentiels pour éviter les prélèvements en périodes d'étiage estival (période où les niveaux des cours d'eau et des nappes souterraines sont les plus bas), vers des périodes de hautes eaux hivernales.

Toutefois, leur implantation doit faire l'objet d'une analyse fine afin de concilier la pérennité économique des exploitations avec la préservation des milieux aquatiques et l'insertion paysagère, évitant ainsi les conflits d'usage sur une ressource de plus en plus contrainte.

Nous avons identifié 58 projets de création de réserves d'eau. Pour 19 d'entre eux, il s'agit d'agrandissement de mares ou points d'eau déjà existants. La multiplicité des projets de création montre d'abord que l'enjeu est partagé par une part non négligeable des agriculteurs.

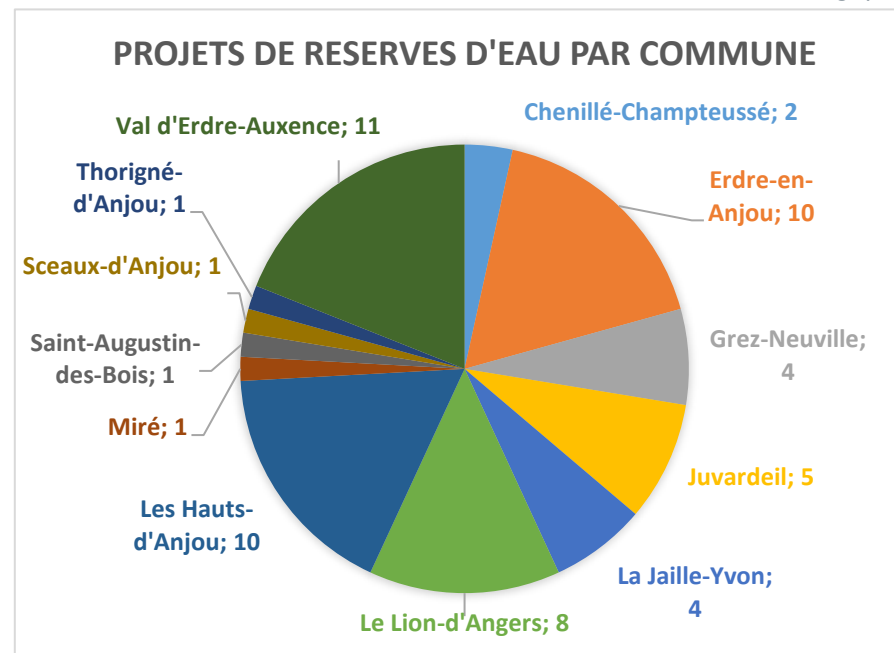
On notera que tout projet de stockage doit être compatible avec :

- **le SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) **Loire Bretagne**
- **les SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) **Mayenne, Oudon, Sarthe Aval ou Estuaire de la Loire**
- **ainsi que les possibilités offertes dans le cadre du futur PLUi**

Par exemple, le SAGE du bassin de l'Oudon, permet un projet si les conditions suivantes sont réunies :

- le projet est une **retenue de substitution** (remplaçant un prélèvement effectué en été par un stockage réalisé en hiver)
- située **hors zone sensible** (notamment hors zone humide),
- **déconnectée** du cours d'eau
- et intégrée dans une **démarche d'économie d'eau**.

D'autre part, ces nombreux projets pourraient être réfléchis sur certains secteurs, de manière collective, afin de mutualiser les coûts, de rationaliser ces nouvelles réserves et d'en réduire l'impact pour le territoire. De manière générale, ce type de réserve devrait prendre place préférentiellement dans les zones agricoles en évitant toute incidence sur les milieux humides et les continuités écologiques.



Source : données DADE CCVHA 2025

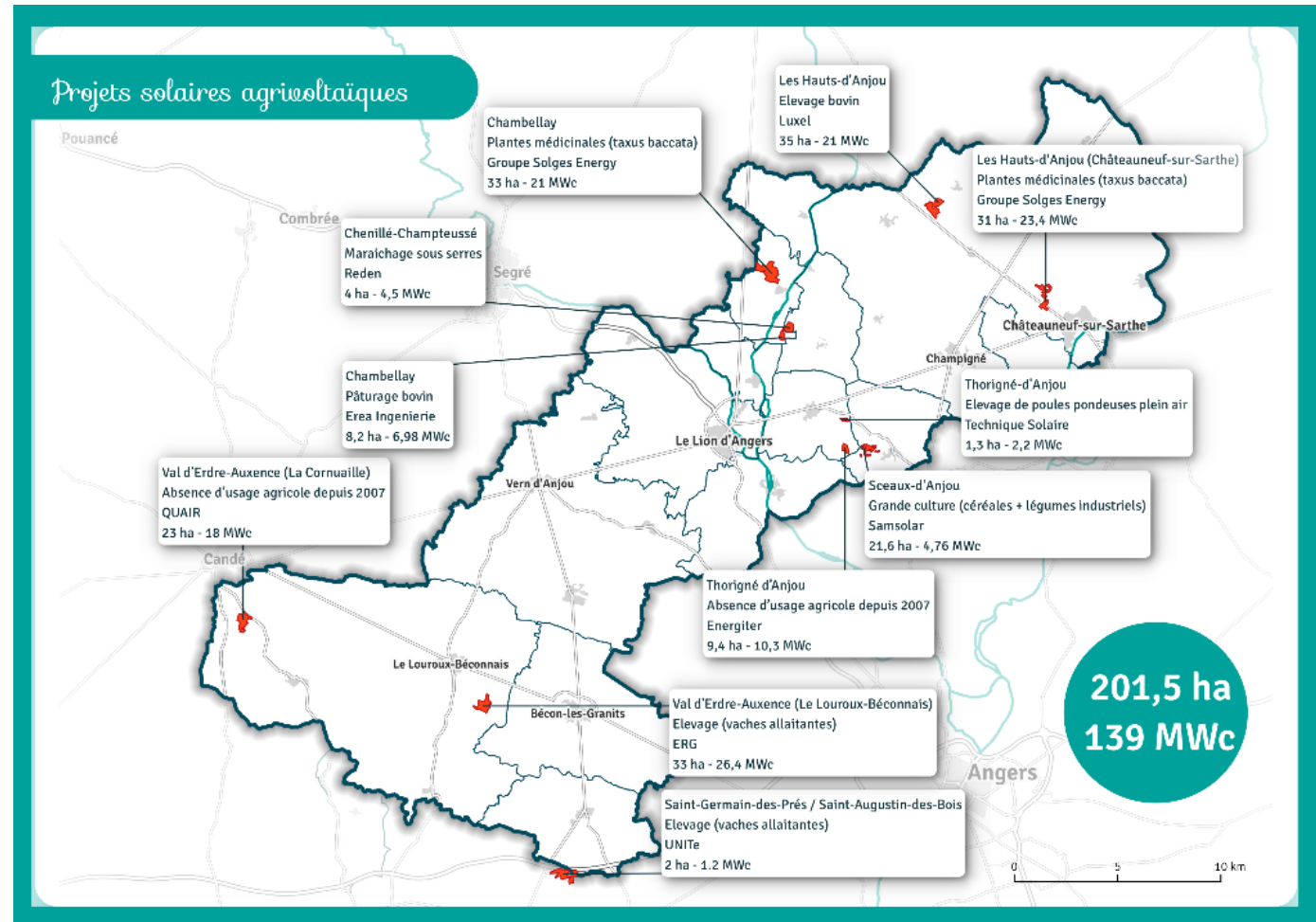
4. La diversité des projets ENR et points de vigilance

Les exploitations agricoles contribuent au développement des énergies renouvelables, principalement à travers des projets photovoltaïques (panneaux photovoltaïques, trackers solaires, centrales solaire au sol, agrivoltaïsme...) et des unités de méthanisation.

Bien que les prix d'achat de l'électricité produite soient évolutifs, les projets d'installation de panneaux photovoltaïques restent nombreux. Ils concernent principalement des installations en toiture et représentent près de 60 % des projets d'énergies renouvelables qui ont été mentionnés lors du diagnostic agricole.

Toujours dans le cadre de l'utilisation de l'énergie solaire, 5 projets de trackers solaires ont été recensés au cours des entretiens agricoles, dans les communes d'Erdre-en-Anjou, de Val-d'Erdre-Auxence, et surtout sur la commune des Hauts-d'Anjou, où plusieurs projets ont été identifiés.

Un seul projet de centrale solaire au sol a été évoqué au cours des échanges avec les agriculteurs, et 5 plus spécifiquement en agrivoltaïsme. Ces projets d'agrivoltaïsme sont représentés sur la carte ci-contre. Lorsqu'ils sont bien réfléchis en concertation avec les collectivités et conformément à la charte d'agrivoltaïsme adoptée par le territoire, ils permettent de concilier activité agricole et valorisation de l'énergie solaire.



Source : données DADE CCVHA 2025, État des projets solaires agrivoltaïques au 31 décembre 2025.

La méthanisation, ce procédé biologique, qui transforme des déchets organiques en biogaz et en digestats, présente plusieurs atouts : il permet de produire du biogaz riche en méthane, qui peut être utilisé pour produire de l'électricité et de la chaleur, ou être injecté dans le réseau de gaz sous forme de biométhane.

Il permet également de valoriser les déchets organiques, en créant notamment une ressource utile pour la fertilisation des terres agricoles. Ce procédé s'inscrit pleinement dans la lutte contre le changement climatique. Ce constat peut expliquer la volonté d'un certain nombre d'exploitations agricoles de se tourner vers ce type de dispositif.

Moins de 10 projets ou réflexions liés à la méthanisation ont été recensés lors des entretiens réalisés avec les agriculteurs. Ces projets sont de tailles et de capacités variables, allant de projets de pico-méthanisation à des unités de méthanisation de plus grande ampleur. Parmi les projets, on peut notamment citer le projet d'Erdre Biogaz à Vern-d'Anjou qui prévoit une production annuelle de 10,3 GWh. Ces réflexions pourraient conduire à la création de nouvelles structures de méthanisation agricoles s'ajoutant aux deux unités déjà en production sur le territoire dans les communes de Thorigné-d'Anjou, et de Val d'Erdre-Auxence. À terme, le potentiel de production des méthaniseurs agricoles du territoire est estimé à 36 GWh par an (objectif PCAET 2030 = 49 GWh pour la CCVHA).

Malgré les nombreux avantages associés à la méthanisation, il est important de souligner que certaines unités peuvent recourir à la production de cultures énergétiques dédiées (CIVE – Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétiques), ce qui peut réduire les surfaces disponibles pour les cultures alimentaires ou favoriser des phénomènes de monoculture. Par ailleurs, ce procédé peut encourager une intensification de la production d'élevage afin d'augmenter la quantité d'effluents disponibles pour la production de biogaz. Pour ces raisons, le respect strict des normes d'exploitation est indispensable afin de prévenir tout risque environnemental, sanitaire, industriel ou technique. En effet, la réglementation encadre le taux d'intrants en cultures principales (ex : maïs grain ou ensilage cultivé spécifiquement pour le méthaniseur - 15% maximum), mais aussi les quantités d'effluents (en lien avec son seuil ICPE), les contrevenants risquant des sanctions financières importantes s'ils les dépassent. On observe, dans la réalité, moins de 5% des tonnages proviennent des cultures principales, ce qui conforte, au final, certaines formes d'élevages.

Enfin, le territoire compte un parc éolien actuellement en fonctionnement à la Jaille-Yvon, ainsi que deux projets en développement. Leur implantation sur des terres agricoles participe à la diversification des fonctions de l'espace agricole.

Au regard de cette thématique ENR/Éolien, la CCVHA a identifié deux zones d'accélération pour les éoliennes sur le territoire : Le Louroux-Béconnais (projet porté par TOTAL / ALTER) et celui de La Pouëze (projet porté par le Souffle de l'Erdre / ALTER / ENERGIE PARTAGEE / VENSOLAIRE).

Constat :

- **43 exploitations** font de la **vente directe**
- **58 projets de réserves d'eau** dont 19 sont des agrandissements de mares ou points d'eau existants
- **5 projets d'agrivoltaïsme**
- **10 projets/réflexions méthanisation**
- potentiel de **production : 15,7 GWh /an** en méthanisation
- **3 implantations d'éoliennes** en projet





LA PRODUCTION FORESTIERE ET LA FILIERE BOIS

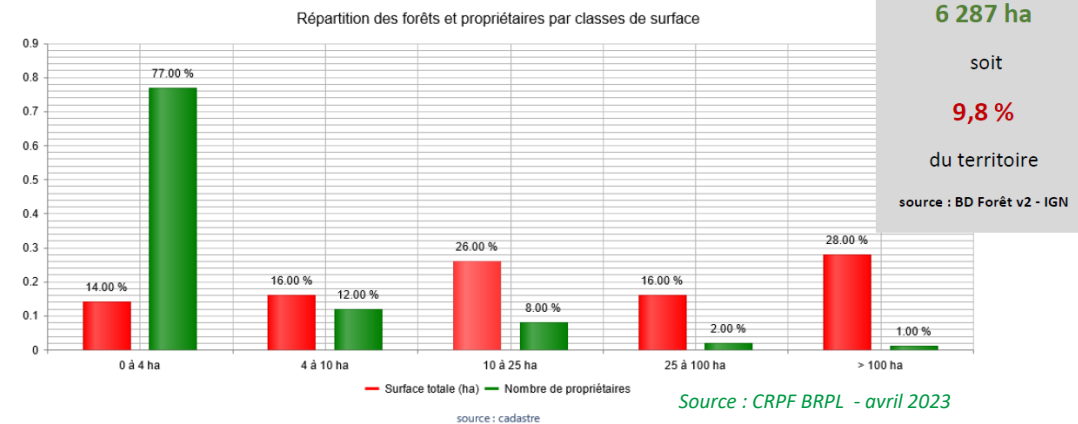
Avec une surface totale de **6 287 Ha de forêt**, la CCVHA dispose d'un taux de boisement inférieur (9.8%) à la moyenne départementale (15%), et très inférieur à la moyenne nationale (20%). La très grande majorité (77%) des propriétaires d'espaces boisés disposent de petites forêts (- de 4Ha). Ces espaces sont essentiels du point de vue de la production sylvicole, de la **biodiversité**, mais aussi en tant que **puits de carbone**.

Ces espaces boisés sont répartis sur la totalité du territoire de la CCVHA, avec une prédominance de leur présence aux abords des rivières, marquant la trame verte et bleue du territoire. La **forêt domaniale de Brain-sur-Longuenée** (Erdre-en-Anjou), en limite de territoire, également implantée sur Angers Loire Métropole, sur la commune de Longuenée-en-Anjou, constitue la forêt la plus importante de la CCVHA, en termes de surface (**600 Ha** couverts dont les 2/3 dans la CCVHA). Elle est principalement constituée de résineux (pins maritimes, douglas, pins laricios). La forêt est classée **ZNIEFF**, témoignant de son importance sur le plan **paysager et écologique**. Sa vocation première est la production de bois mais l'ONF, responsable de sa gestion, entend bien permettre de trouver un équilibre entre l'exploitation, les activités de loisirs et le maintien de la biodiversité.

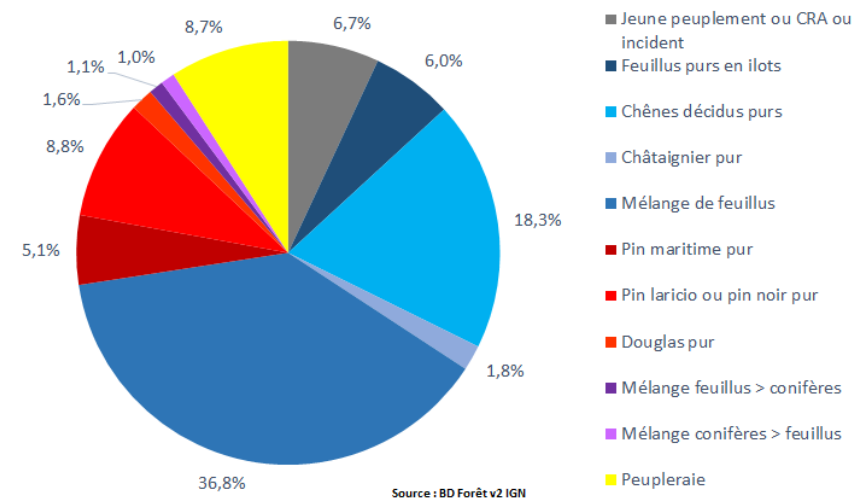
Seulement **34% de ces 6 287 Ha boisés sont sous Documents de Gestion Durable (2 208 Ha)**. L'enjeu concerne surtout la préservation des petits boisements de moins de 4 ha, non soumis à plan de gestion, mais pouvant présenter un intérêt patrimonial et/ou environnemental.

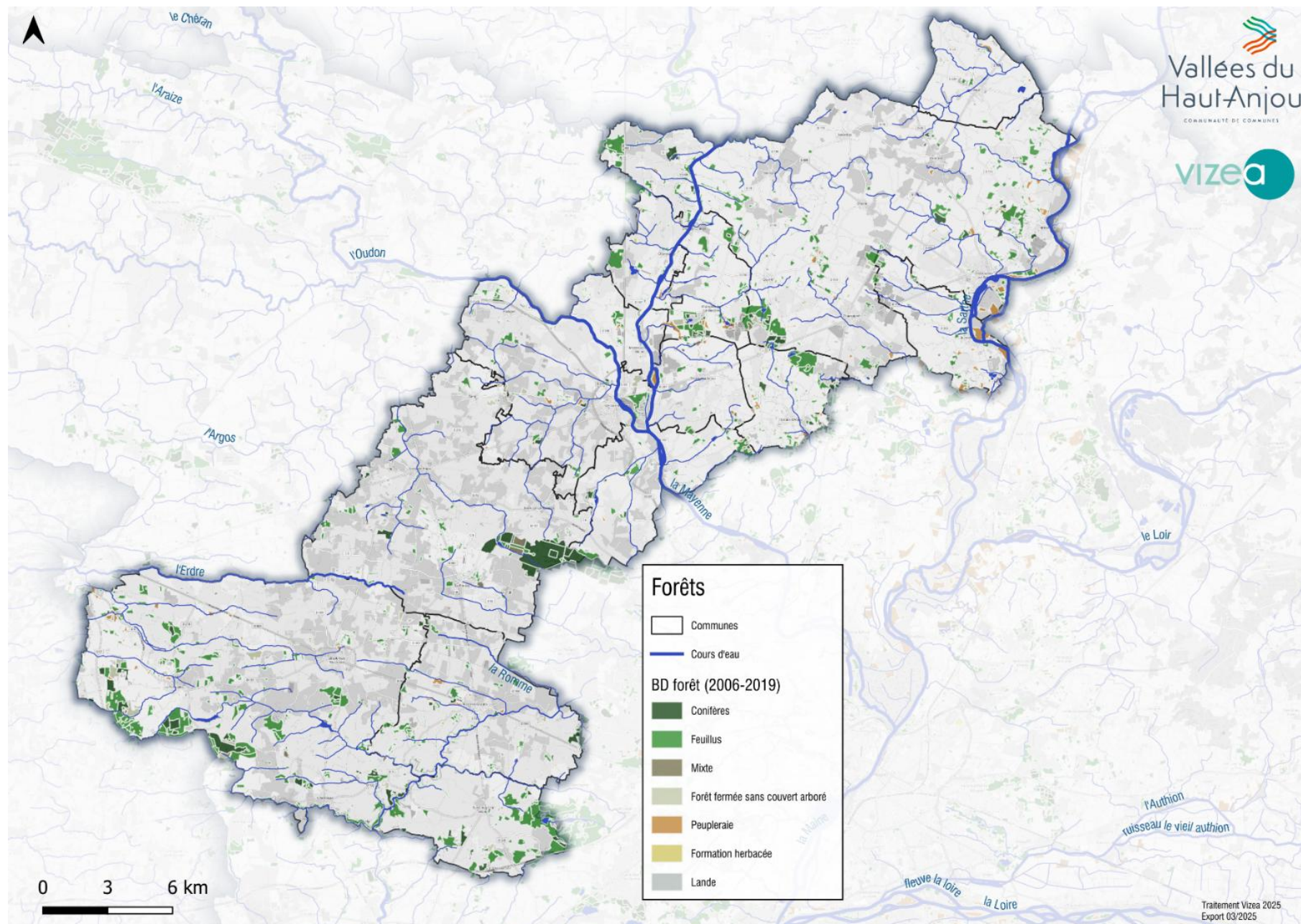
Concernant la répartition des essences, la plupart des espaces boisés (67%) sont composés des feuillus (dominance du chêne, suivi du châtaignier). Viennent ensuite les résineux à 16 %, et les peupliers à près de 9%. La diversification des essences, avec notamment des **espèces plus adaptées au changement climatique** doit être encouragée (pins maritimes, bouleaux...).

Données forestières : Vallées du Haut-Anjou



Répartition des essences sur le territoire boisé

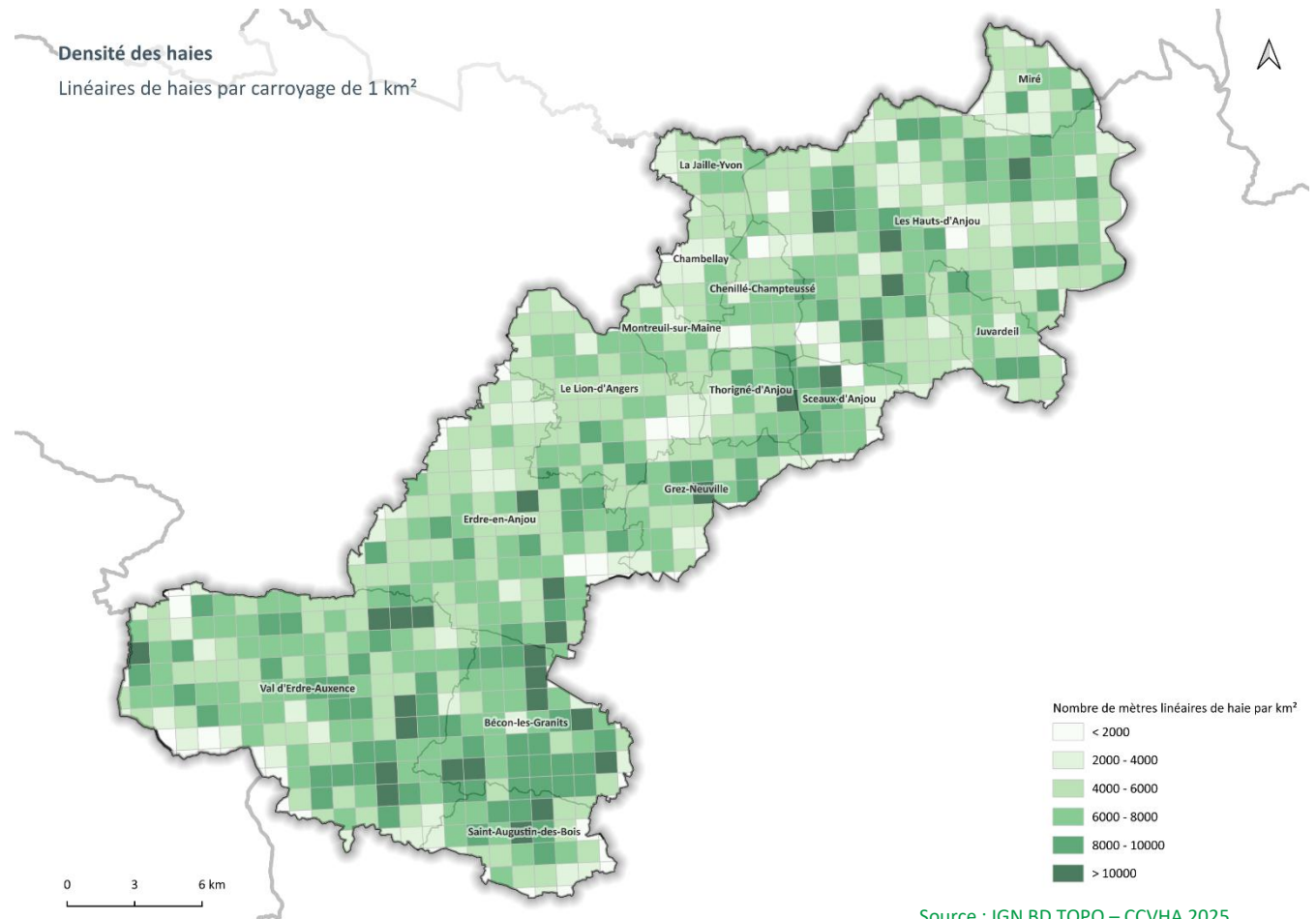




Ces espaces boisés sont soumis à plusieurs menaces :

- le **grignotage forestier et bocager**, non réglementé pour les parcelles d'une superficie inférieure à 4ha (sauf haies et bois préservés et classés au titre du Code de l'Urbanisme) est réel.
- les **sécheresses estivales intenses et récurrentes** mettent à mal certaines espèces,
- les **maladies** qui touchent certaines espèces (l'Encre du Châtaignier, la Chalarose du Frêne, la Bande rouge du pin maritime...),
- les **incendies de forêts** deviennent une pression majeure, exacerbée par le changement climatique,
- la compétition avec de **nouvelles espèces exotiques envahissantes**,
- la pression d'**abrutissement** de la grande faune (chevreuil...)

La diversification des essences, la régénération naturelle, l'évitement des coupes rases suivies de plantations sensibles (coupes en mosaïques), l'introduction d'espèces méridionales... sont autant de pistes pour adapter la forêt.



Source : IGN BD TOPO – CCVHA 2025

La trame forestière est complétée par le Bocage Angevin, **trame paysagère historique** dans le territoire, héritée d'un système agricole associant **haies**, **talus** et **mares**. Clôturer les parcelles, protéger les cultures du vent et gérer l'eau étaient alors les objectifs du bocage. Elles répondaient en outre à d'autres besoins : bois de chauffage, bois de construction, protection du bétail contre les animaux sauvages.

De nombreux agriculteurs et acteurs locaux s'intéressent à l'exploitation du bois bocager, mais **il n'existe pas de structure fédératrice pour organiser cette filière** de manière cohérente. Le développement du bois énergie et bois d'œuvre reste ainsi freiné par l'absence d'une gouvernance claire et d'un modèle économique stabilisé. Des chartes forestières de territoire peuvent être mises en place dans les territoires pour organiser les filières bois-bocage (Ex : CC Baugeois Vallée, Saumur Val de Loire...).

« Les massifs forestiers participent au développement durable du territoire (protection de la ressource en eau, stockage du carbone source de biodiversité, aménités...). La forêt a une dimension paysagère et écologique mais est également un espace de production géré durablement pour assurer son renouvellement et la pérennité de ses fonctions. Elle permet l'approvisionnement de la filière bois (unité de 1ère transformation : Exemple scierie ; de 2nde transformation : Exemple construction de meubles ; ...) en répondant aux besoins de notre société en matière de matériaux écologiques renouvelables (construction, ameublement, emballages, bois énergie, ...). »⁷

Ces espaces boisés sont une richesse économique. En effet, dans les Pays de la Loire, la filière concerne 32 000 emplois non délocalisables. Pour la

⁷ Fiches sylviculture et urbanisme du Centre National de la Propriété Forestière Délégation Bretagne - Pays de la Loire – 2025

⁸ Tri base de données entreprises de la CCVHA par codes NAF (sylviculture et exploitation forestière, menuiserie, charpente, ameublement...)

CCVHA, on dénombre 56 entreprises liées à la mise en valeur des produits forestiers⁸, et environ 200 emplois.

On observe aussi sur le territoire des réalisations-bois remarquables :



Auxquelles on peut ajouter des constructions plus récentes :



Concernant la **filière bois-énergie**, on peut souligner que la CCVHA dispose d'installations structurantes, et que la consommation des ménages participe aussi à la développer. On peut citer quelques exemples :

- projet public : l'école de musique de Châteauneuf-sur-Sarthe, commune des Hauts d'Anjou, qui possède une chaufferie bois sur laquelle le bâtiment France Service voisin, propriété de la CCVHA, s'est raccrochée.
- projet privé : le Domaine Rouge des Prés de Chenillé-Changé a installé une chaufferie en 2009.



Enjeux :

- **Développer les espaces boisés** (taux de boisement modeste) et leur **gestion durable** (bocage et forêt) afin de **favoriser l'exploitation forestière** pour développer de **nouveaux débouchés** ?
- Encourager l'**autonomie énergétique** du territoire

ANNEXES

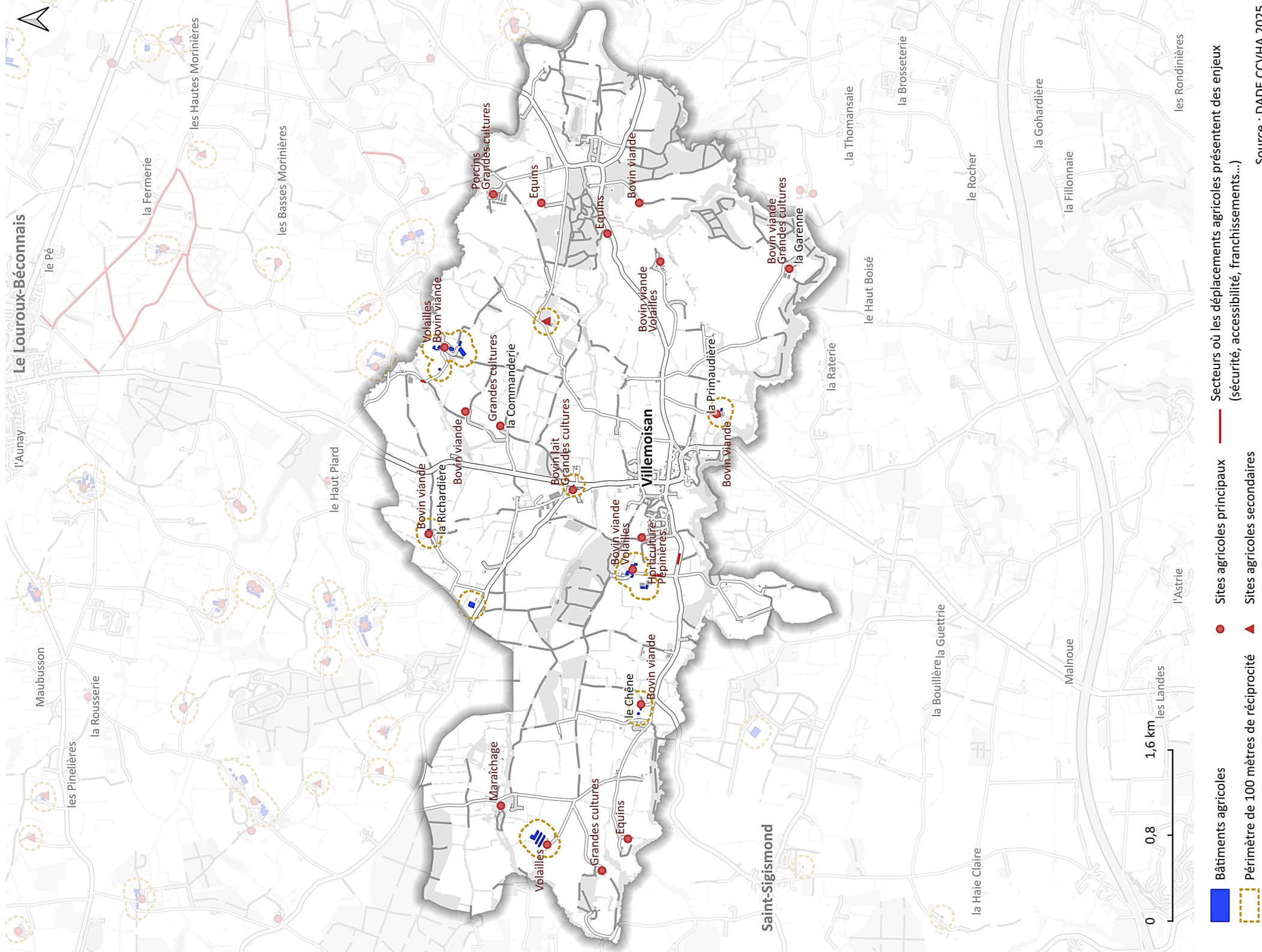
1. Atlas des sites d'exploitation par commune ou commune déléguée

Cet atlas cartographique présente les sites d'exploitation agricoles principaux et secondaires, et leurs productions principales. Ces données sont issues des bases de données de la Chambre d'Agriculture (2024) mises à jour grâce avec les entretiens individuels réalisés par la CCVHA au printemps 2025. Pour les autres données, seuls sont représentés les bâtiments d'exploitations et le périmètre de 100m sanitaire (précisé à titre indicatif), pour les sites agricoles dont nous avons rencontré le(s) chef(fes) d'exploitation. Il en est de même pour les « secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...) » qui sont des retours des questionnaires individuels de l'étude agricole.

2. Atlas de l'occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

Cet atlas cartographique présente les sites d'exploitation agricoles principaux et secondaires, et l'occupation parcellaire (regroupée en 5 familles). Ces données sont issues des bases de données de la Chambre d'Agriculture (2024) mises à jour avec les entretiens individuels réalisé par la CCVHA au printemps 2025. Pour les autres données, seuls sont représentés les bâtiments d'exploitations et le périmètre de 100m sanitaire (précisé à titre indicatif), pour les sites agricoles dont nous avons rencontré le(s) chef(fes) d'exploitation. Il en est de même pour les « secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...) » qui sont des retours des questionnaires individuels de l'étude agricole.

Willemoisan (Val d'Erdre-Auxence)







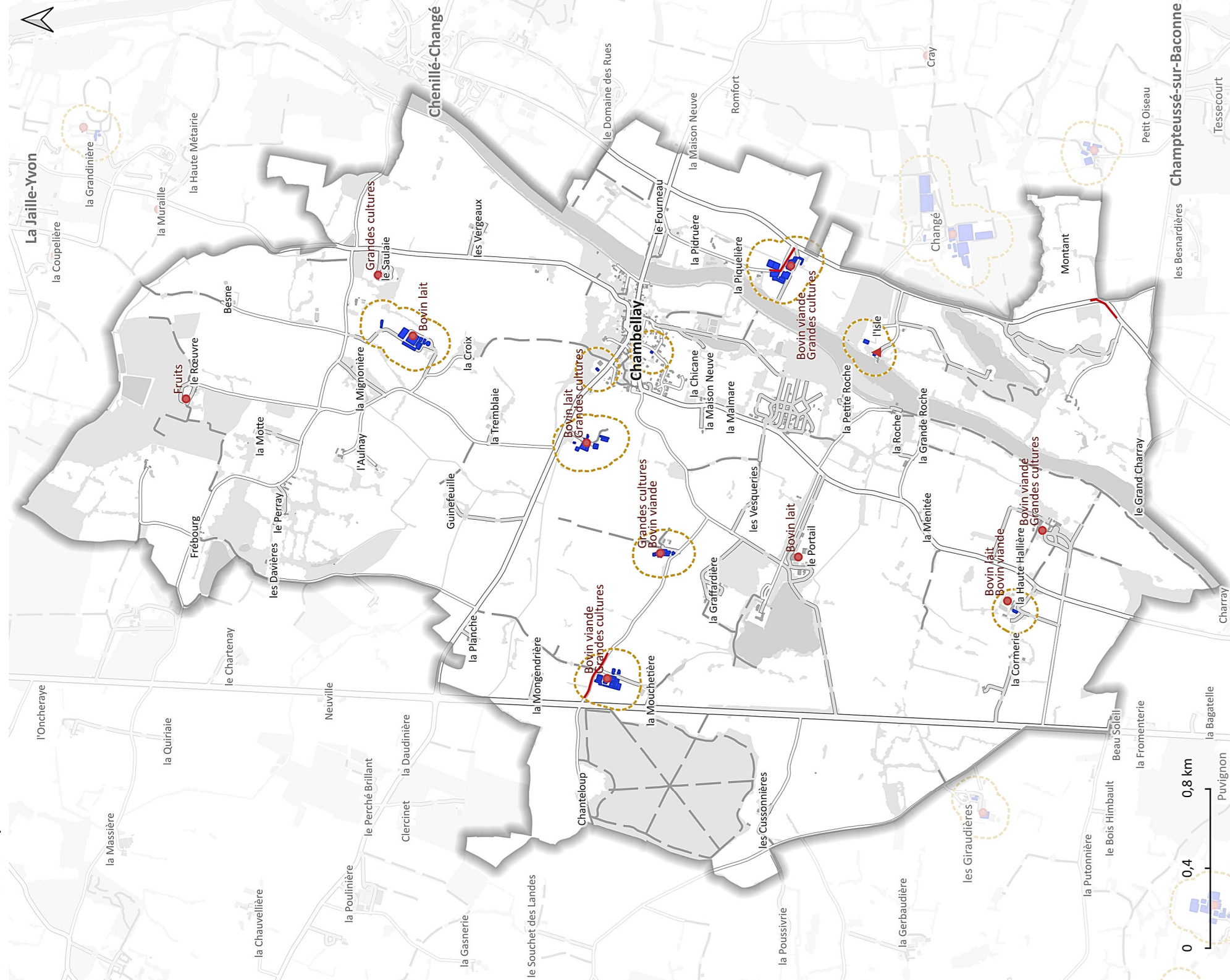
Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)





Sites d'exploitation par commune ou commune déléguée

Chambellay



■ Bâtiments agricoles



● Sites agricoles principaux



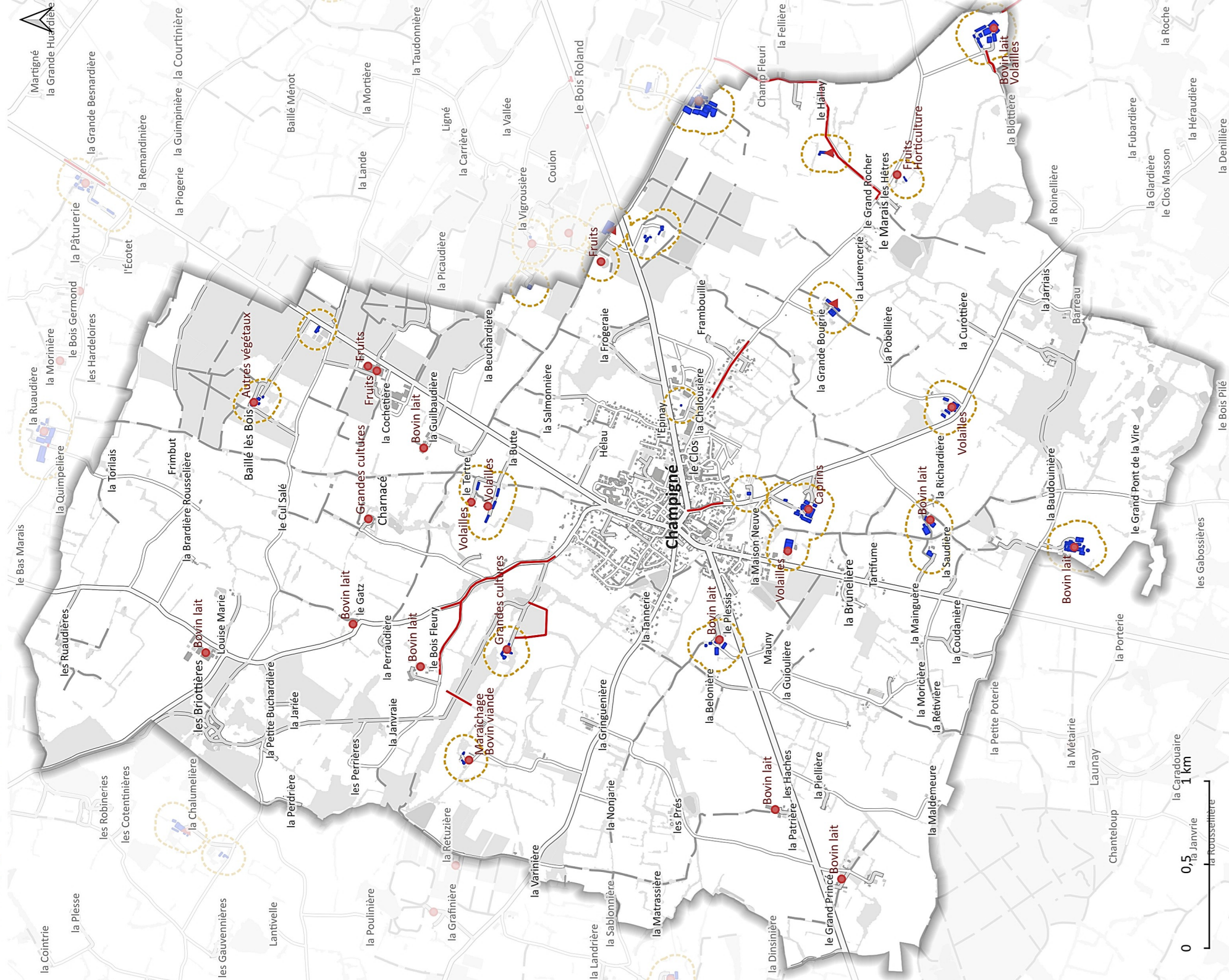
Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)

□ Périmètre de 100 mètres de réciprocité

▲ Sites agricoles secondaires

Sites d'exploitation par commune ou commune déléguée

Champagné (Les Hauts-d'Anjou)



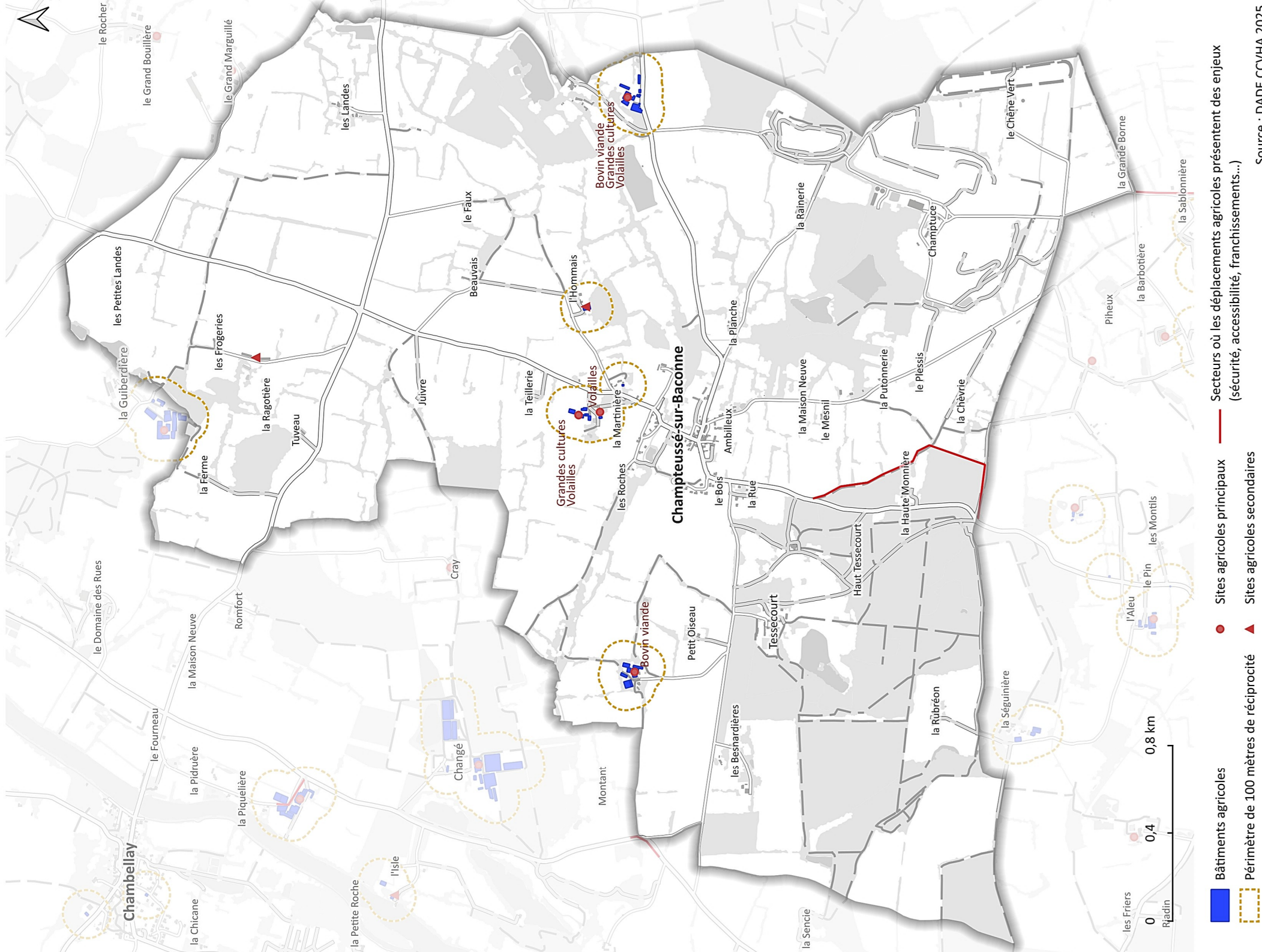
■ Bâtiments agricoles

● Sites agricoles principaux

— Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)

□ Périmètre de 100 mètres de réciprocity ▲ Sites agricoles secondaires

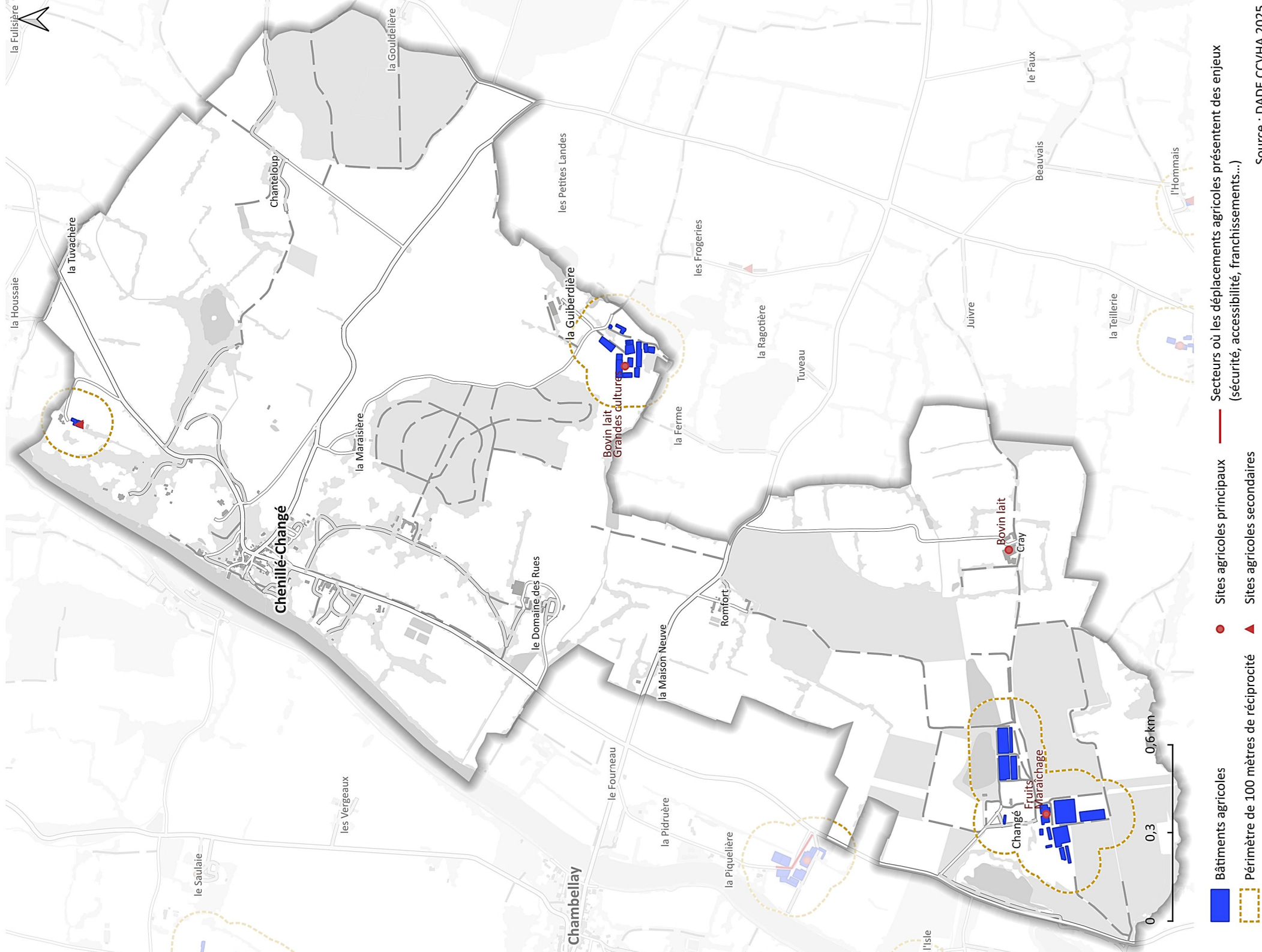
Sites d'exploitation par commune ou commune déléguée Chenillé-Champteussé



Les Hauts-d'Anjou



Chenillé-Changé (Chenillé-Champteussé)

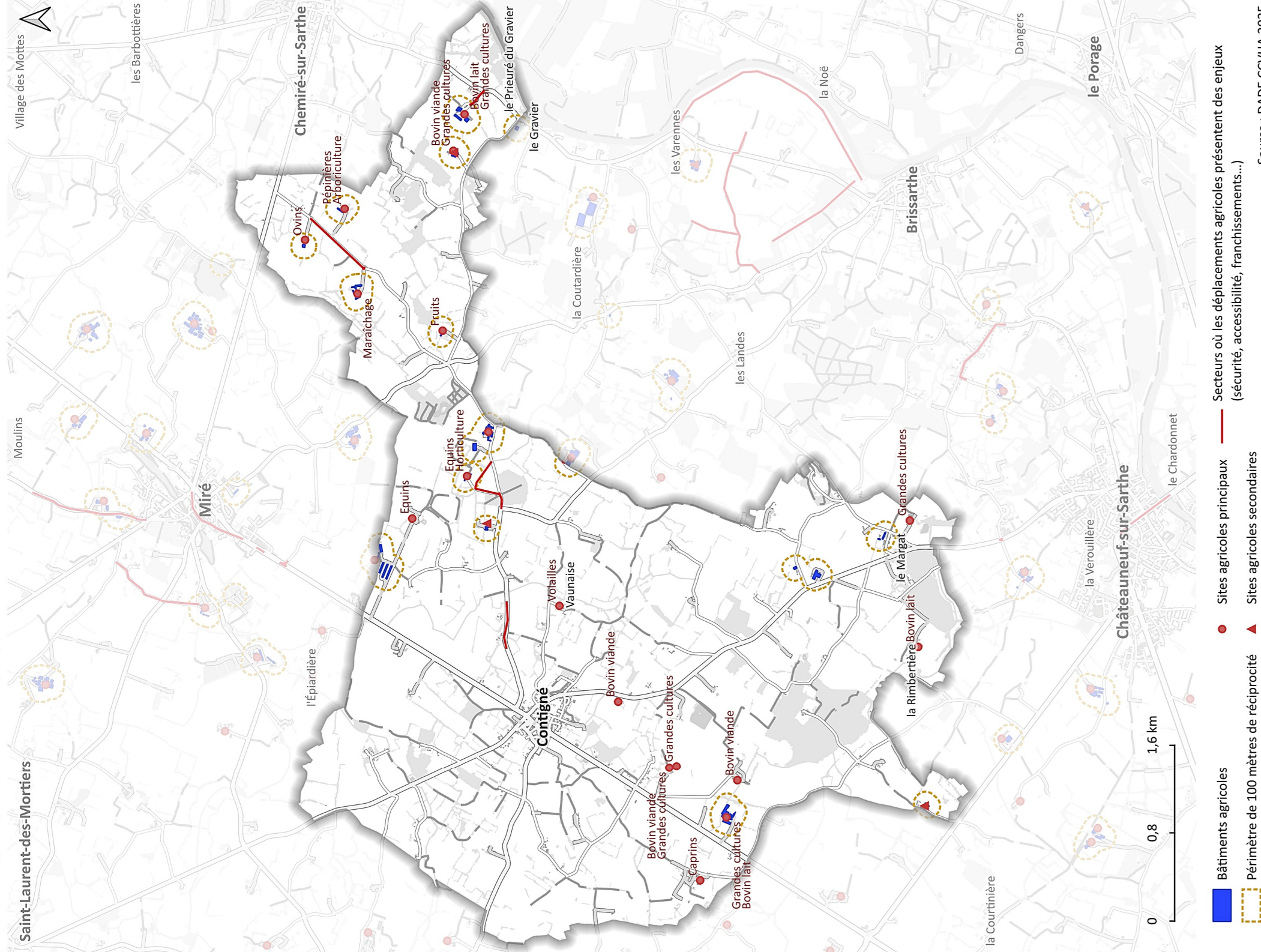


Cherré (Les Hauts-d'Anjou)



Sites d'exploitation par commune ou commune déléguée

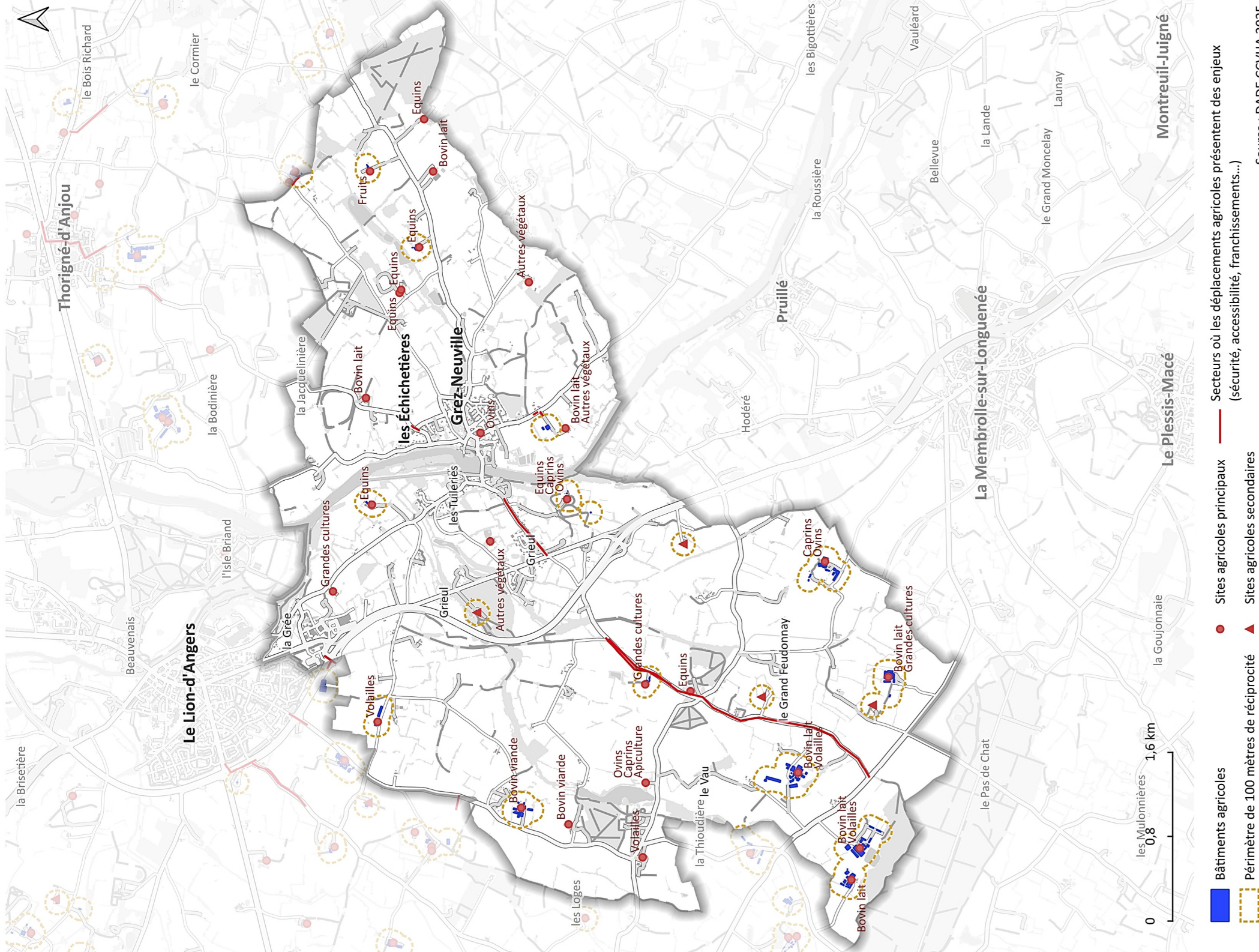
Contigné (Les Hauts-d'Anjou)





Sites d'exploitation par commune ou commune déléguée

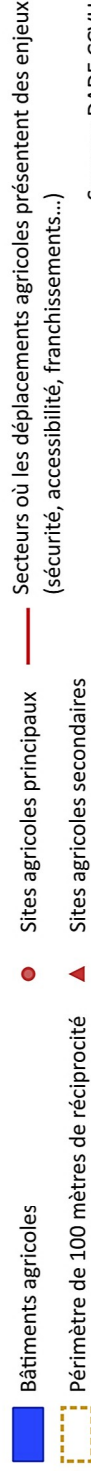
Grez-Neuville



Juvardeil

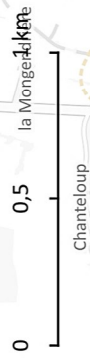


La Cornuaille (Val d'Erdre-Auxence)



Sites agricoles secondaires

La Jaille-Yvon



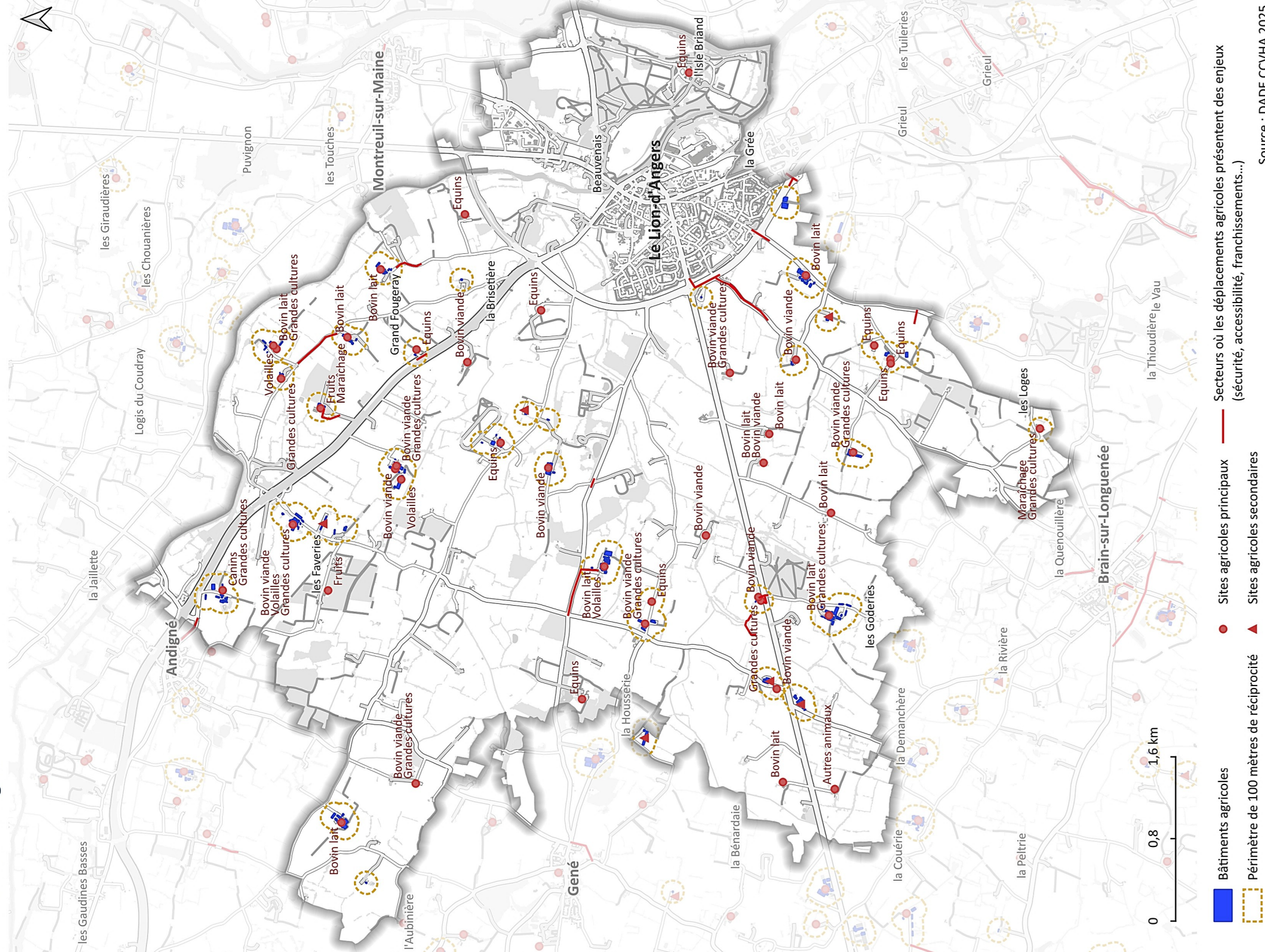
- Source : DADE CCVHA 2025

La Pouëze (Erdre-en-Anjou)



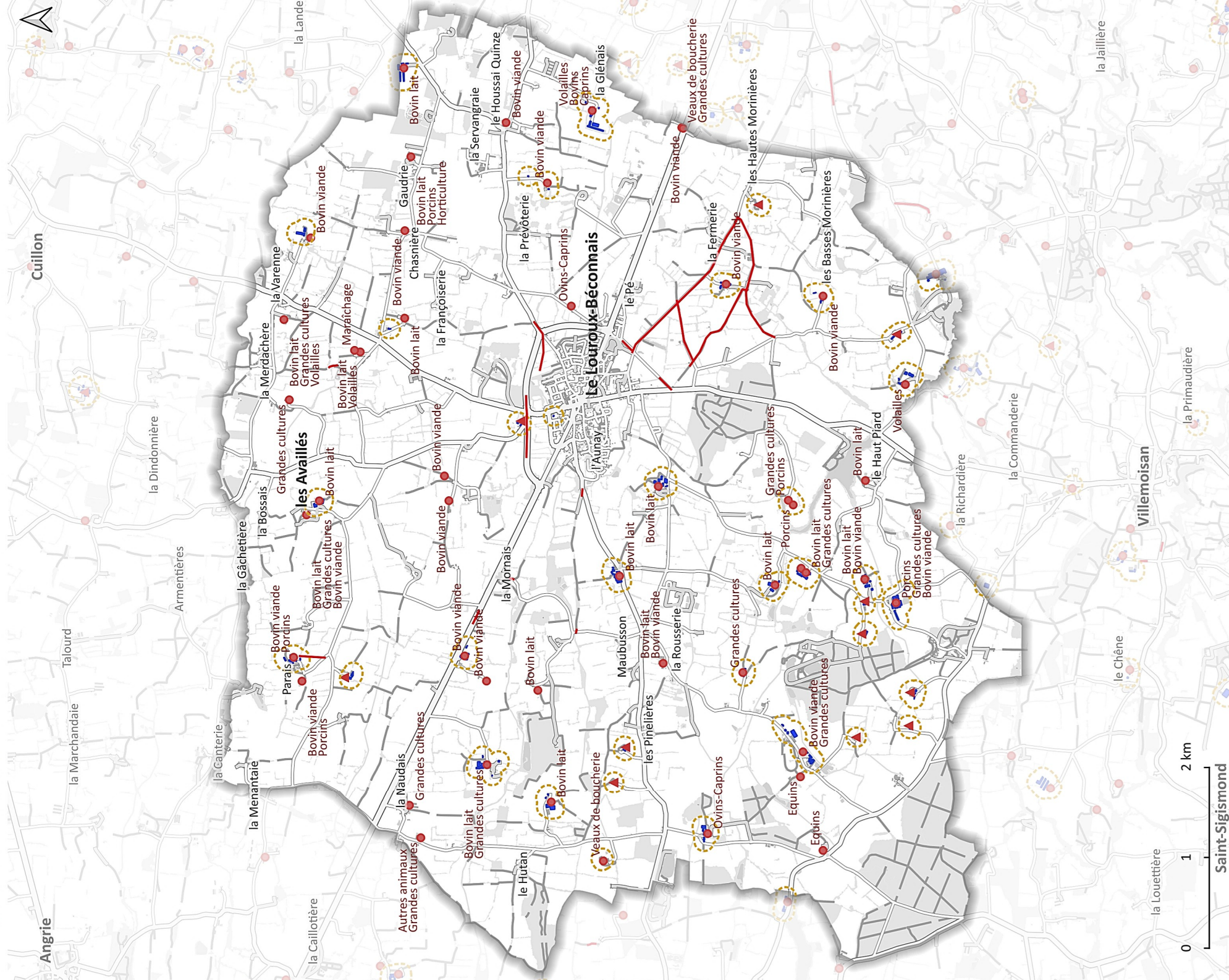
Sites d'exploitation par commune ou commune déléguée

Le Lion-d'Angers



Sites d'exploitation par commune ou commune déléguée

Val d'Erdre-Auxence



Bâtiments agricoles



Sites agricoles principaux



Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)

Périmètre de 100 mètres de réciprocity

Sites agricoles secondaires



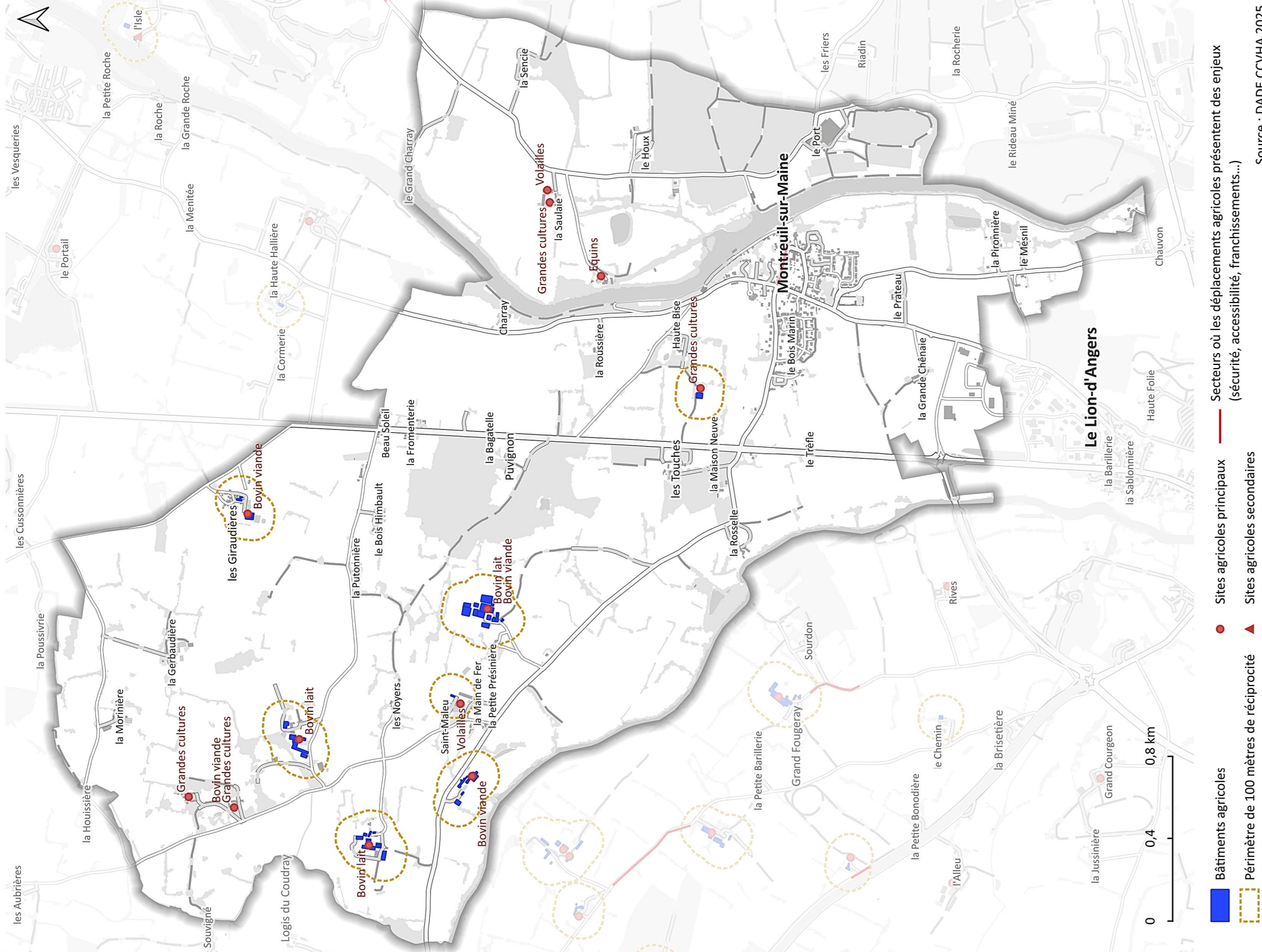
Marigné (Les Hauts-d'Anjou)



Miré

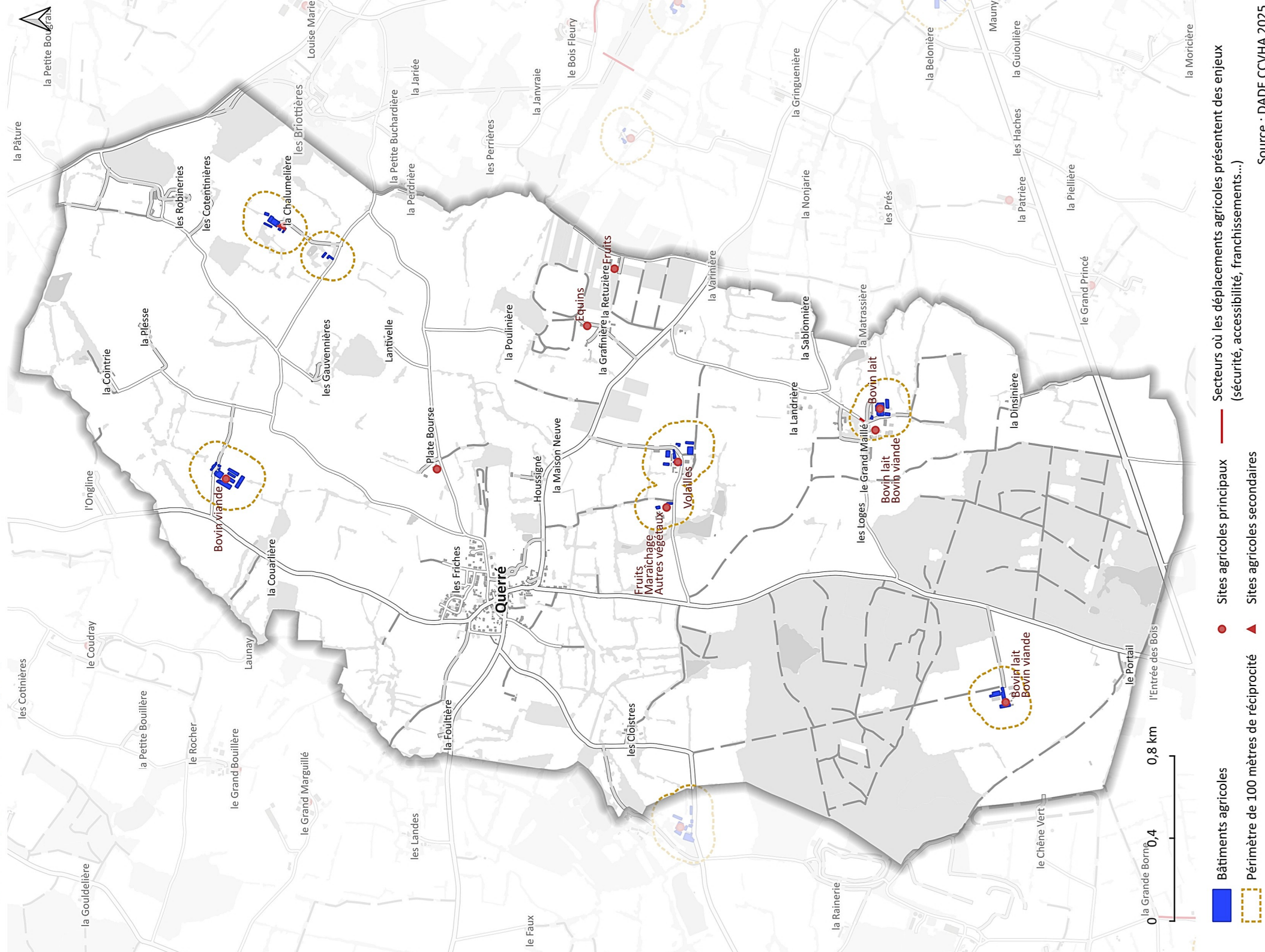


Montreuil-sur-Maine



Sites d'exploitation par commune ou commune déléguée

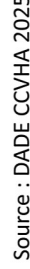
Querré (Les Hauts-d'Anjou)



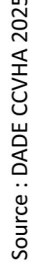
Saint-Augustin-des-Bois

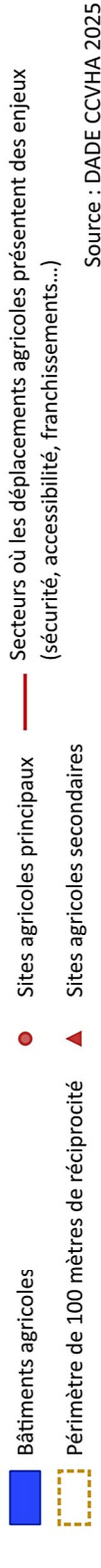


Sceaux-d'Anjou



Sœurdres (Les Hauts-d'Anjou)







Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

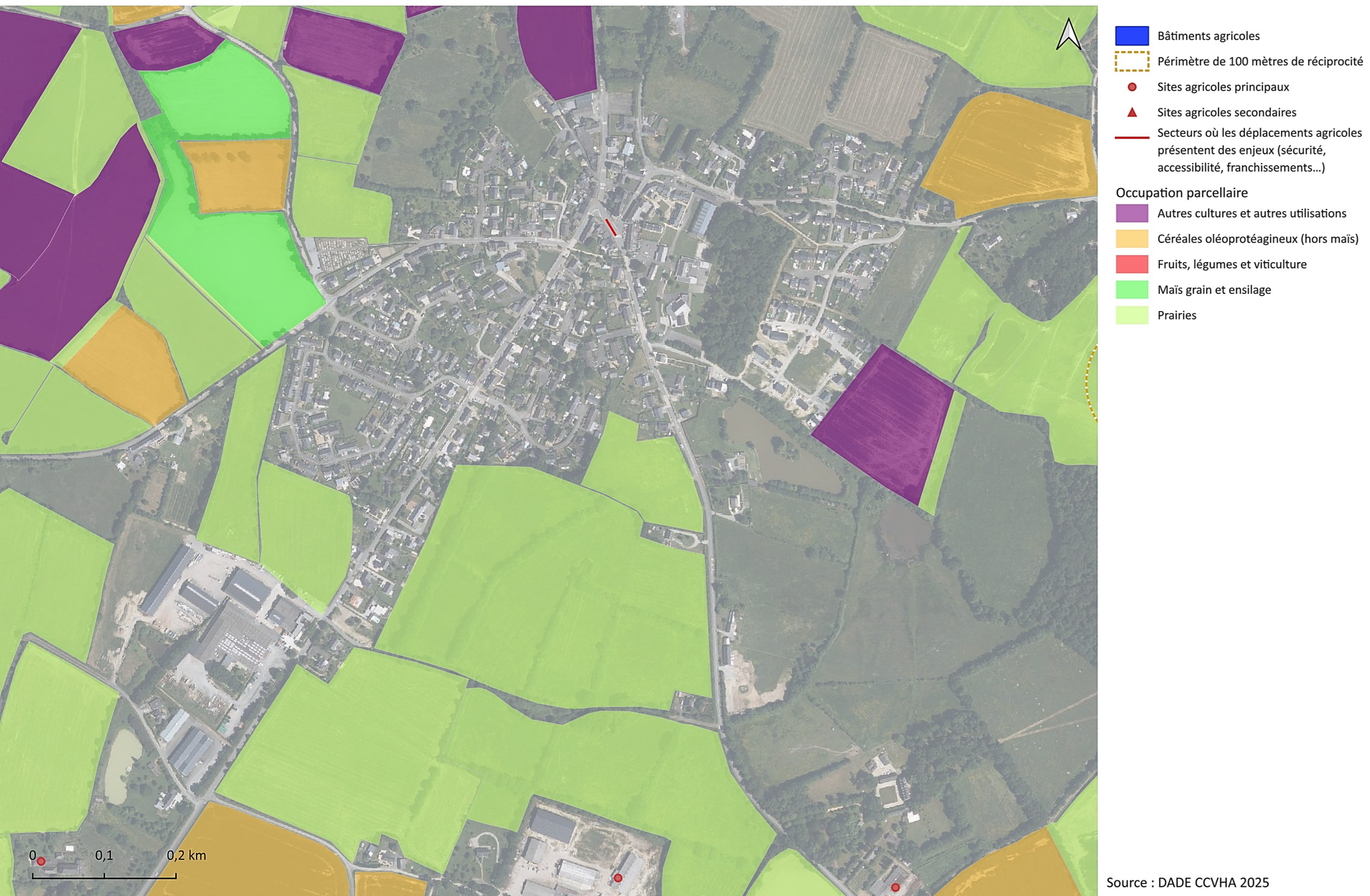
Querré (Les Hauts-d'Anjou)



- Bâtiments agricoles
 - Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 - Sites agricoles principaux
 - Sites agricoles secondaires
 - Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
- Autres cultures et autres utilisations
 - Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 - Fruits, légumes et viticulture
 - Maïs grain et ensilage
 - Prairies

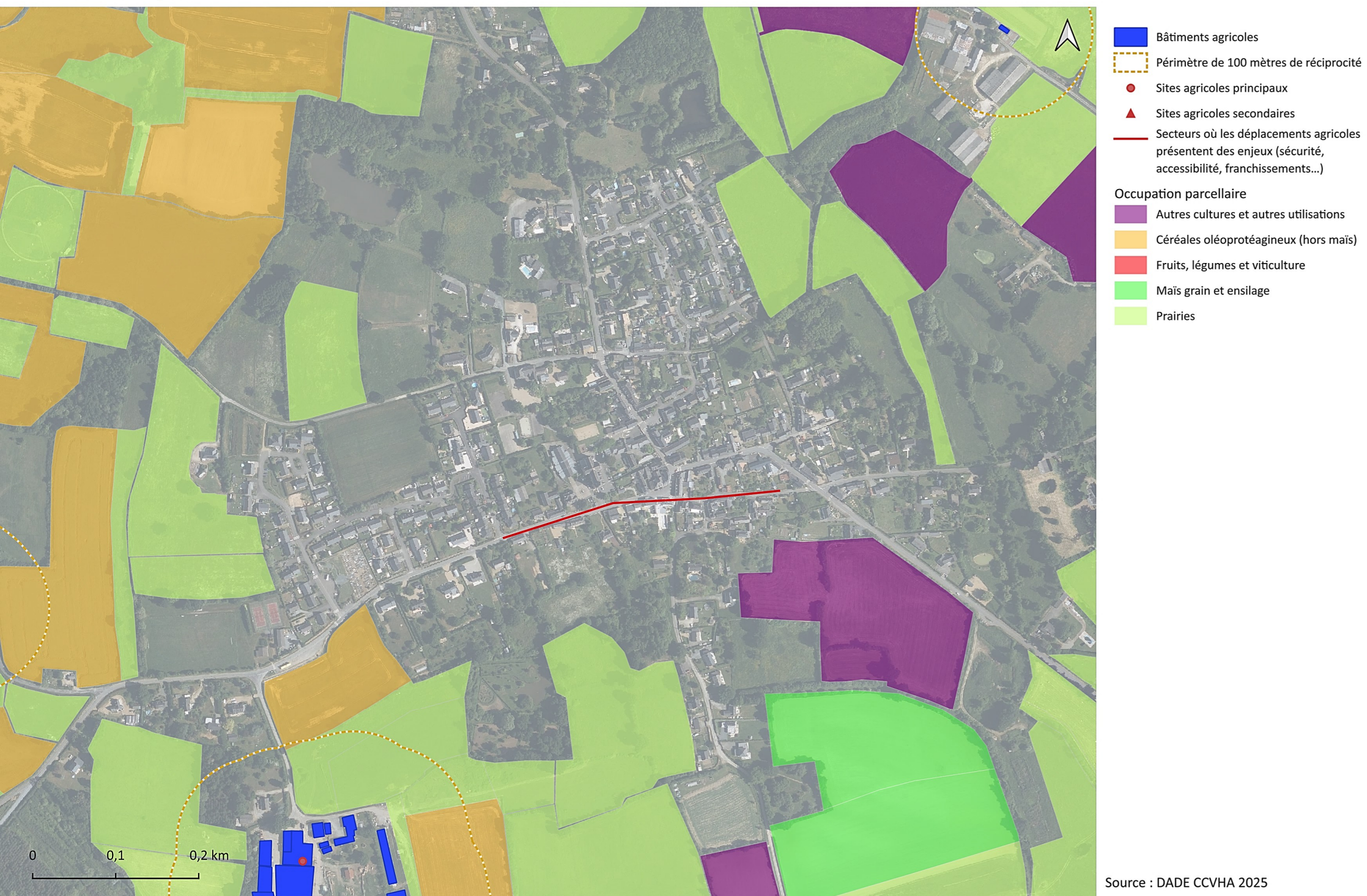
Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

Saint-Augustin-des-Bois



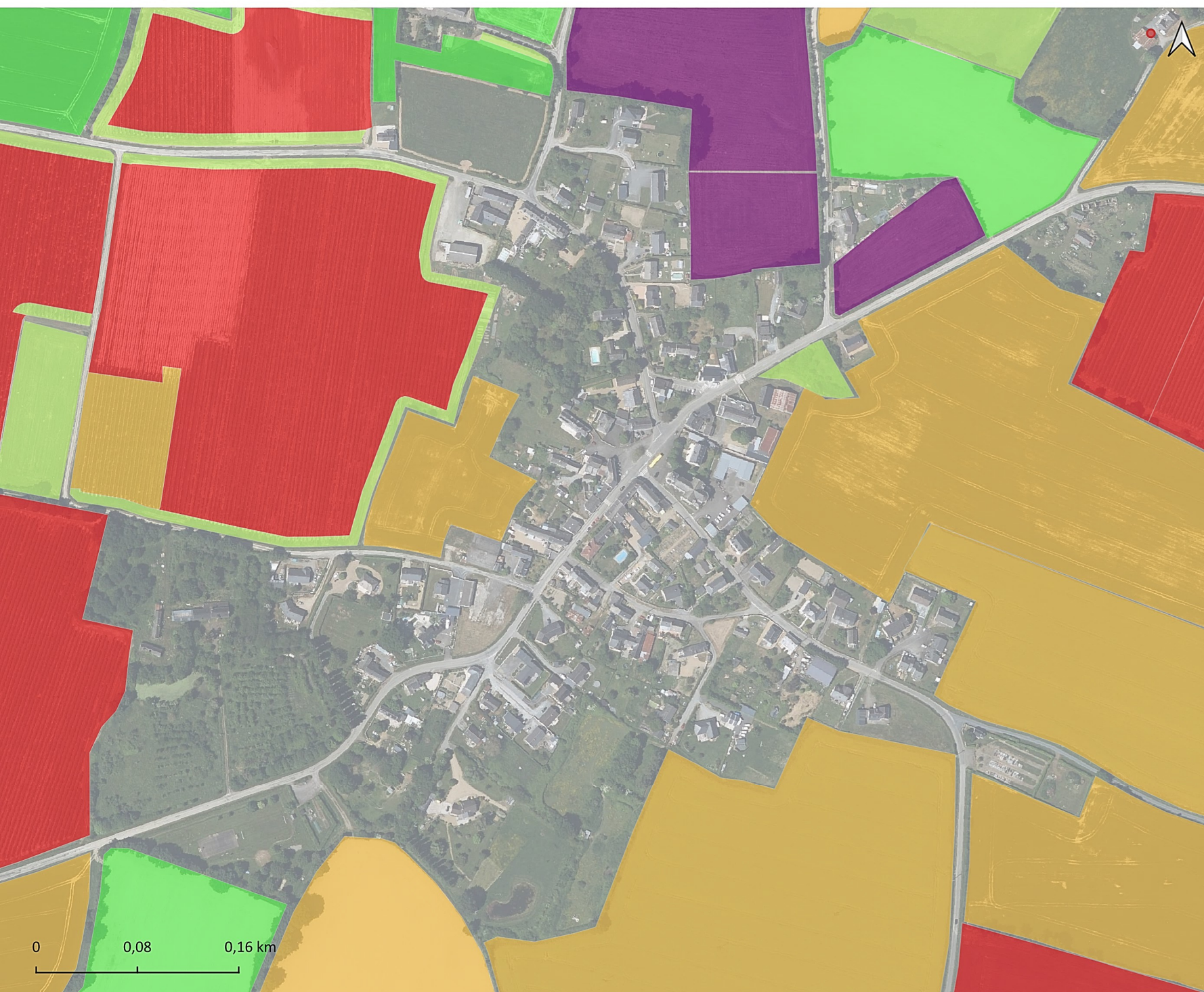
Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

Sceaux-d'Anjou



Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

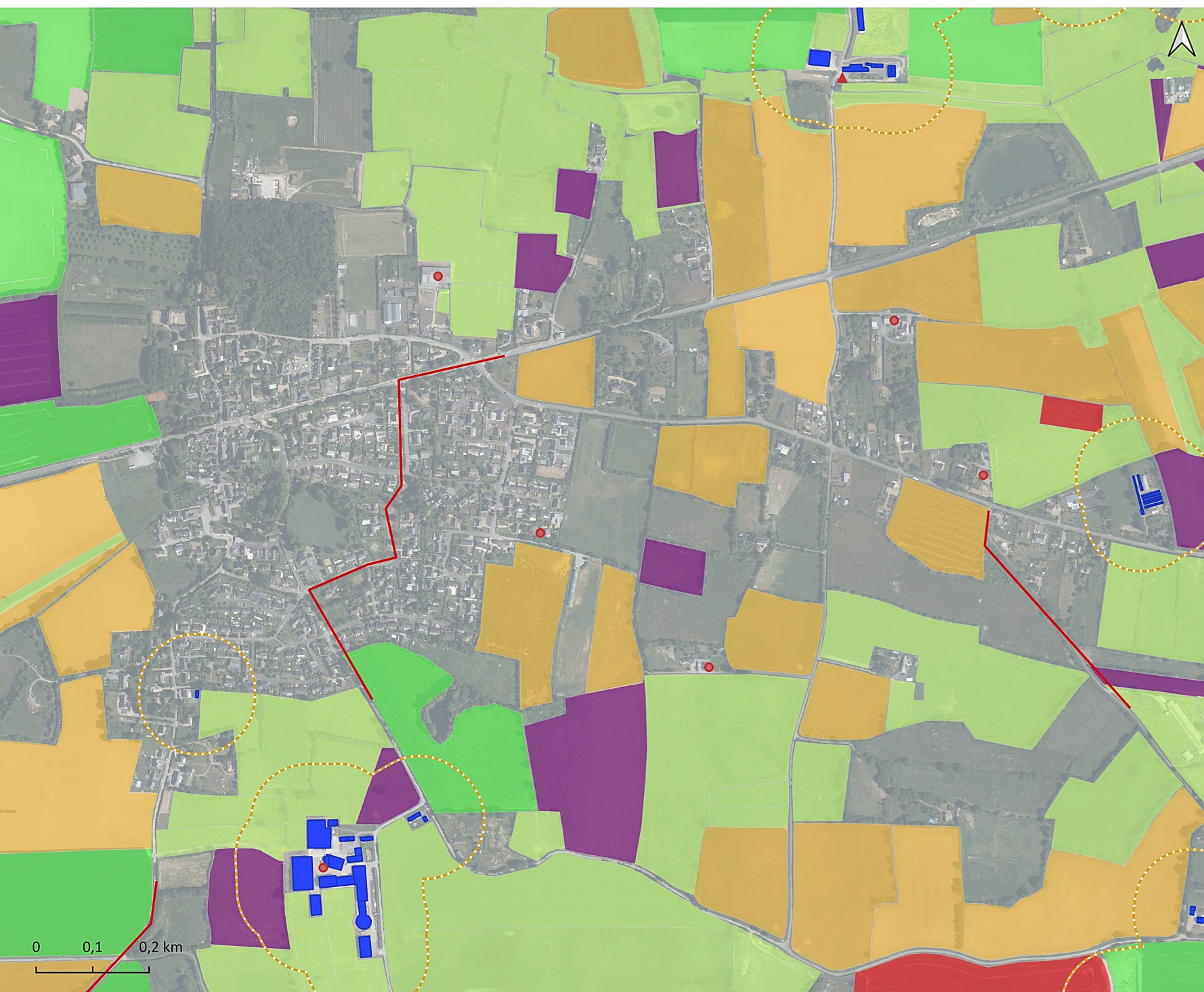
Soeudres (Les Hauts-d'Anjou)



- Bâtiments agricoles
 - Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 - Sites agricoles principaux
 - Sites agricoles secondaires
 - Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
- Autres cultures et autres utilisations
 - Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 - Fruits, légumes et viticulture
 - Maïs grain et ensilage
 - Prairies

Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

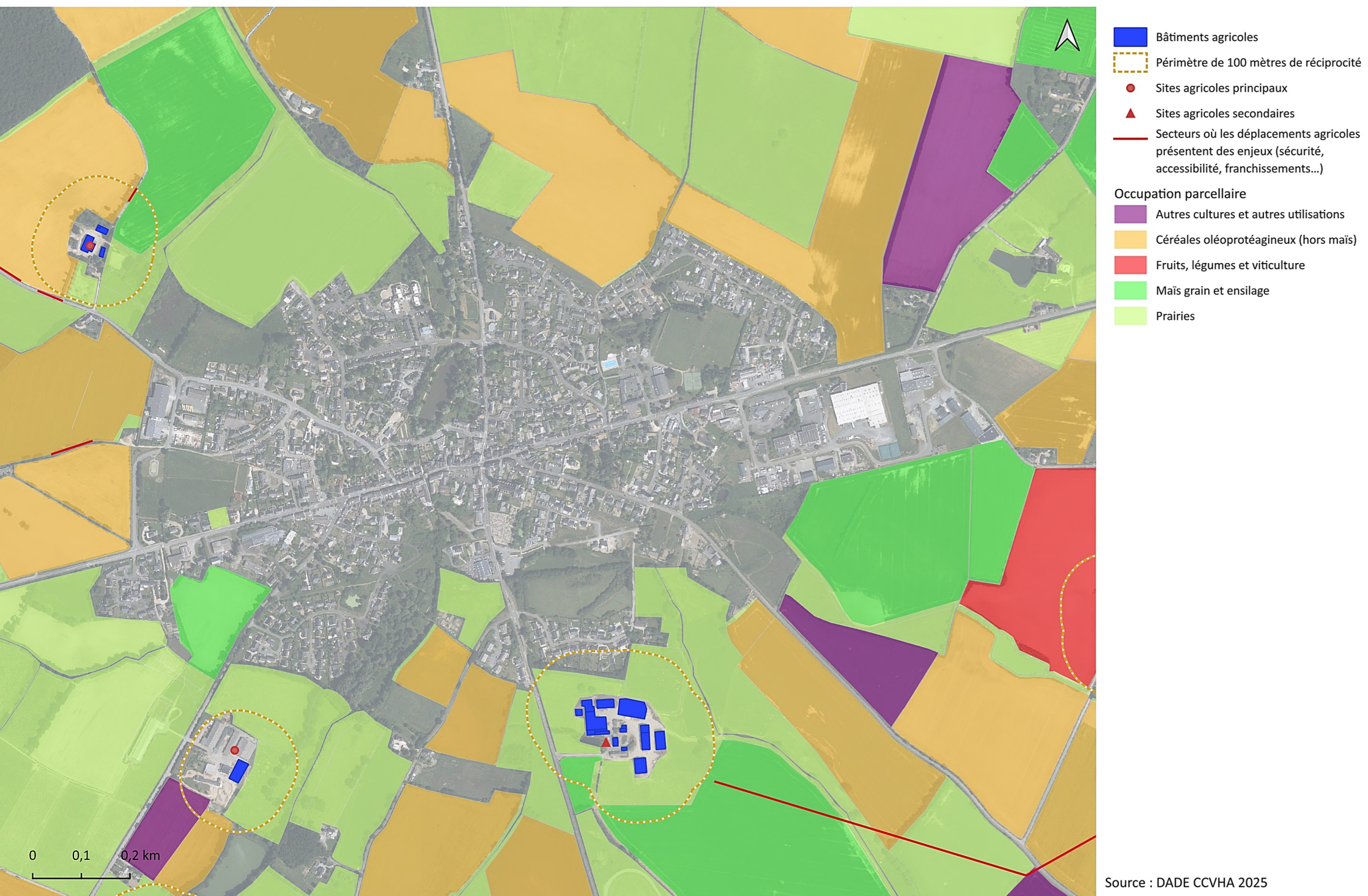
Thorigné-d'Anjou



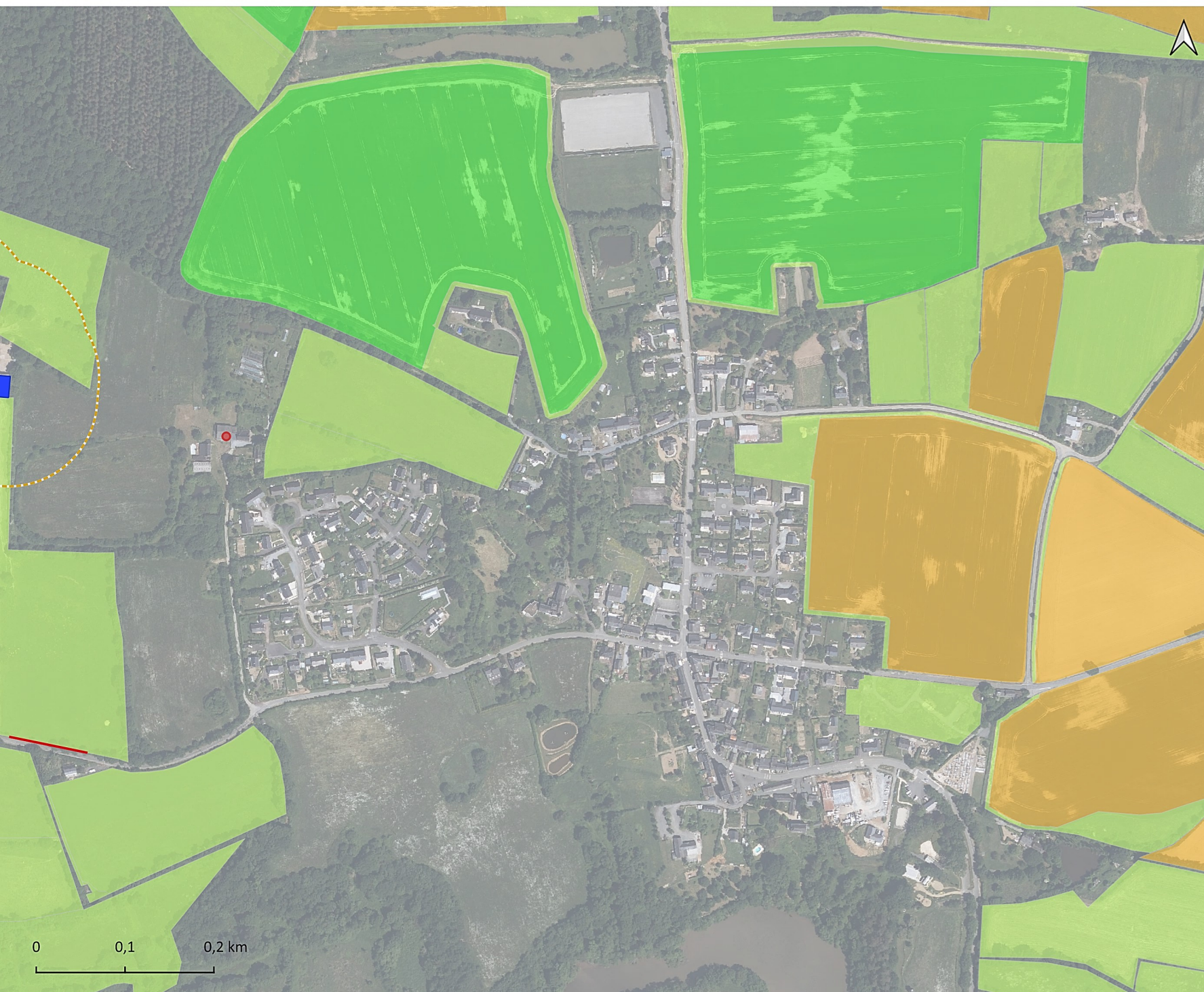
- Bâtiments agricoles
 - Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 - Sites agricoles principaux
 - Sites agricoles secondaires
 - Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
- Autres cultures et autres utilisations
 - Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 - Fruits, légumes et viticulture
 - Maïs grain et ensilage
 - Prairies

Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

Vern-d'Anjou (Erdre-en-Anjou)



Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations Villemoisan (Val d'Erdre-Auxence)



- Bâtiments agricoles
 - Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 - Sites agricoles principaux
 - Sites agricoles secondaires
 - Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
- Autres cultures et autres utilisations
 - Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 - Fruits, légumes et viticulture
 - Maïs grain et ensilage
 - Prairies

Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

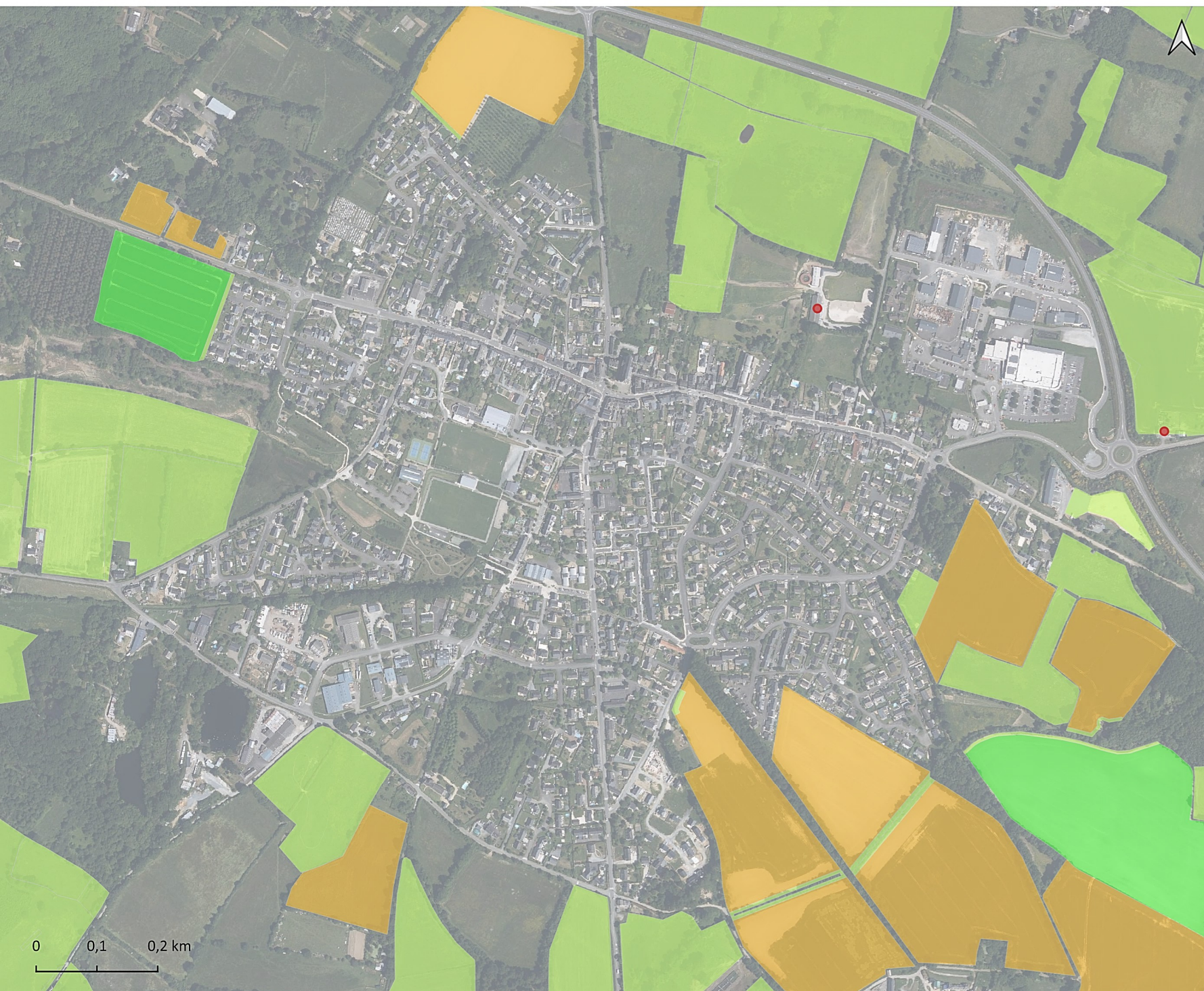
Andigné (Le Lion-d'Angers)



- Bâtiments agricoles
 - ⬡ Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 - Sites agricoles principaux
 - ▲ Sites agricoles secondaires
 - Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
- Autres cultures et autres utilisations
 - Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 - Fruits, légumes et viticulture
 - Maïs grain et ensilage
 - Prairies

Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

Bécon-les-Granits

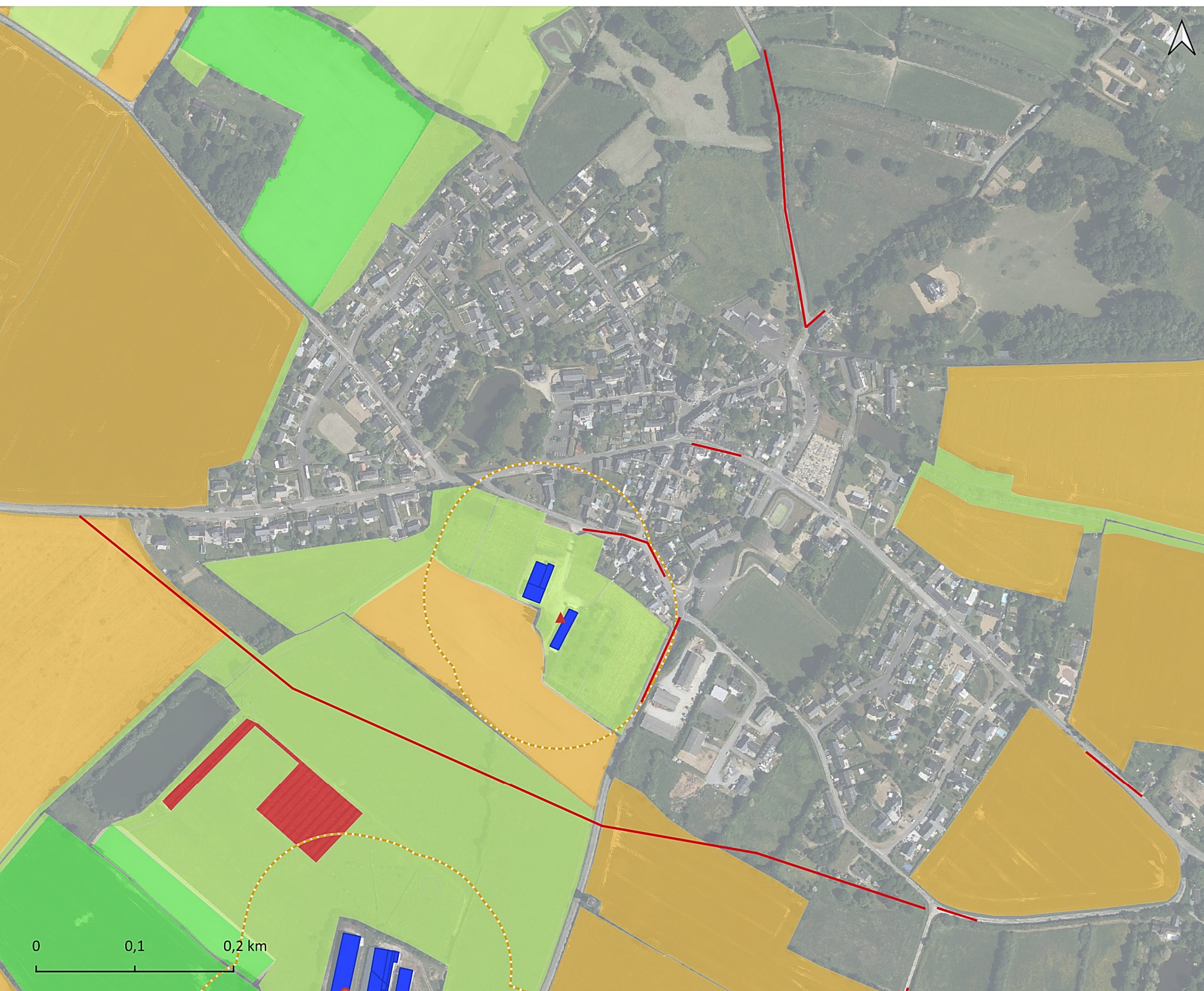


-  Bâtiments agricoles
 -  Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 -  Sites agricoles principaux
 -  Sites agricoles secondaires
 -  Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
-  Autres cultures et autres utilisations
 -  Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 -  Fruits, légumes et viticulture
 -  Maïs grain et ensilage
 -  Prairies

0 0,1 0,2 km

Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

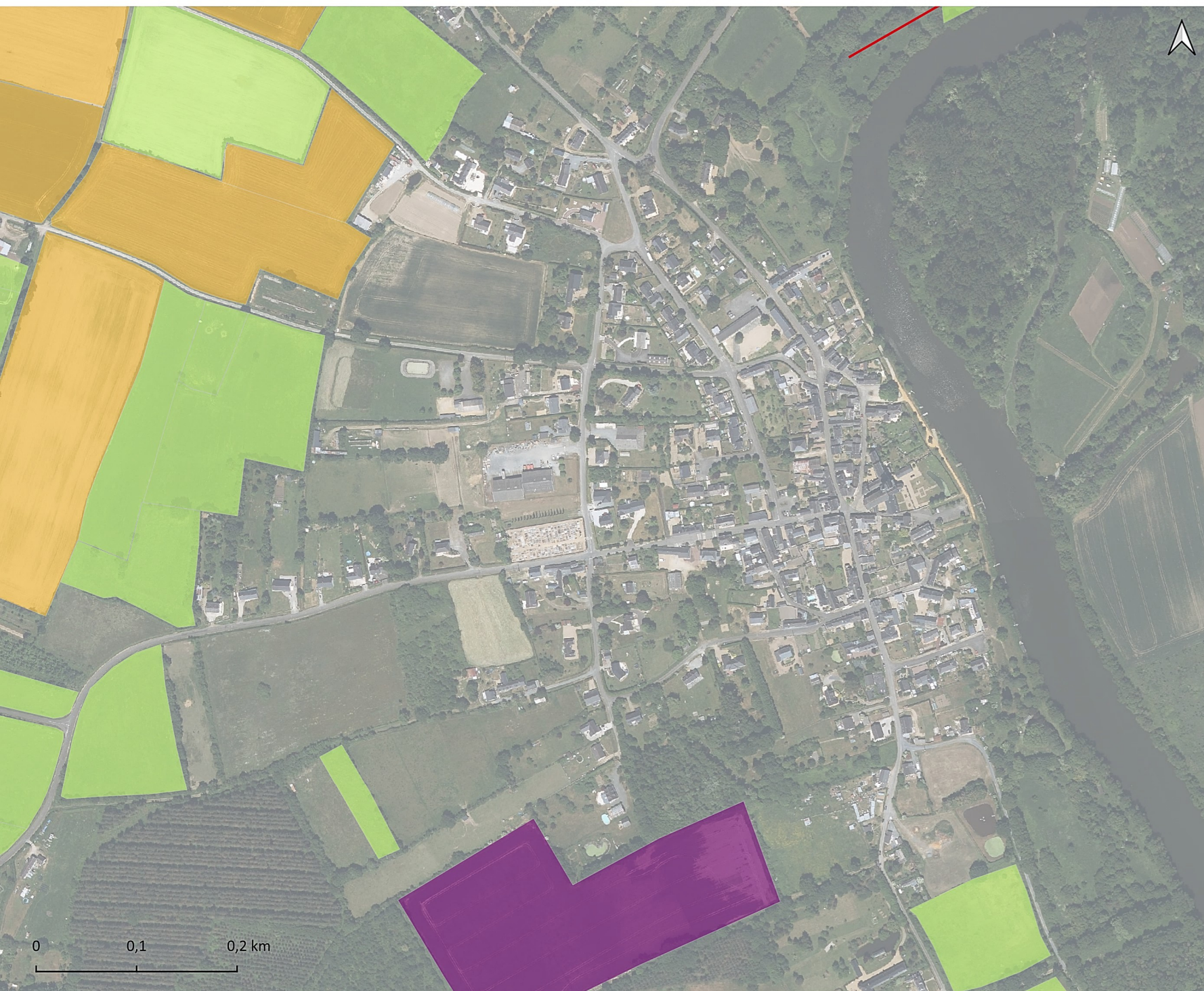
Brain-sur-Longuenée (Erdre-en-Anjou)



-  Bâtiments agricoles
 -  Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 -  Sites agricoles principaux
 -  Sites agricoles secondaires
 -  Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
-  Autres cultures et autres utilisations
 -  Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 -  Fruits, légumes et viticulture
 -  Maïs grain et ensilage
 -  Prairies

Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

Brissarthe (Les Hauts-d'Anjou)



- Bâtiments agricoles
 - Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 - Sites agricoles principaux
 - ▲ Sites agricoles secondaires
 - Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
- Autres cultures et autres utilisations
 - Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 - Fruits, légumes et viticulture
 - Maïs grain et ensilage
 - Prairies

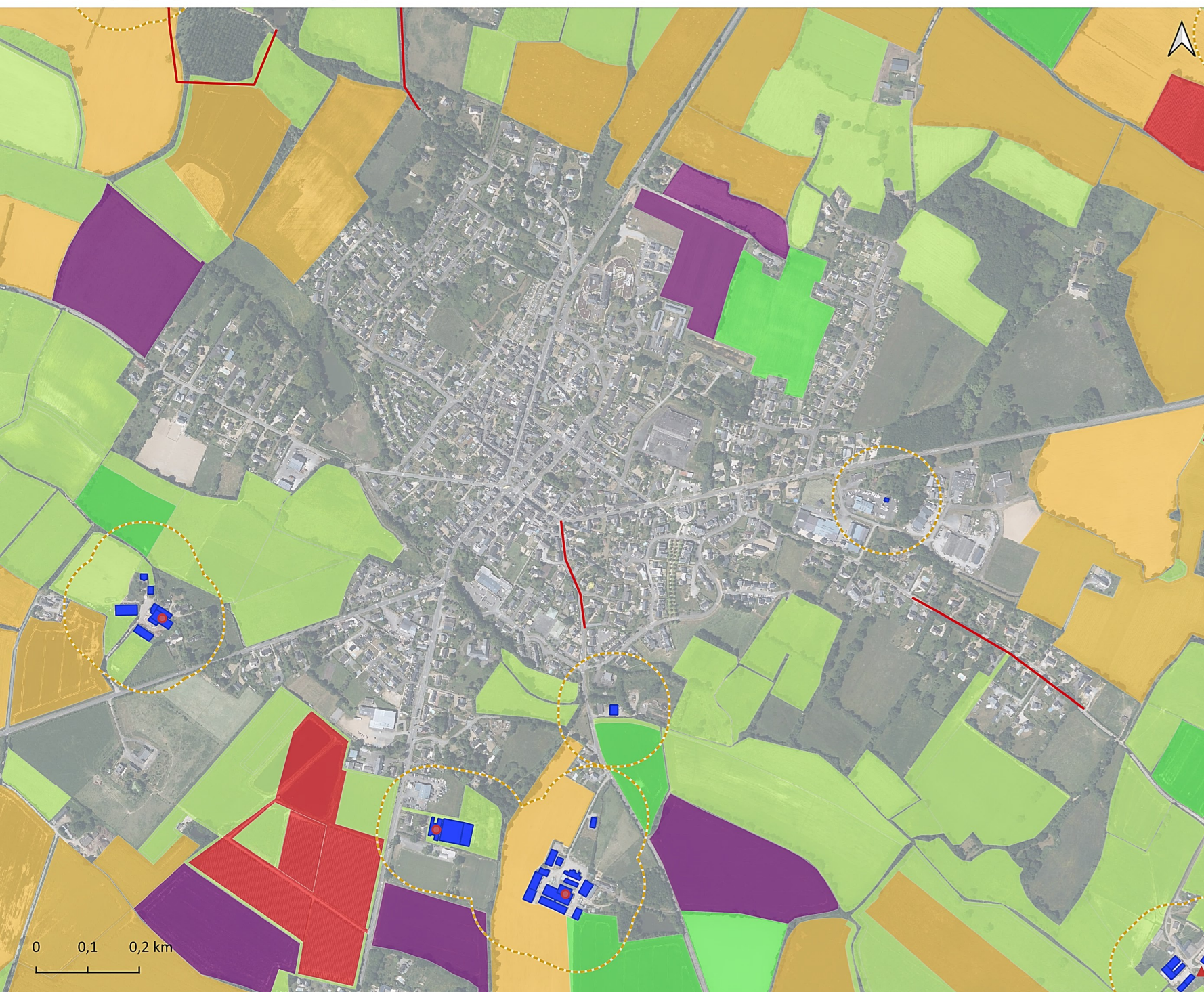
Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations Chambellay



- Bâtiments agricoles
 - ⬭ Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 - Sites agricoles principaux
 - ▲ Sites agricoles secondaires
 - Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
- Autres cultures et autres utilisations
 - Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 - Fruits, légumes et viticulture
 - Maïs grain et ensilage
 - Prairies

Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

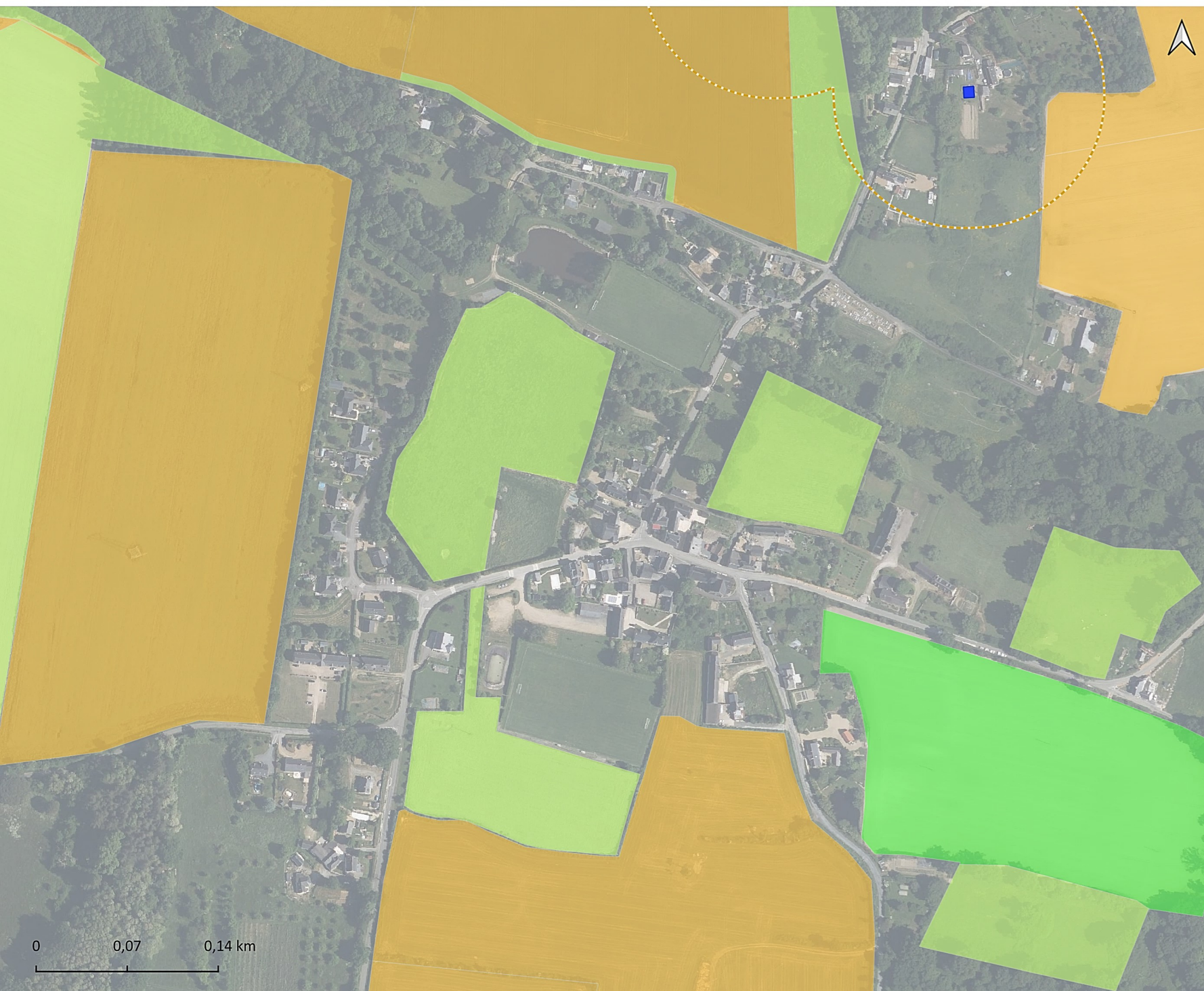
Champagné (Les Hauts-d'Anjou)



- Bâtiments agricoles
 - Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 - Sites agricoles principaux
 - Sites agricoles secondaires
 - Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
- Autres cultures et autres utilisations
 - Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 - Fruits, légumes et viticulture
 - Maïs grain et ensilage
 - Prairies

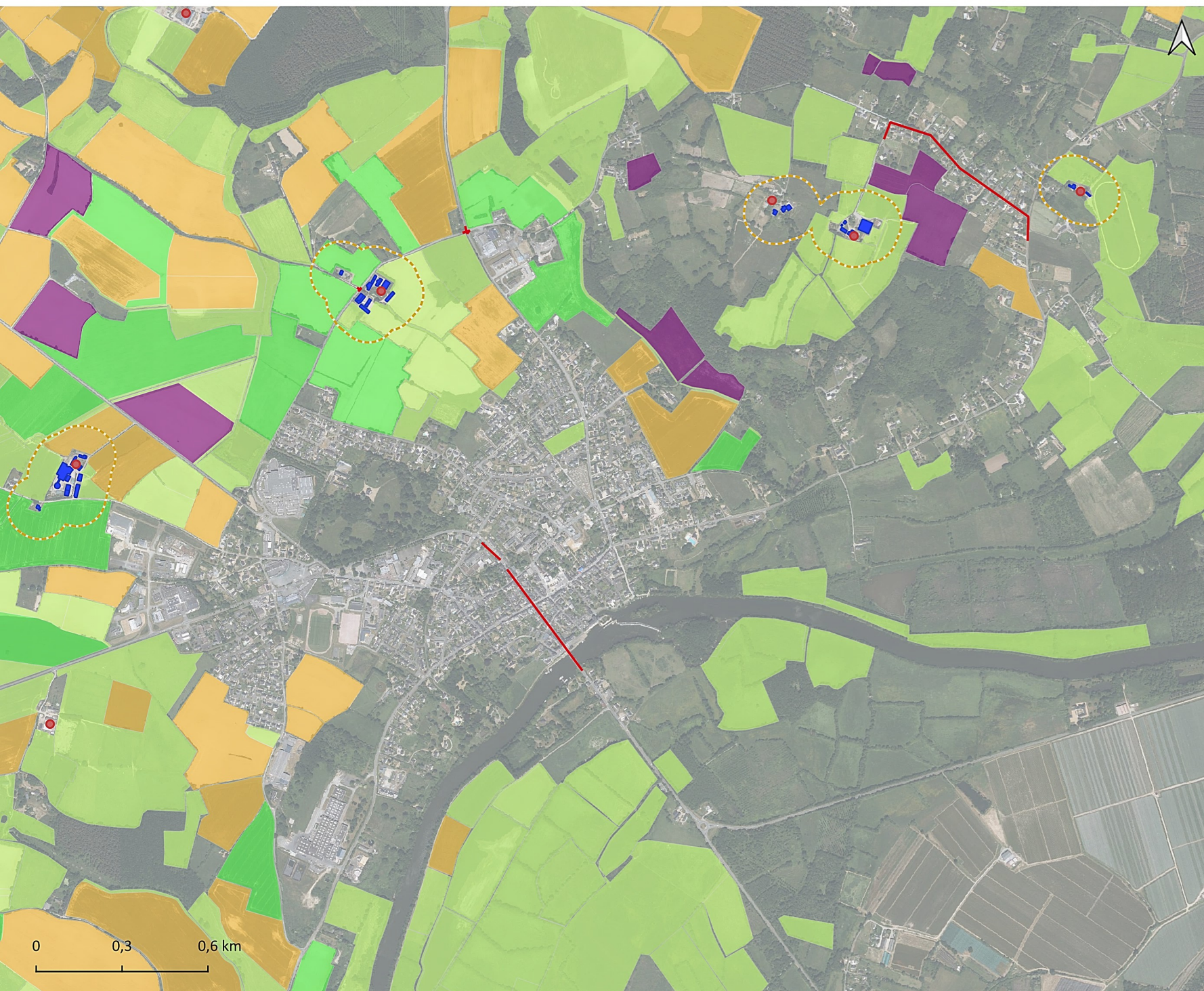
Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

Champteussé-sur-Baconne (Chenillé-Champteussé)



-  Bâtiments agricoles
 -  Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 -  Sites agricoles principaux
 -  Sites agricoles secondaires
 -  Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
-  Autres cultures et autres utilisations
 -  Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 -  Fruits, légumes et viticulture
 -  Maïs grain et ensilage
 -  Prairies

Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations Châteauneuf-sur-Sarthe (Les Hauts-d'Anjou)



- Bâtiments agricoles
 - Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 - Sites agricoles principaux
 - Sites agricoles secondaires
 - Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
- Autres cultures et autres utilisations
 - Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 - Fruits, légumes et viticulture
 - Maïs grain et ensilage
 - Prairies

Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

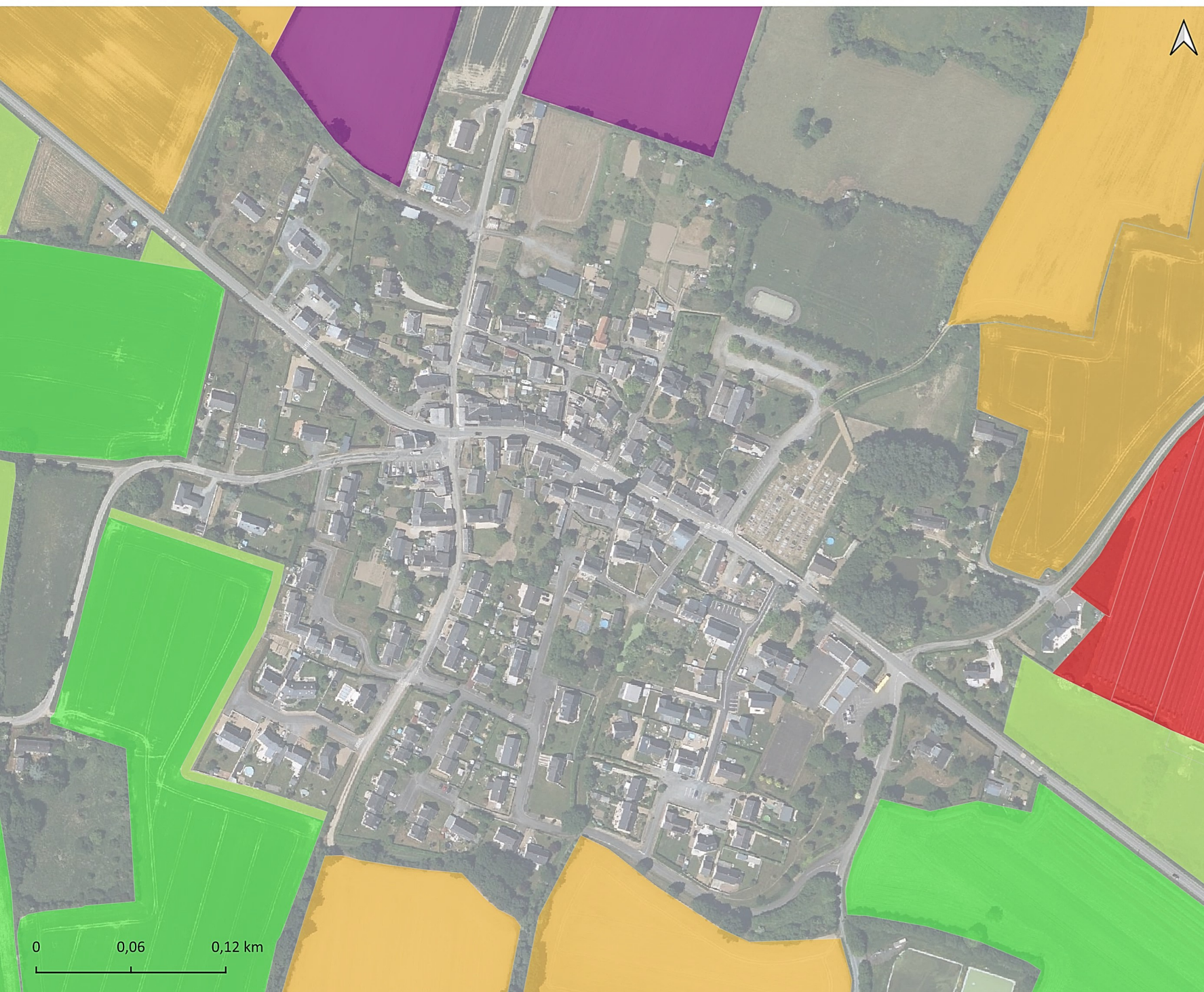
Chenillé-Changé (Chenillé-Champteussé)



-  Bâtiments agricoles
 -  Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 -  Sites agricoles principaux
 -  Sites agricoles secondaires
 -  Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
-  Autres cultures et autres utilisations
 -  Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 -  Fruits, légumes et viticulture
 -  Maïs grain et ensilage
 -  Prairies

Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

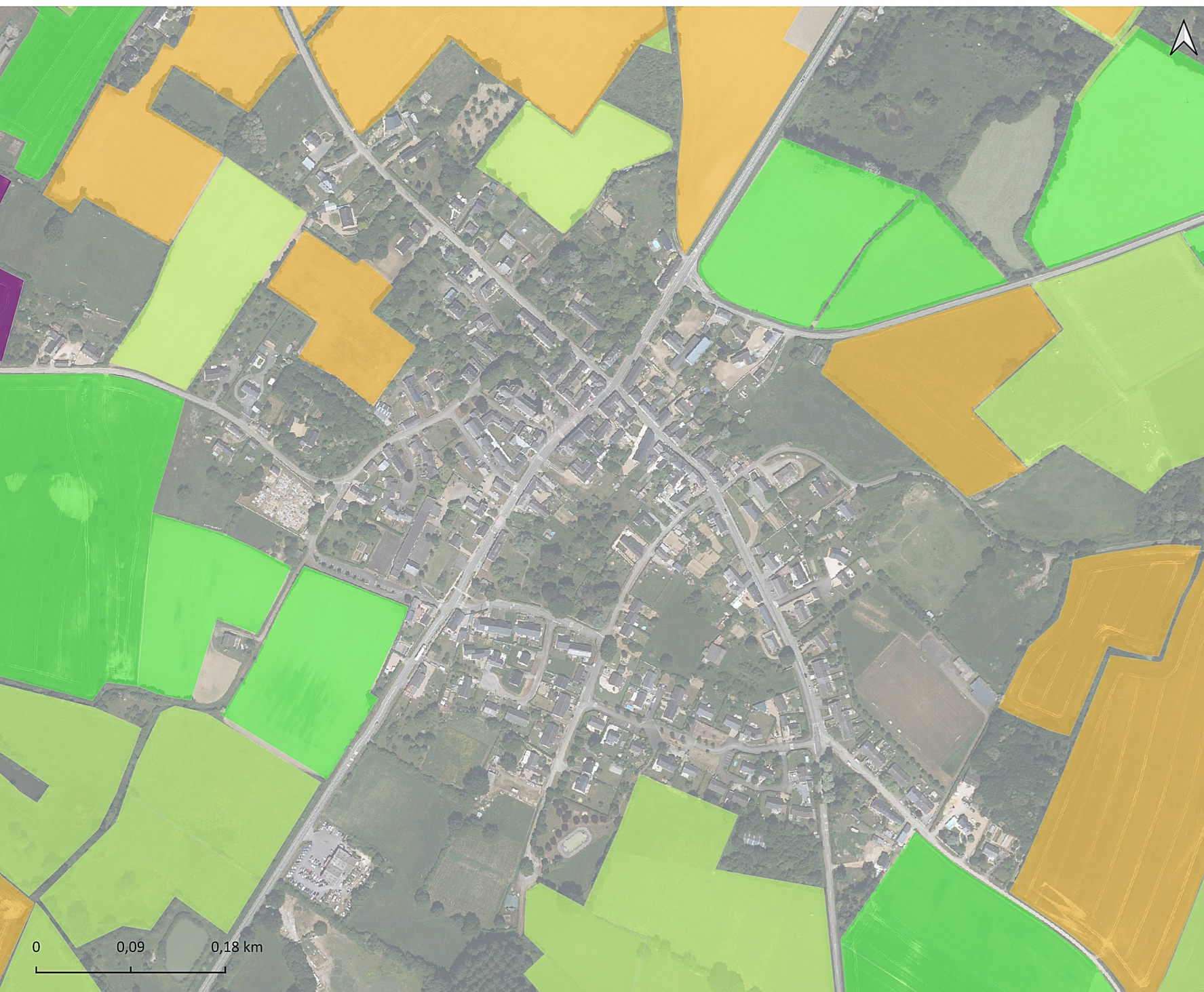
Cherré (Les Hauts-d'Anjou)



- Bâtiments agricoles
 - Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 - Sites agricoles principaux
 - Sites agricoles secondaires
 - Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
- Autres cultures et autres utilisations
 - Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 - Fruits, légumes et viticulture
 - Maïs grain et ensilage
 - Prairies

Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

Contigné (Les Hauts-d'Anjou)



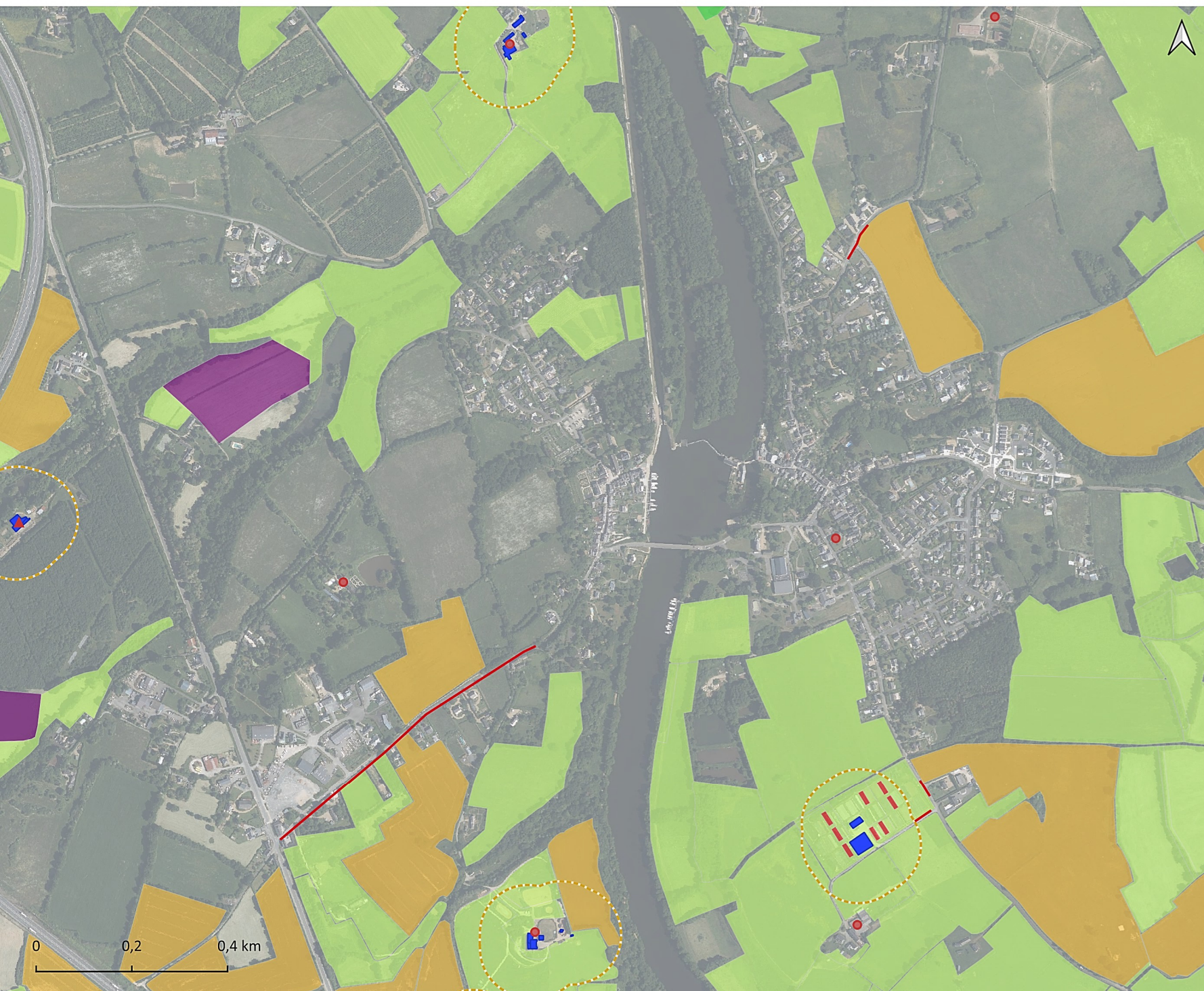
- Bâtiments agricoles
 - Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 - Sites agricoles principaux
 - Sites agricoles secondaires
 - Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
- Autres cultures et autres utilisations
 - Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 - Fruits, légumes et viticulture
 - Maïs grain et ensilage
 - Prairies

Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations Gené (Erdre-en-Anjou)



-  Bâtiments agricoles
 -  Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 -  Sites agricoles principaux
 -  Sites agricoles secondaires
 -  Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
-  Autres cultures et autres utilisations
 -  Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 -  Fruits, légumes et viticulture
 -  Maïs grain et ensilage
 -  Prairies

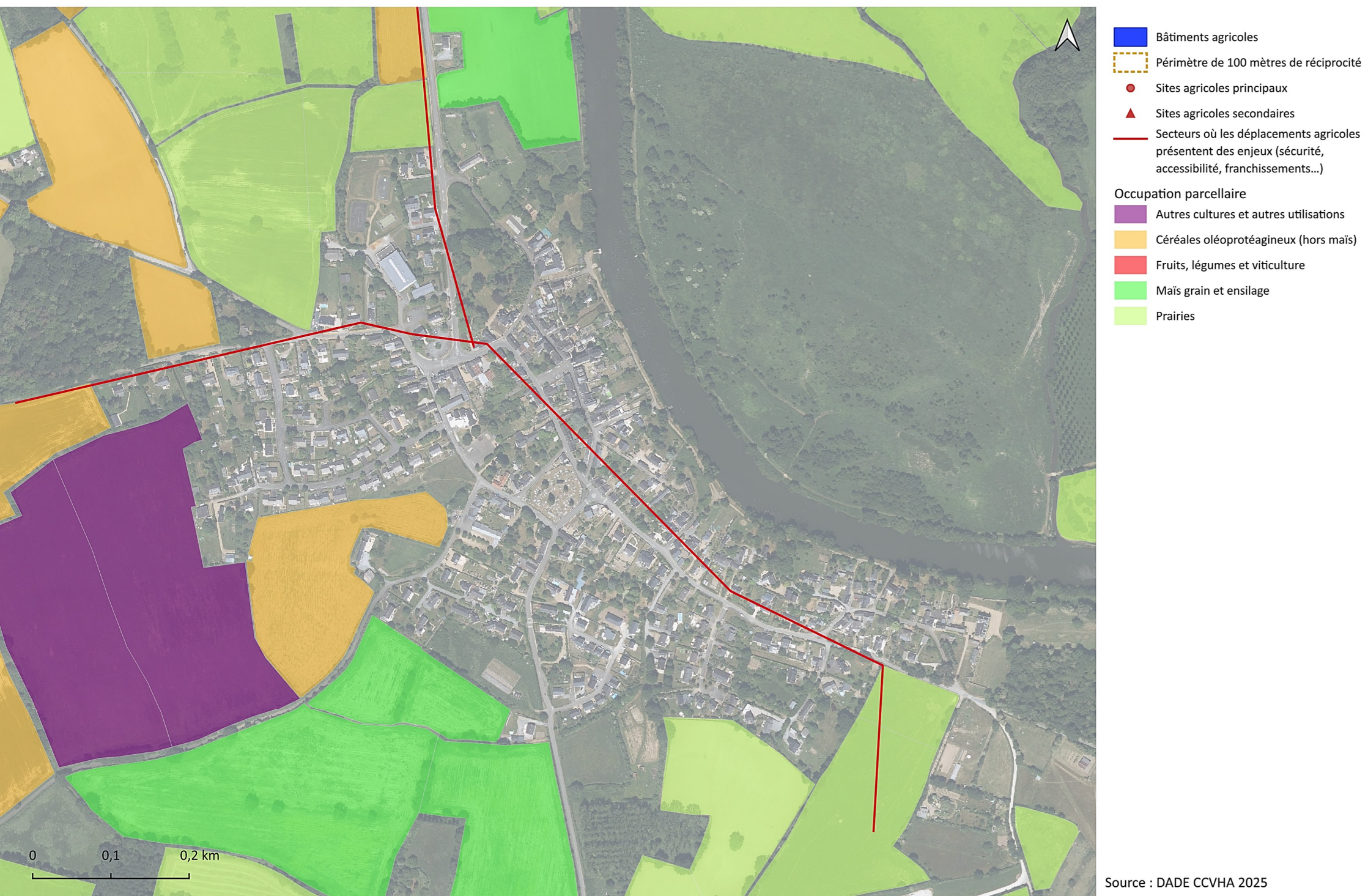
Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations Grez-Neuville



- Bâtiments agricoles
 - Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 - Sites agricoles principaux
 - Sites agricoles secondaires
 - Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
- Autres cultures et autres utilisations
 - Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 - Fruits, légumes et viticulture
 - Maïs grain et ensilage
 - Prairies

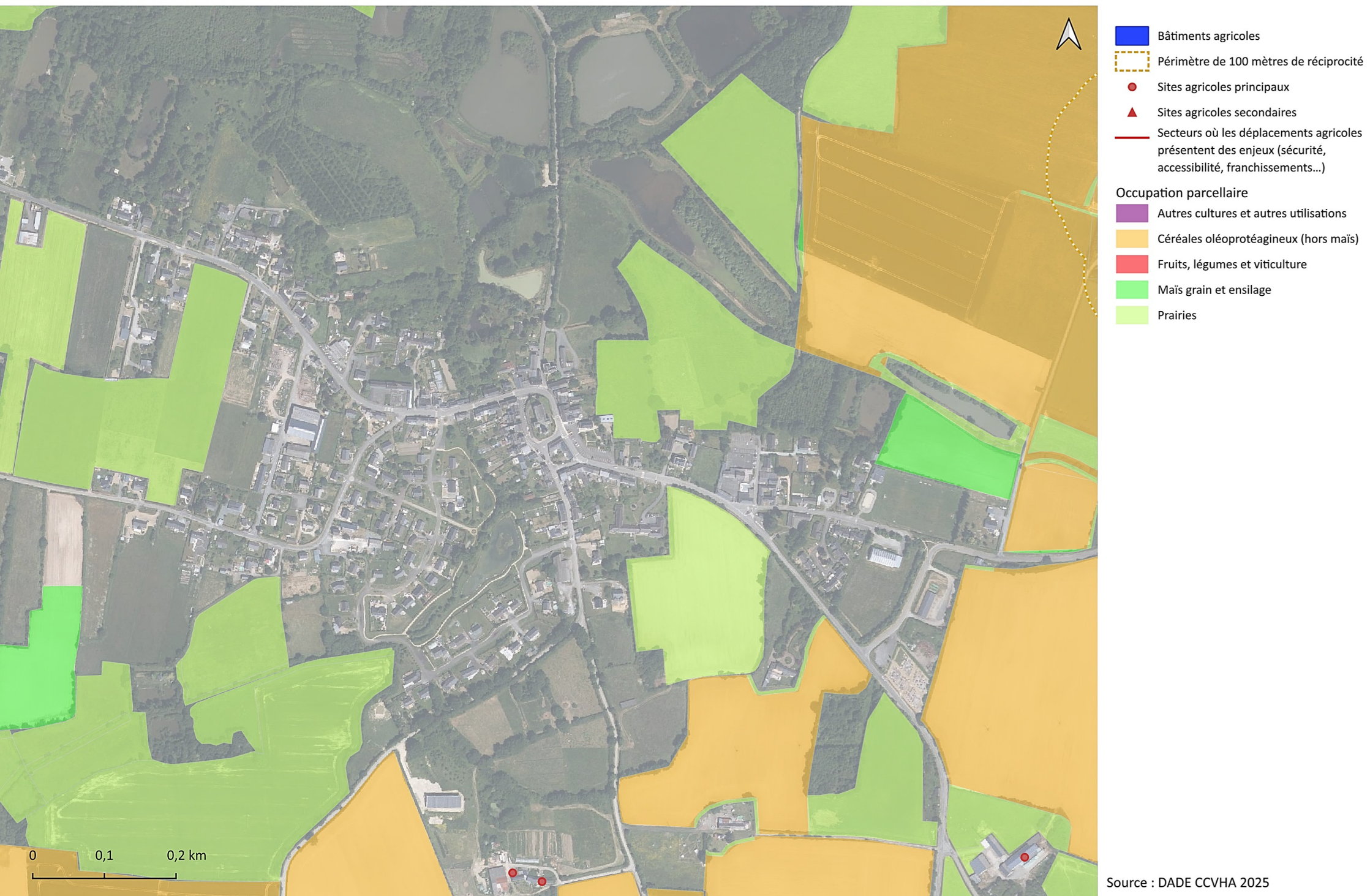
Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

Juvardeil



Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

La Cornuaille (Val d'Erdre-Auxence)



Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

La Jaille-Yvon



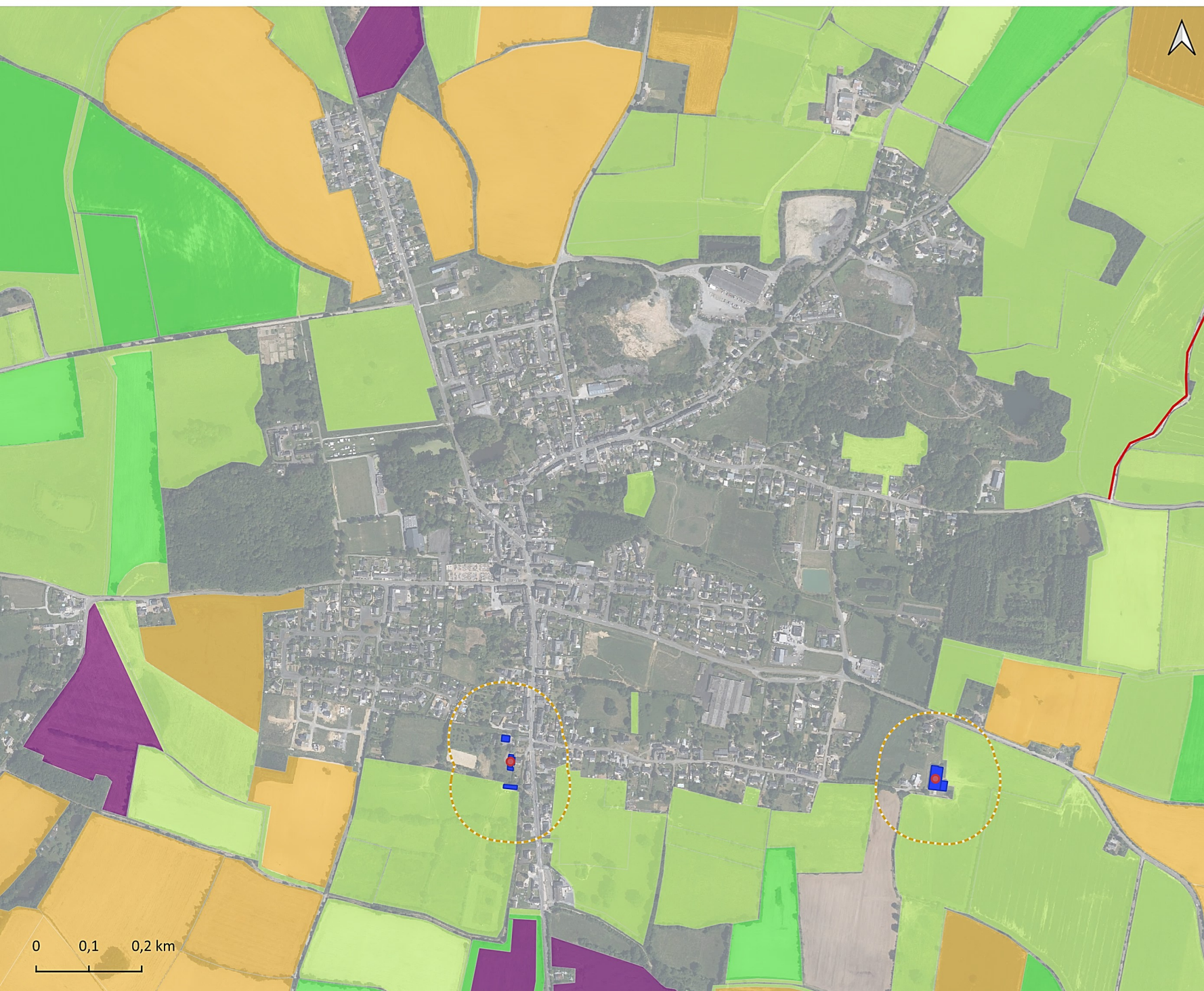
-  Bâtiments agricoles
-  Périmètre de 100 mètres de réciprocité
-  Sites agricoles principaux
-  Sites agricoles secondaires
-  Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)

Occupation parcellaire

-  Autres cultures et autres utilisations
-  Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
-  Fruits, légumes et viticulture
-  Maïs grain et ensilage
-  Prairies

Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

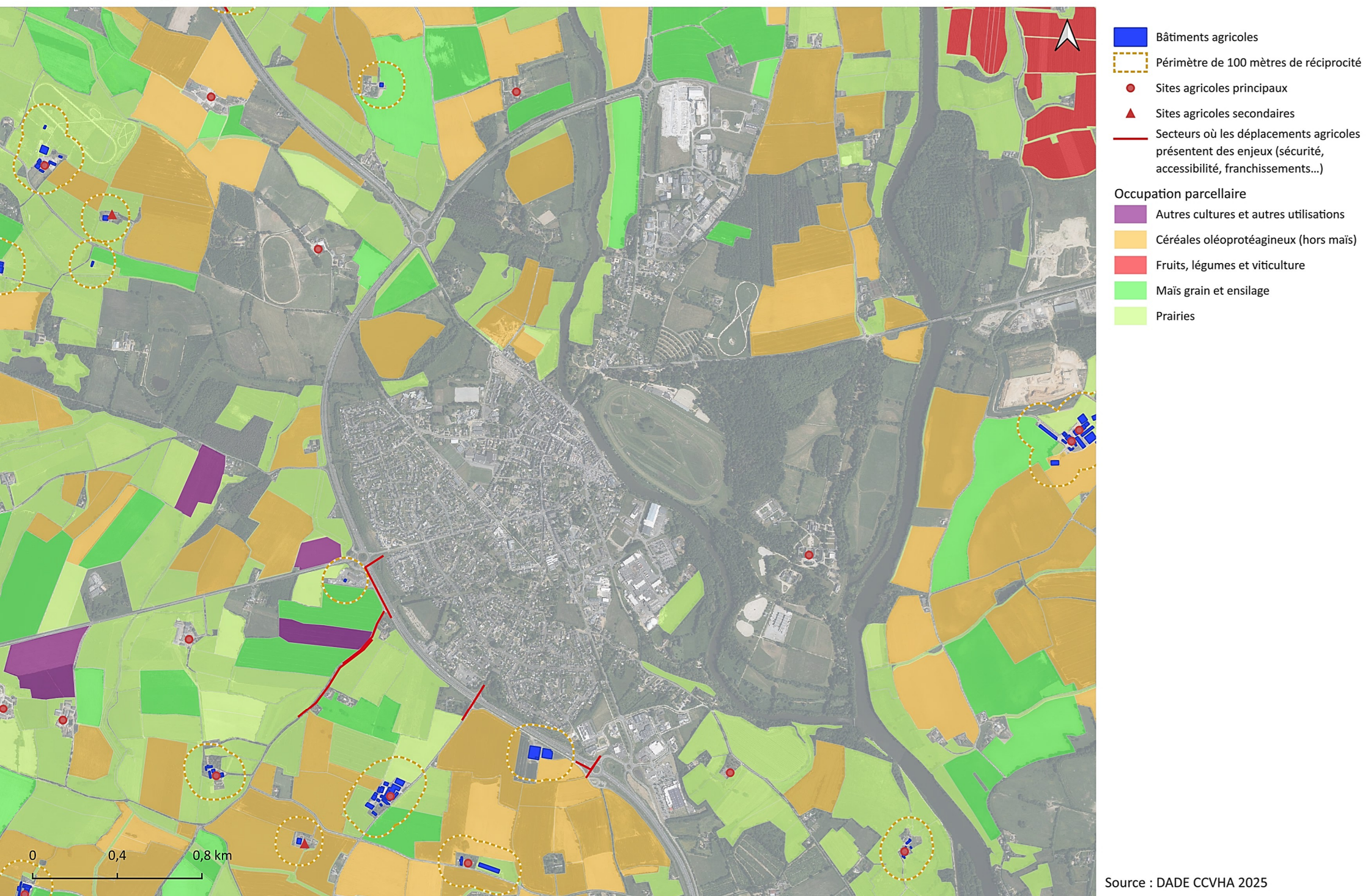
La Pouëze (Erdre-en-Anjou)



- Bâtiments agricoles
 - Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 - Sites agricoles principaux
 - Sites agricoles secondaires
 - Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
- Autres cultures et autres utilisations
 - Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 - Fruits, légumes et viticulture
 - Maïs grain et ensilage
 - Prairies

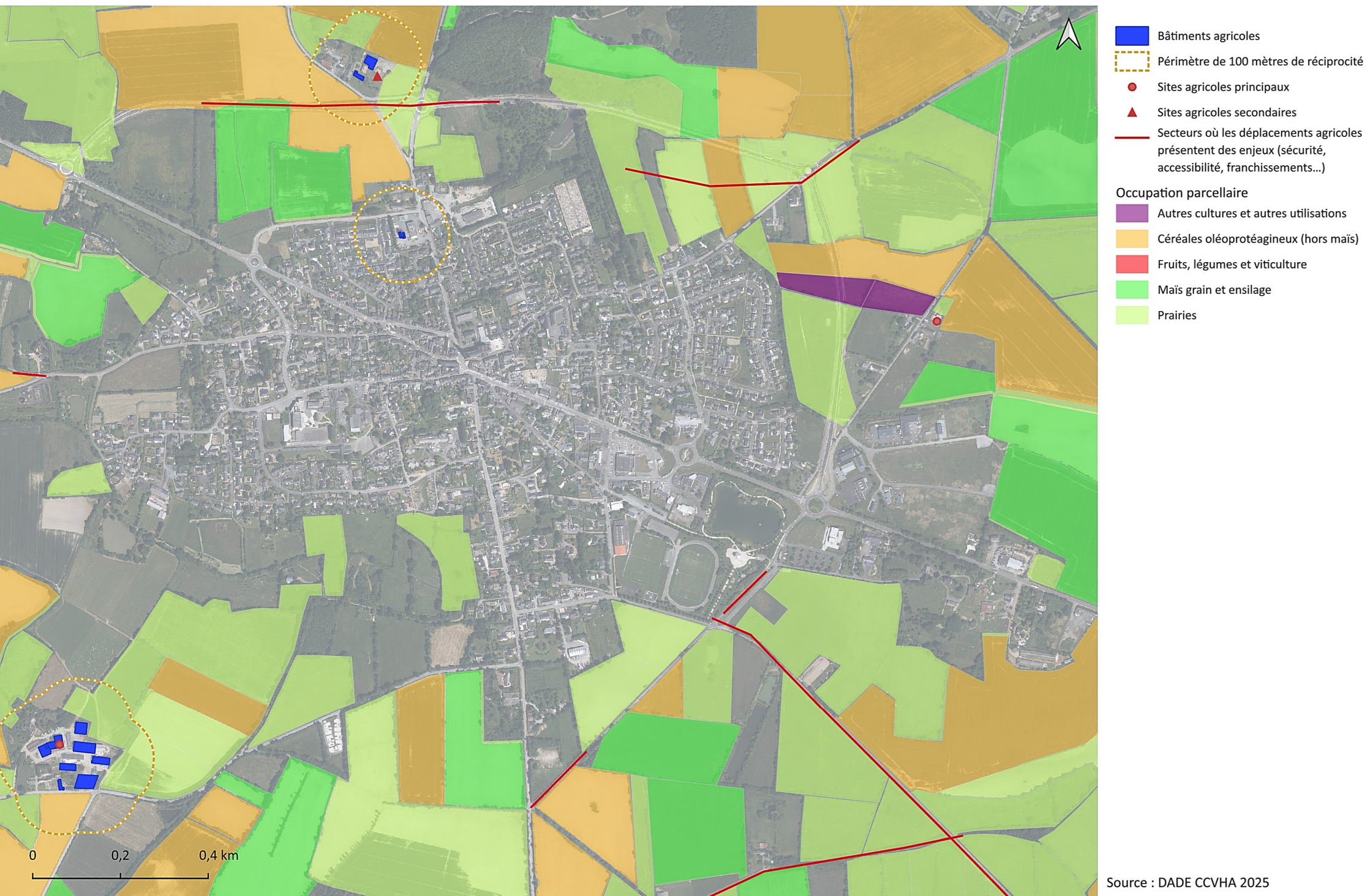
Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

Le Lion-d'Angers



Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

Le Louroux-Béconnais (Val d'Erdre-Auxence)



Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

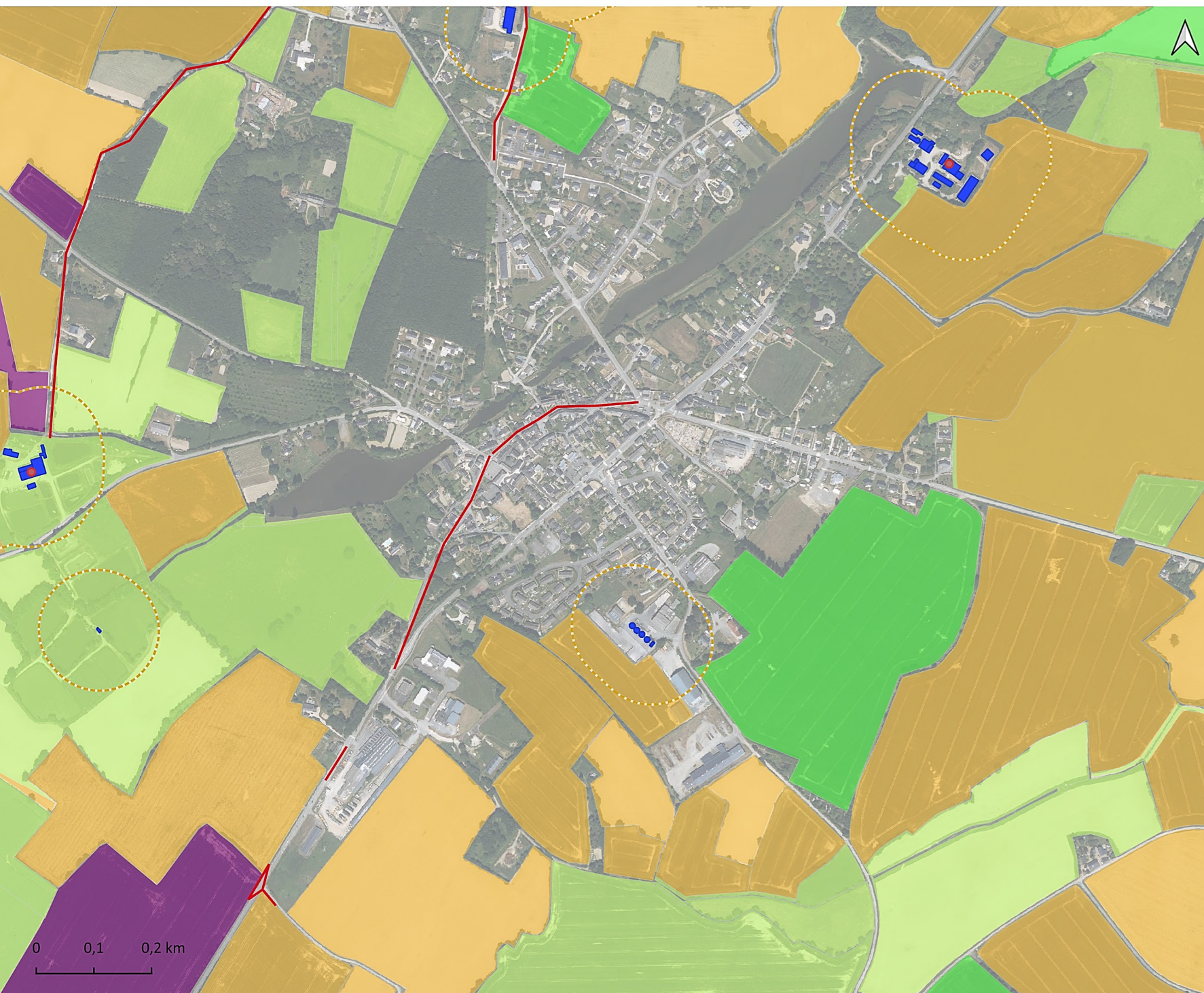
Marigné (Les Hauts-d'Anjou)



- Bâtiments agricoles
 - Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 - Sites agricoles principaux
 - Sites agricoles secondaires
 - Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
- Autres cultures et autres utilisations
 - Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 - Fruits, légumes et viticulture
 - Maïs grain et ensilage
 - Prairies

Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations

Miré



- Bâtiments agricoles
 - Périmètre de 100 mètres de réciprocité
 - Sites agricoles principaux
 - Sites agricoles secondaires
 - Secteurs où les déplacements agricoles présentent des enjeux (sécurité, accessibilité, franchissements...)
- Occupation parcellaire
- Autres cultures et autres utilisations
 - Céréales oléoprotéagineux (hors maïs)
 - Fruits, légumes et viticulture
 - Maïs grain et ensilage
 - Prairies

Occupation des sols autour des bourgs et agglomérations Montreuil-sur-Maine

